



hauts-de-seine 2030



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Etat d'avancement de la mise en œuvre
de l'Agenda 2030 des Hauts-de-Seine





ÉDITO



Il y a un an exactement, en février 2024, le Département adoptait son Agenda 2030 ; un plan d'actions concentré sur la transition écologique et solidaire des Hauts-de-Seine. Ainsi l'action départementale est mise en perspective d'un développement harmonieux et durable ; en réponse à quatre enjeux majeurs, délibérément identifiés comme d'importance pour les Alto-Séquanais : le bien-être des habitants, la jeunesse et la citoyenneté, le climat et la biodiversité, l'attractivité et le rayonnement de notre territoire.

Aussi, le rapport en matière de développement durable, publié chaque année avant le débat d'orientation budgétaire, devient naturellement le bilan d'avancement de cet Agenda 2030.

L'année 2024 a été une année particulière, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, événement extraordinaire, qui a réuni les nations du monde entier. Le Département des Hauts-de-Seine a dignement participé à cette fête, qui laissera je pense un souvenir inoubliable à nos concitoyens. Plus qu'un souvenir, l'héritage de ces Jeux a enrichi notre patrimoine, en termes d'équipements, comme la reconstruction de l'emblématique stade Yves-du-Manoir, en termes de qualité de l'eau de la Seine, laissant envisager un futur site de baignade dans notre département, et enfin, en termes d'engagement de nos concitoyens pour le sport et ses valeurs, telles que la persévérance, le respect et l'inclusion. Trois valeurs portées fièrement par nos 18 médaillés issus des Hauts-de-Seine.

L'autre événement marquant de cette année a été le vote d'un budget exceptionnellement contraint. Un budget effectivement de combat pour la préservation des solidarités, de la jeunesse et de la transition écologique. Malgré cette contrainte, l'impact du Département sur la qualité de vie des Alto-Séquanais et leur environnement reste remarquable et à la lecture du présent rapport vous en aurez une idée plus précise.

Les progrès sont tangibles ; il s'agit par exemple de l'ouverture de deux nouveaux pôles sociaux à Antony et Clichy, de cinq centres de protection maternelle et infantile à Nanterre, Montrouge et Clamart ou du pavillon de préfiguration de la Maison de l'avenir à Nanterre. Il s'agit aussi du réaménagement de cinq nouvelles cours îlot vert des collèges Paul-Éluard à Nanterre, Georges-Pompidou à Villeneuve-La-Garenne, Victor-Hugo à Issy-les-Moulineaux, Thomas-Mazarik à Châtenay-Malabry et Robert-Doisneau à Montrouge. Et nous sommes fiers du taux record de satisfaction (75%) des collégiens déclarant bien manger à la cantine, dans les établissements bénéficiant désormais de repas produits sur place.

2024 a été aussi une année riche en investissements. D'abord au bénéfice de notre patrimoine naturel avec l'acquisition du parc de la Roseraie à Châtenay-Malabry sur plus de 8 ha et l'ouverture de la nouvelle promenade des Louvresses avec sa passerelle enjambant l'A86, à Gennevilliers. Ensuite, au bénéfice d'une mobilité décarbonée, avec la transformation du boulevard Washington à Suresnes en boulevard paysager, sécurisé pour les cyclistes et les piétons ou encore avec la mise en service du RER E « Eole » sur 8 km, comprenant deux nouvelles gares dans les Hauts-de-Seine, celles de la Défense et de Nanterre-la-Folie.

Vous retrouverez ces quelques exemples dans ce rapport, parmi les 53 actions phares présentées, nous éclairant sur le progrès réalisé pour atteindre nos objectifs 2030. Je vous en souhaite une bonne lecture.



Georges SIFFREDI
Président du Département
des Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

INTRODUCTION · 5

PRÉAMBULE SUR LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES MAJEURES · 7

ÉVALUATION DE LA PROGRESSION DU PLAN D' ACTIONS DE L'AGENDA 2030 · 8

— Bien-Être —

PRENDRE SOIN DES HABITANTS · 10

MISSION 1 : Protéger, aider, accompagner les plus fragiles · 12

MISSION 2 : Agir pour une meilleure santé pour tous · 18

MISSION 3 : Offrir un emploi décent à tous · 21

— Jeunesse et Citoyenneté —

S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE · 24

MISSION 4 : Nos collégiens, citoyens de demain · 26

MISSION 5 : Être fier de grandir dans les Hauts-de-Seine · 32

MISSION 6 : Le Grand Collège des Hauts-de-Seine · 35

— Climat et Biodiversité —

SE RECONNECTER À LA NATURE · 37

MISSION 7 : 92 nuances de vert · 39

MISSION 8 : Reconquérir la Seine, à pied, à vélo, en bateau, en famille ! · 41

MISSION 9 : Relever le défi climatique · 45

— Attractivité et Rayonnement —

CHOISIR LES HAUTS-DE-SEINE · 48

MISSION 10 : Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer · 50

MISSION 11 : Un logement abordable et adapté pour tous · 53

MISSION 12 : Destination Hauts-de-Seine ! · 55

— Administration Responsable —

ÊTRE FIER DE TRAVAILLER AU DÉPARTEMENT · 60

MISSION 13 : La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement · 62

MISSION 14 : Des agents au top ! · 65

MISSION 15 : Allier performance et sobriété · 69

ANNEXES · 72

INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 3311-2 du code général des collectivités territoriales, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Afin d'ancrer plus solidement le développement durable au cœur des politiques publiques qu'il met en œuvre, le Département s'est ainsi doté d'une stratégie globale sur le modèle onusien. En février 2024 l'assemblée délibérante a adopté une feuille de route ambitieuse en matière de développement durable, **l'Agenda 2030 du Département des Hauts-de-Seine**.

Cinq enjeux majeurs ont été identifiés comme engageant la responsabilité du Département sur :

- Le bien-être de ses habitants avec l'enjeu « Prendre soin des habitants »,
- La jeunesse et la citoyenneté avec l'enjeu « S'engager pour mieux vivre ensemble »,
- Le climat et la biodiversité avec l'enjeu « Se reconnecter à la Nature »,

- L'attractivité de notre territoire avec l'enjeu « Choisir les Hauts-de-Seine »,
- L'exemplarité de son administration avec l'enjeu « Être fier de travailler au Département ».

Face à ses enjeux, 15 missions sont proposées pour constituer ensemble une réponse forte et globale. Chaque mission est nourrie par des actions déjà lancées et par d'autres projetées d'ici 2030.

Dès lors, le rapport situationnel en matière de développement durable devient un état d'avancement annuel de la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 2030. Il présente pour chaque enjeu les indicateurs clés annuels et pour chaque mission un focus sur quelques réalisations phares de 2024.

En préambule du document, une infographie offre un panorama de la progression globale de mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 2030. Enfin tous les indicateurs de suivi de l'ensemble des actions sont disponibles en annexe de ce rapport.

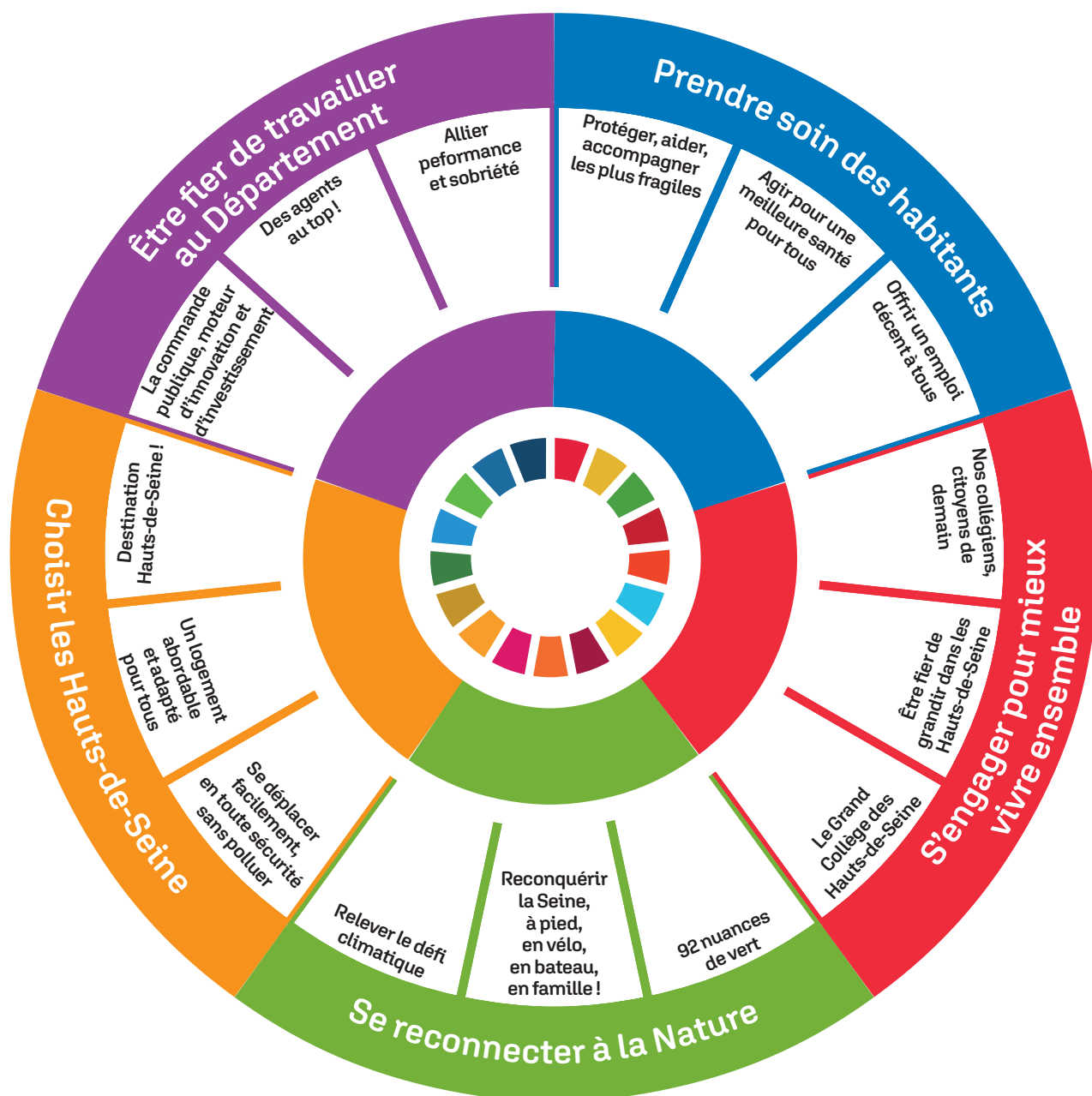
Par ailleurs ce document présente le nouveau logo spécifiquement créé pour l'Agenda 2030, décliné en cinq couleurs suivant les cinq enjeux. Il a vocation à identifier les actions et les projets menés dans le cadre de cet Agenda 2030 au sein des futures communications.



©CD92 / Olivier Ravotte

QUINZE MISSIONS PROJÉTÉES EN 2030

La rosace ci-dessous illustre les contributions des quinze missions définies par le Département aux 17 objectifs de développement durable [ODD].



PRÉAMBULE SUR LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES MAJEURES

Le respect du principe de légalité est toujours un préalable à une démarche de développement durable. Une organisation responsable doit effectivement se conformer à toutes les législations et réglementations en vigueur. Le Département dispose ainsi d'une veille réglementaire, lui assurant sa conformité à l'évolution des textes. Concernant les compétences des Départements, certains textes réglementaires parus ou applicables en 2024 peuvent avoir un impact sur leurs politiques.

• Des évolutions pour la lutte contre le changement climatique

La loi de finances pour 2024, n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, stipule un durcissement du barème du malus écologique applicable dès janvier 2024 aux propriétaires de véhicules particulièrement polluants lors de leur première immatriculation.

La circulaire du 14 mars 2024 relative au déploiement du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et la circulaire du 4 avril 2024 relative au déploiement du Fonds vert (fonds d'accélération de la transition écologique des territoires dans le contexte du plan national d'économies) pérennisent le Fonds vert jusqu'en 2027. La rénovation énergétique des écoles sur une période de 10 années reste un objectif prioritaire.

• Des évolutions pour la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

Lancée le 27 novembre 2023, la Stratégie nationale de la biodiversité 2030 vise à mettre en œuvre les engagements internationaux de la France pris en application de la convention sur la diversité biologique, traité adopté lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et lors de la COP15. L'enjeu de cette stratégie est de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

D'autre part, le Plan Eau gouvernemental lancé en mars 2023, est un ensemble d'actions concrètes pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau. Il comprend ainsi une cinquantaine de mesures autour de cinq axes : accélérer la sobriété en économisant l'eau, lutter contre les fuites, prévenir les pollutions, améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau et mettre en œuvre une tarification adaptée et prévenir les épisodes de sécheresse. Le 1^{er} juillet 2024 l'Instruction interministérielle relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau précise l'application de ce Plan Eau et notamment l'échelle.

Enfin, le règlement n° 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil relatif à la restauration de la nature établit les règles visant à contribuer à rétablir sur le long terme et de manière durable la biodiversité et la résilience des écosystèmes dans l'ensemble des zones terrestres et marines des Etats membres en restaurant les écosystèmes dégradés.

• Des évolutions pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Le deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord (2023-2027) a pour but d'agir, prévenir, construire, pour lutter contre le sans-abrisme. Il se décline en trois axes que sont la production et la mobilisation de logements adaptés et abordables pour les ménages en grande précarité, l'aide au maintien dans le logement et l'accélération de l'accès au logement. Le plan sera alimenté d'un montant supplémentaire de 29 millions d'euros.

En qualité de chef de file des solidarités, le Département est concerné par les aides de l'Etat proposées aux publics vulnérables qu'il accompagne. Ainsi, le décret du 22 décembre 2023 relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat stipule la mise en place à compter de janvier 2024, de Ma Prime Adapt'. Il s'agit d'une aide au financement des travaux d'adaptation des logements des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de tout âge. L'Agence nationale pour l'habitat met également en place à compter de janvier 2024, Ma Prime Logement Décent qui remplace les dispositifs "Habiter sain" et "Habiter serein". Cette prime a pour objet d'aider les propriétaires dans les travaux d'ampleur d'amélioration d'un logement dégradé.

• Des évolutions pour renforcer l'économie circulaire

En application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite "AGEC" du 10 février 2020, le décret du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées fixe de nouveaux objectifs concrets d'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, tout en permettant une adaptation progressive jusqu'en 2030. En effet, le décret introduit une progression pluriannuelle des pourcentages d'acquisition, encourageant ainsi une augmentation progressive de l'utilisation de biens issus de l'économie circulaire. Chaque catégorie de produits listés a des pourcentages minimaux d'acquisition fixés pour les années 2024, 2027 et 2030. Ces pourcentages sont exprimés en fonction du montant annuel hors taxes de la dépense consacrée à l'achat de chaque catégorie de produits au cours d'une année civile.

ÉVALUATION DE LA PROGRESSION DU PLAN D' ACTIONS DE L'AGENDA 2030

L'indice de progression permet de situer l'avancement d'une action sur la période 2024-2030. Cette progression est évaluée selon le travail effectué en cours d'année et selon les indicateurs de moyens ou de résultats livrés par action. C'est un ordre de grandeur qui symbolise le progrès réalisé.

L'infographie ci-contre présente donc les indices de progression pour chaque action selon la légende suivante :



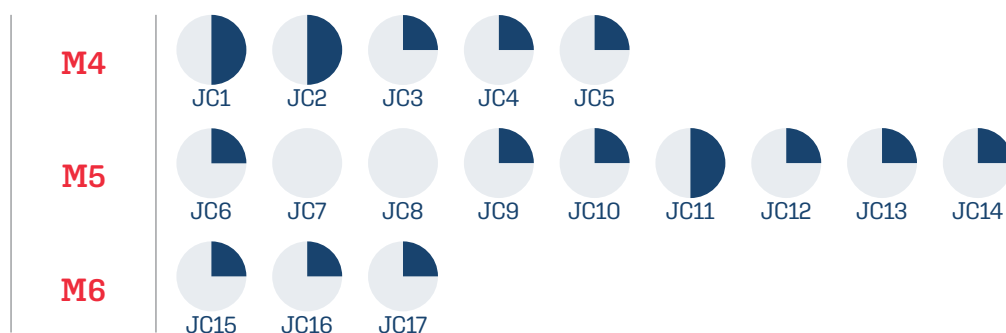
Le détail des calculs de ces indices de progression est disponible en annexe 2 de ce rapport.

TABLEAU DE PROGRESSION DES ACTIONS

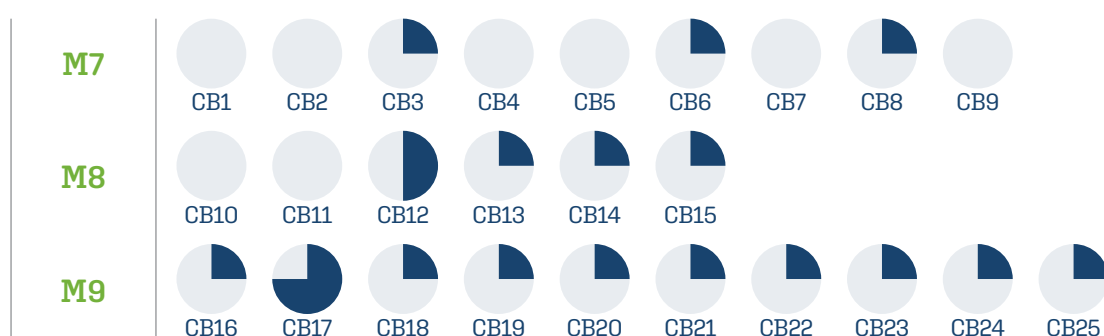
Enjeu 1 Bien-Être – Prendre soin des habitants



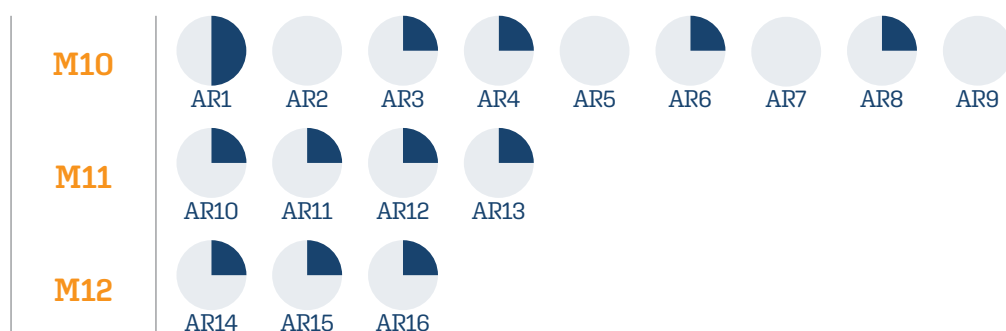
Enjeu 2 Jeunesse et Citoyenneté – S'engager pour mieux vivre ensemble



Enjeu 3 Climat et Biodiversité – Se reconnecter à la Nature



Enjeu 4 Attractivité et Rayonnement – Choisir les Hauts-de-Seine



Enjeu 5 Administration Responsable – Être fier de travailler au Département





PRENDRE SOIN DES HABITANTS

©CD92 / Olivier Ravoire

— Bien-Être —

Le premier enjeu de l'Agenda 2030 consiste à protéger ou préserver la santé et le bien-être des habitants.

Cela implique de favoriser la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun, d'apporter des réponses concrètes et de proximité à nos concitoyens dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, de l'insertion sociale et professionnelle, et de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Œuvrer pour une meilleure santé des habitants sur notre territoire et conserver le statut de département ayant l'espérance de vie la plus haute de France, implique ensuite de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air, de diminuer le bruit dans l'environnement, d'agir sur l'alimentation, de promouvoir les bienfaits de l'activité physique à tout âge.

Enfin, développer des opportunités d'emplois décents pour le plus grand nombre, c'est mieux faire connaître les dispositifs d'insertion et les mettre en œuvre en liaison avec nos partenaires (France Travail, services de l'État, Communes, associations entreprises d'insertion...). C'est aussi valoriser notre département pour son dynamisme économique, générateur d'emplois.

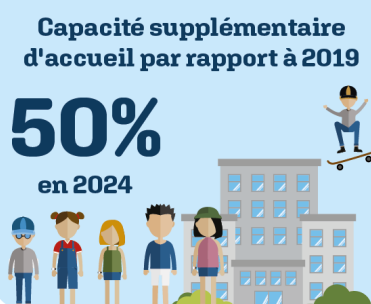


INDICATEURS CLÉS DE L'ENJEU « BIEN-ÊTRE »

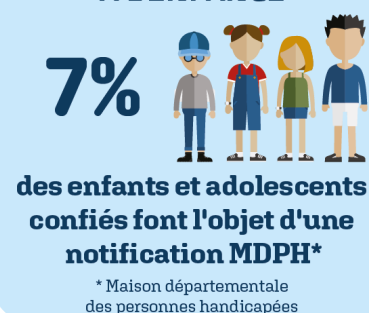
SERVICES DE SOLIDARITÉ
TERRITORIALE ÉQUIPÉS
EN ESPACES NUMÉRIQUES



STRUCTURES DE PLACEMENT
DES JEUNES DE MOINS DE 21 ANS



AIDE SOCIALE
À L'ENFANCE

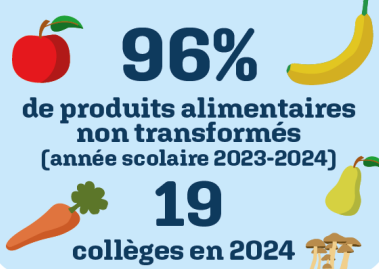


VACAN'SPORT ET
ACTIVITÉS PLEIN AIR
HANDICAP EN 2024

5 026
participants
en situation
de handicap



RETOUR EN PRODUCTION
SUR PLACE DANS LES
CANTINES DES COLLÈGES



REVENU DE SOLIDARITÉ
ACTIVE (RSA) EN 2023

32 521
bénéficiaires

53 059
personnes couvertes
(adultes et enfants)



BÉNÉFICIAIRES DU RSA
ORIENTÉS EN 2024 VERS...



CRÈCHES SOUTENUES
EN 2024

5 structures labélisées AVIP
(à vocation d'insertion
professionnelle)

65 places réservées aux
publics en insertion



MISSION 1

Protéger, aider et accompagner les plus fragiles

Le schéma d'organisation sociale et médico-sociale (SOSMS), adopté en octobre 2024, décline les politiques publiques médico-sociales et d'insertion du Département et propose dans ses réponses aux enjeux démographiques, sociaux et sociétaux du territoire des nouveautés, des innovations, des convergences avec l'offre sociale et médico-sociale existante afin de ne laisser personne de côté.

Pour rester au plus près des habitants, le Département dispose de pôles sociaux pluridisciplinaires et connectés répartis sur tout le territoire, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Caravane solidaire.

Pour les femmes enceintes et les jeunes enfants, il assure des actions de prévention, de promotion de la santé et de protection de l'enfance. Il contribue au développement, à l'adaptation, à l'inclusivité et à la qualité de l'offre de modes d'accueil individuels et collectifs pour tous les enfants. Il délivre l'agrément des assistants maternels et les autorisations de fonctionnement des modes d'accueil collectifs. Présent sur la plateforme ENFenCONFIANCE, il facilite la mise en relation entre parents et assistants maternels.

Pour une prise en charge globale des jeunes fragilisés, le Département dirige l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Concernant les jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), il s'appuie sur les capacités d'accueil, les dispositifs d'accompagnement, l'application "Futur en main" et cherche toujours de nouveaux dispositifs à inventer pour s'adapter à leurs besoins.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Egalité femmes-hommes, le Département a élaboré un programme pluriannuel autour des objectifs suivants : confirmer son engagement en faveur de l'égalité professionnelle, lutter contre toutes les violences faites aux femmes, notamment avec la création en 2023 de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » visant à soutenir les filles et femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, et sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité femmes-hommes.

Afin de répondre à l'aspiration des seniors à bien vivre et bien vieillir chez eux, l'Agence Interdépartementale AutonomY, créée avec les Yvelines, a pour objectif d'améliorer la qualité des services et de faire émerger des solutions innovantes. Le Département soutient les aidants avec son offre d'allocation aux familles hébergeant un ascendant et sa participation à la création des Maisons de répit. D'autres dispositifs innovants ont vu le jour comme « Ôyes » (lien social entre seniors et étudiants) ou encore « Aide à la vie partagée » (financement de projet de vie sociale et partagée).

En outre, le Département est engagé dans une démarche de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous ses établissements recevant du public (ERP) ainsi que de l'ensemble de sa voirie.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Protéger, aider, accompagner les plus fragiles » vous est présenté ci-après.



Sandrine
Agent de la
fonction publique
30 ans

« Je vivais une situation de harcèlement, mais j'ai réussi à m'en sortir grâce aux dispositifs d'accompagnement mis en place par le Département. »



Faïza
Retraitée
68 ans

« Cet été je me suis inscrite au dispositif ÔYES pour ne pas être seule et j'ai fait la rencontre de la petite Fanny qui continue de venir me voir après ses cours. »

Action BE1 :

Faciliter l'accessibilité aux services sociaux départementaux sur tout le territoire :

- 100% des Pôles sociaux équipés d'espaces numériques accessibles en libre-service (pour les démarches simples) ou en démarche accompagnée (pour les publics les plus fragiles non autonomes) ;
- Schéma d'implantation territoriale permettant à tout Alto-séquanais de se trouver à 20 min en transport d'un Pôle social ou 15 min à pied d'une antenne (création d'un 14^e Service de solidarité territoriale et de 6 nouvelles implantations PMI).

Renforcement de l'accessibilité des services sociaux grâce au développement des espaces numériques et à la création de nouveaux équipements

A l'exception de Villeneuve-la-Garenne, tous les pôles sociaux sont équipés d'espaces numériques (SST2 à Asnières, SST3 à Clichy, SST9 à Issy-les-Moulineaux, SST10 à Châtillon et SST12 à Châtenay-Malabry, SST13 à Antony) auxquels s'ajoutent les services des solidarités territoriales (SST) de Colombes et de Bagneux. Cela représente 62% des SST soit 8 sur 13. Il est prévu d'équiper en 2025 les services des solidarités territoriales 4 à Courbevoie, 6 à Nanterre et 8 à Boulogne. Concernant le SST7 situé à Suresnes, l'équipement en espace numérique n'est pas prévu compte tenu de l'offre existante sur le territoire. De plus au SST2 d'Asnières-sur-Seine/Gennevilliers, les rendez-vous en visio avec la MDPH ont été expérimentés.



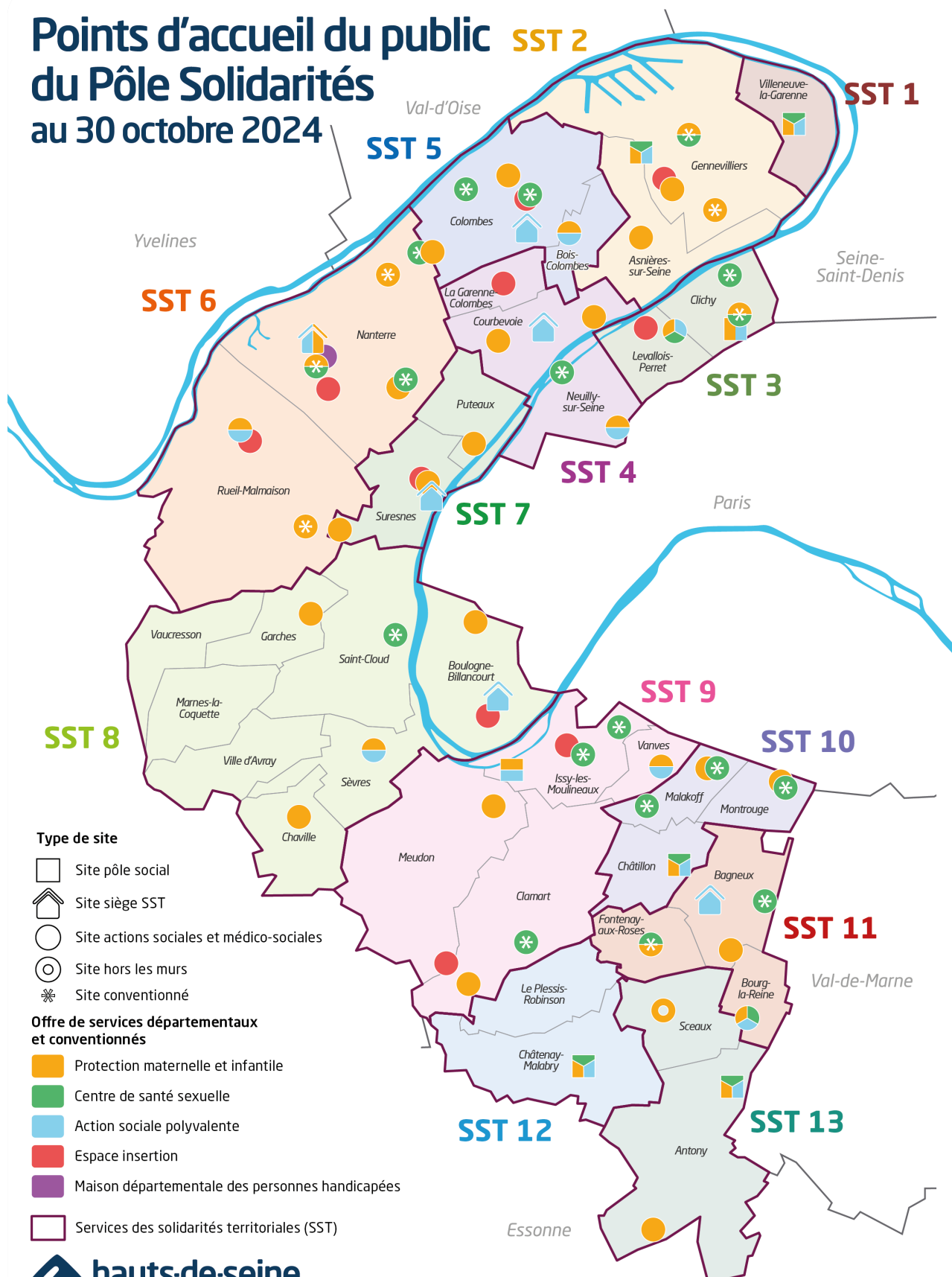
L'espace numérique du Pôle social de Châtenay-Malabry (SST12)
© CD92/Sébastien Bouvier

Le Département poursuit sa stratégie d'implantation territoriale via la création des pôles sociaux et de centres de protection maternelle et infantile (PMI). Au premier trimestre 2024, deux nouveaux pôles sociaux ont ouvert, à Antony et Clichy. Concernant les PMI, plusieurs sites ont ouvert en 2024 : la PMI de Champs aux Melles, la PMI du Quartz (où se situe le siège du SST6) et la PMI du Boulevard de la République à Nanterre, la PMI Dormoy à Montrouge et la PMI rue de l'Eglise à Clamart.



Immeuble L'Atrium à Antony, sixième pôle social départemental
© CD92/Olivier Ravoire

Points d'accueil du public du Pôle Solidarités au 30 octobre 2024



Source : PSOL, 2024
Réalisation : PACT, DDT, SIT, MR, Décembre 2024

2km

Action BE2 :

Mettre en œuvre le programme co-construit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) :

- Consolider les données existantes sur le territoire et en assurer la communication en publiant un panorama annuel de la protection de l'enfance dans les Hauts-de-Seine ;
- Créer un Conseil des jeunes afin de renforcer l'écoute des jeunes de l'ASE.

La mise en place du premier Conseil des Jeunes en prévention et protection de l'enfance

Ce nouveau dispositif concerne les jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance (foyer, accueil familial, aide éducative en milieu ouvert (AEMO), aide éducative à domicile (AED), prévention spécialisée). Il constitue la troisième instance de l'Observatoire de Protection de l'Enfance des Hauts-de-Seine et a pour objectifs de :

- Permettre l'échange et la rencontre de jeunes vivant la même expérience en leur proposant un espace collectif de parole libre et sécurisée ;
- Offrir aux jeunes la possibilité d'avoir un autre regard sur leurs parcours d'accompagnement, sur la protection de l'enfance et sur les adultes qui les entourent ;
- Eduquer à la citoyenneté (rôle des institutions, respect du principe du vivre ensemble et de l'altérité...);
- Mobiliser les retours d'expériences des jeunes pour faire évoluer les politiques publiques ;

- Valoriser les projets des jeunes et impulser de nouveaux projets solidaires d'engagement ;
- Accompagner les professionnels éducatifs dans leur réflexion sur la participation collective.

La première session inaugurale, en octobre 2024, a réuni une quarantaine de jeunes recrutés auprès des SST, du service d'accueil familial (SAF) et des établissements habilités, de 8 animateurs et de 8 accompagnateurs du Département. Son objectif est de faciliter la rencontre des jeunes entre eux et entre jeunes et animateurs mais également de permettre la mise en place d'une charte de bon fonctionnement d'équipe et de choisir les sujets que les jeunes souhaiteront aborder lors du premier cycle qui débutera en 2025. Le Conseil des jeunes est reconductible chaque année et le premier cycle 2025 fera l'objet d'une restitution sous la forme d'un livret illustré.

Action BE3 :

Offrir à 100% des enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 21 ans admis à l'aide sociale à l'enfance un accompagnement dans un dispositif d'hébergement :

- Accompagner les opérateurs à la création des nouvelles places d'accueil prévues ;
- Créer des structures d'accueil innovantes (ex : Maison de l'avenir à Nanterre) permettant d'offrir une prise en charge complète des jeunes (psychologique, éducative, sanitaire, ...) ;
- Augmenter le nombre d'assistants familiaux en renforçant l'attractivité du métier.

Une première étape pour la Maison de l'avenir à Nanterre

Issus de familles en difficulté, les jeunes accompagnés par la protection de l'enfance souffrent le plus souvent d'une absence d'investissement de leur entourage sur leur parcours scolaire et, par ricochet, professionnel et encourent en quelque sorte une double peine. C'est ce constat, ayant présidé à la réflexion menée par le Département et le professeur pédopsychiatre Marcel Rufo, qui débouche à Nanterre sur une solution concrète.

La Maison de l'avenir, établissement innovant implanté à Nanterre a ouvert son pavillon de préfiguration en septembre 2024. Réaménagée de fond en comble sur le modèle d'un foyer familial, cette maison de ville accueille 8 jeunes en internat, et 10 jeunes en accueil de jour. A terme, elle aura vocation à prendre en charge 29 jeunes internes et 40 jeunes externes, âgés de 12 à 18 ans, et bénéficiant d'une prise en charge pluridimensionnelle.



Visite de Georges Siffredi et du Pr. Marcel Rufo au pavillon de préfiguration de la Maison de l'Avenir le 14 octobre 2024
©CD92/Olivier Ravoire

Action BE5 :

Garantir aux personnes âgées et handicapées une offre d'accompagnement à domicile et une offre d'accueil en établissement de qualité et respectant les choix de vie de la personne.

La mise en place de la dotation complémentaire à destination des services d'aide et d'accompagnement à domicile

La dotation complémentaire est versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Cette dotation permet notamment de financer des actions d'amélioration du service rendu aux personnes accompagnées et d'améliorer la qualité de vie des professionnels. Par sa mise en place, le Département entend développer l'offre

de professionnalisation et renforcer la qualité des services à domicile : 37 CPOM pour la première contractualisation en 2023 représentant un coût de 3 M€ et 18 CPOM en 2024. Il s'agit de structurer l'offre et préciser la carte territoriale avec une volonté de limiter l'éligibilité de la dotation complémentaire à un périmètre compris entre 50 et 80 SAAD.

Action BE8 :

Renforcer l'action en faveur de l'égalité républicaine, l'égalité des chances et une vie sociale de qualité sur l'ensemble du territoire (soutien scolaire, apprentissage de la langue française, permanences d'accès au droit...).

L'action départementale en faveur de l'égalité vers différents publics

1) Vers les parents et leurs jeunes enfants

En 2024, plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir les parents et leurs jeunes enfants dont :

- La réalisation d'un projet, réalisé en collaboration avec l'association 1001 Mots, à Villeneuve-la-Garenne, visant à accompagner les familles vulnérables en leur fournissant des ressources pour éveiller à la lecture leurs enfants âgés de 0 à 3 ans. 200 familles ont bénéficié de cette proposition, renforçant ainsi le lien familial.
- La création, d'un groupe de paroles pour les femmes enceintes et celles ayant récemment accouché sur le territoire de Colombes et Bois-Colombes, afin de leur offrir un soutien médical à la PMI.

- L'organisation d'ateliers collectifs intitulés « De mineurs à majeurs : En route vers l'autonomie » à Villeneuve-la-Garenne visant à soutenir les jeunes, souvent confiés ou connus des structures pour la jeunesse dans leur transition vers une vie autonome.
- L'organisation d'un séminaire sur le territoire de Clichy et Levallois-Perret pour les agents départementaux afin de les sensibiliser à des enjeux cruciaux tels que la prévention des cyberviolences et les violences sexuelles liées à la prostitution des mineurs. Cette initiative a touché 180 professionnels et 60 agents départementaux, soulignant l'importance de la formation et de la sensibilisation dans la protection des jeunes.
- Un mur dédié à l'illustration de l'égalité entre les filles et les garçons et à la non-discrimination au sein de la Cité de l'Enfance au Plessis-Robinson.

2) Vers les 16-25 ans

En 2024, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'autonomie et leur construction dans un environnement respectueux et égalitaire dont :



Atelier « De mineurs à majeurs : En route vers l'autonomie » du SST1 - ©CD92



Mur dédié à l'illustration «Egalité Filles/Garçons» à la Cité de l'Enfance au Plessis-Robinson - ©CD92

3) Vers les adultes

En 2024, plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir les adultes en situation de vulnérabilité dont :

- L'organisation d'ateliers de médiation numérique chaque vendredi à Villeneuve-la-Garenne, visant à aider les personnes confrontées à l'illectronisme ou à l'éloignement numérique. Ces sessions offrent un accès essentiel aux outils numériques, permettant ainsi une meilleure intégration dans la société.
- La création d'un groupe de parole pour les femmes victimes de violences, sur le territoire de

Clichy et Levallois-Perret offrant un espace de soutien et d'échange. Des permanences avec une conseillère conjugale sont également proposées, ainsi que des actions de sensibilisation dans le cadre du projet EVRES, coordonné avec l'éducation nationale.

- L'organisation d'une journée spéciale d'information sur les droits des femmes à Châtenay-Malabry et au Plessis-Robinson lors de la journée des droits des femmes. Cette initiative a réuni 35 participantes autour d'ateliers centrés sur l'expression et le bien-être.

Action BE11 :

Intégrer des actions sur l'égalité homme-femme dans les programmes agricoles dans le cadre de la coopération internationale.

Des exemples concrets de prise en compte des femmes dans les programmes agricoles soutenus par la coopération internationale

- **Au Cambodge**, plus de 80% des activités sont mises en œuvre avec une approche ciblée envers les femmes : adaptation des horaires des activités, prise en compte de l'illettrisme d'une majorité de femmes, etc. De plus, une activité spécifique à destination des femmes a été mise en place en 2024, il s'agit de l'approche LANN (Linking agriculture, natural resources management and nutrition), développée par des associations comme Agrisud. Cette approche permet de lutter contre la malnutrition en cumulant des objectifs agricoles, alimentaires et nutritionnels. Concrètement, elle se traduit par la mise en œuvre d'activités communautaires basées sur l'amélioration de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles, des pratiques alimentaires et nutritionnelles, et le renforcement de capacités des femmes.
- **En Haïti**, une action spécifique consiste à favoriser et inciter l'intégration des femmes dans les instances de décision des coopératives.
- **Au Bénin**, deux actions spécifiques ciblent les femmes : des formations pour les femmes transformatrices de produits alimentaires, et la création de cuisines mobiles qui sont des cuisines de démonstration permettant de dispenser des cours de cuisine. L'objectif est notamment d'inciter les Béninois à manger du soja, très nutritif, proposé via différentes recettes.



L'organisation d'une cuisine mobile dans le cadre du programme Bénin - ©CD92/Willy Labre

MISSION 2

Agir pour une meilleure santé pour tous

La santé est définie comme un état complet de bien-être physique, mental et social. Agir pour une meilleure santé pour tous, c'est proposer des services qui permettent à la population de s'épanouir dans ces trois dimensions. Offrir des repas équilibrés avec des produits de qualité aux collégiens mangeant à la cantine ; développer une offre sportive variée, pour tous les âges, particulièrement inclusive pour les paraspportifs ; prévenir les troubles de santé mentale chez les enfants et les adolescents, sont autant d'actions que le Département déploie dans le cadre de ses compétences, et qui contribuent positivement au bien être global de la population alto-séquanaise.

Au-delà de ces considérations à la personne, le Département agit également dans un cadre de santé environnementale. Développer les mobilités douces et les transports collectifs améliorent la qualité de l'air ; les requalifications des routes départementales en boulevards urbains réduisent le bruit dans l'environnement ; le développement d'une trame éco-paysagère avec de nombreux parcs, jardins et promenades, offre des espaces de calme et de détente.

Si cette mission rassemble des actions particulières sur le thème de la santé pour tous, elle se nourrit plus largement de nombreuses autres réalisations inscrites dans l'Agenda 2030. Citons l'exemple du développement des offres culturelles, sportives et touristiques (enjeu Choisir les Hauts-de-Seine) ou encore l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (enjeu Se reconnecter à la Nature). La santé, comprise dans sa globalité en tant que bien-être, s'affiche alors comme une des finalités des politiques publiques conduites par le Département.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Agir pour une meilleure santé pour tous » vous est présenté ci-après.



Charlène
Cadre dans
le privé
37 ans

« Dans le collège de mes enfants, le collège Les Chenevreaux à Nanterre, la production des repas à la cantine se fait sur place maintenant. Mes enfants apprécient et mangent bien mieux, merci au Département pour cette initiative ! »



Karim
Collégien
14 ans

« Avec mon collègue j'ai participé au Trophée Rugby Hauts-de-Seine et j'ai adoré ce sport ! Depuis avec le Pass + je me suis inscrit au club de rugby de ma ville, c'est trop bien ! »



Tao
Employé
dans le privé
32 ans

« J'habite à Ville d'Avray et depuis les travaux de requalification de la RD985 qui se sont terminés cet été, la circulation est apaisée, on respire mieux et on est moins gêné par le bruit des voitures et des camions. »

Action BE13 :

Faciliter la pratique du sport tout au long de la vie en proposant des équipements de qualité, des activités adaptées à toutes les situations (âge et handicap notamment) et un maillage associatif riche et varié.

L'inclusion des parasportifs dans les Hauts-de-Seine



Basket fauteuil pendant les Vacan'sports hiver 2022-2024 à Gennevilliers - ©CD92/Julia Brechler

Après avoir signé la Charte d'engagement pour l'inclusion des parasportifs dans les Hauts-de-Seine 2022-2024 et mis en place un Comité de pilotage qui rassemble de nombreux acteurs du territoire, le Département travaille à renforcer sa politique en faveur du parasport pour tous.

Cet investissement aide à surmonter les obstacles au développement des parasports tels que l'accès

aux activités sportives, la communication et l'accès à l'information, la formation des clubs para-accueillants, l'accessibilité des infrastructures et à favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans les Hauts-de-Seine.

Au sortir des Jeux olympiques et paralympiques, où de nombreuses initiatives départementales ont contribué à promouvoir le sport et le parasport auprès des Alto-Séquanais, l'héritage des Jeux est plus que jamais une ambition renouvelée.

Le programme de formation « Club Inclusif » initié en 2024, en collaboration avec le Comité paralympique et sportif français, permettra de sensibiliser les clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap. Les travaux en cours sur la cartographie de l'offre parasportive contribueront à dresser un état des lieux de l'offre et à déterminer les besoins en matière de pratique. L'élaboration d'un guide départemental du parasport et la réactualisation des moyens d'informations (visuels parasportifs, site internet) viseront quant à elles à faciliter l'accès à l'offre parasportive locale.

Action BE14 :

Continuer la démarche engagée de mise en œuvre d'une restauration scolaire responsable équilibrée et de qualité accessible au plus grand nombre :

- Le retour en production sur place dans 50% des collèges d'ici 2030 (qualité de la production, limitation du gaspillage, production au plus juste) ;
- 80% de produits durables dans la restauration scolaire des collèges.

Vers davantage de collégiens satisfaits par la restauration scolaire départementale

Le Département est responsable de la restauration de ses 98 collèges publics, il en assure directement la gestion pour 88 d'entre eux (10 collèges étant hébergés par d'autres collectivités - Région ou Communes), servant en moyenne 25 000 repas par jour, avec une production concédée à deux entreprises de restauration depuis 2022. Pour l'année scolaire 2023-2024, la liaison froide préparée dans trois cuisines centrales concerne 73 établissements, tandis que 16 établissements fonctionnent avec des préparations produites sur place, soit 18% des collèges en gestion départementale.

Les bénéfices de la préparation des repas sur place sont multiples. Ce retour en production sur place permet notamment de réduire le gaspillage alimentaire et de faciliter la logistique. Notre dernière enquête sur la restauration scolaire a mis en évidence

l'impact positif et significatif de la restauration sur place sur la satisfaction. Ainsi, 75% des collégiens déjeunant dans un établissement en production sur place déclarent bien manger à la cantine (versus 55% pour les collégiens déjeunant dans un établissement en liaison froide). Ils sont 72% à apprécier les plats principaux contre 56% en liaison froide.

Le Département est engagé en faveur d'une alimentation saine et équilibrée, répondant aux exigences sanitaires mais aussi respectueuse de l'environnement.

Les menus sont validés lors d'une commission de restauration qui réunit des représentants de parents d'élèves, les collèges, le Département, le prestataire et des diététiciens qui s'engagent au bon respect de l'équilibre nutritionnel.

Des mesures sont prises pour limiter le surpoids et l'obésité des élèves :

- Garantir les apports en fibres et en vitamines ;
- Diminuer les apports en lipides et rééquilibrer la consommation des acides gras ;
- Diminuer la consommation de glucides industriels ;
- Augmenter les apports en fer et en oligoéléments ;
- Garantir les apports en calcium (laitages et fromages).

En plus de l'aspect nutritionnel, la volonté est de travailler sur le volet gustatif :

- Faire tester des recettes, éduquer au goût ;
- Répondre au maximum aux attentes et besoins des élèves (goût et cuisson des plats, assaisonnement, portions).

Le Département veille à une alimentation plus durable, et particulièrement à :

- La qualité des produits : locaux, bio, issus de labels de qualité (label rouge, AOP, IGP, RUP, HVE...) ;
- Des modes d'approvisionnement s'appuyant sur une saisonnalité des produits pour les denrées fraîches et une agriculture biologique ou raisonnée ;

- La provenance des produits (produits locaux) ;
- Des viandes labellisées, des poissons bénéficiant d'une certification MS ;
- Un choix végétarien quotidien pour le plat principal afin de diminuer l'empreinte carbone des repas et réduire l'usage des sols.



Retour de la production sur place des repas au collège François-Furet à Antony - ©CD92/Willy Labre

MISSION 3

Offrir un emploi décent à tous

Agir dans le domaine de l'insertion, c'est lutter contre la pauvreté et renforcer l'inclusion socio-professionnelle. Pour cela, le nouveau schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale a pour objectif de rénover et adapter l'offre d'insertion socio-professionnelle, en la personnalisant au profil des personnes (adultes et jeunes). Cela se traduit par des parcours davantage individualisés en fonction des typologies de publics et de leur situation (accompagner les reconnaissances de droits santé, invalidité, handicap, retraite), la rénovation des modalités d'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), le développement des liens entre le secteur de l'insertion socio-professionnelle et les acteurs de santé et enfin l'expérimentation puis la généralisation du dispositif rénové du RSA.

La stratégie d'insertion par le retour à l'emploi incarnée par le Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) renouvelé en 2024, s'articule autour de deux axes :

- 1 - Remobiliser et lever les freins à l'emploi pour permettre à chacun d'être acteur de son parcours d'insertion,
- 2 - Accompagner les allocataires du RSA dans la définition de leur projet professionnel et les remettre en emploi.

Afin d'accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi, la mise en œuvre du PDI-RE est confiée à l'Agence Interdépartementale d'Insertion, ActivitY'. Pour les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des freins médico-sociaux, une démarche d'accompagnement global est déployée, en partenariat avec France Travail ainsi que ceux de leurs partenaires territoriaux. Le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) des Hauts-de-Seine, autre dispositif pilier, permet d'accompagner les jeunes les plus fragilisés dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle. Dans la même idée de faciliter le retour à l'emploi, le Département soutient les crèches à vocation d'insertion professionnelle dans lesquelles des places sont réservées pour les bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, la crise des métiers de l'Humain qui touche actuellement les domaines d'activité de la santé et du médico-social, impacte directement la politique des solidarités du Département. C'est pourquoi le Département, via l'Agence interdépartementale AutonomY, s'est engagé dans la promotion et l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la santé et de la solidarité (formation, conseil, orientation...).

Enfin, dans le cadre de sa stratégie Egalité femmes-hommes, le Département œuvre à renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » visant à soutenir les filles et femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Offrir un emploi décent à tous » vous est présenté ci-après.



Malone
Employé dans
le privé
35 ans

« Lorsque j'étais au RSA, l'agence ActivitY m'a proposé une formation pour me préparer à l'entretien d'embauche avec un coach sous forme d'improvisation théâtrale. Aujourd'hui j'ai retrouvé un emploi grâce à ça ! »



Sven
Père de famille
45 ans

« Père célibataire, ce n'est pas facile pour moi de retrouver du travail. Avec le soutien du Département, la crèche près de chez moi est « à vocation d'insertion professionnelle », du coup je peux y déposer mon fils dès que j'en ai besoin. C'est un vrai soulagement et une source de stress en moins. »

Action BE18 :

Proposer à 100 % des bénéficiaires du RSA un accompagnement adapté à leurs besoins :

- Accompagnement social (accès aux droits, maîtrise du français, problématiques de santé, accès ou maintien dans le logement, appui à la parentalité et modes de garde, etc.) ;
- Accompagnement socioprofessionnel s'appuyant sur des outils d'insertion (définition du projet professionnel et remobilisation, découverte des métiers, formation, accueil en entreprise d'insertion, etc.) ;
- Accompagner les entreprises d'insertion par l'activité économique et celles de l'économie sociale et solidaire dans leur développement commercial via le Club Busin'ess.

Des initiatives innovantes pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans le retour à l'emploi

- Une formation innovante à l'entretien d'embauche :

L'improvisation théâtrale et 2 coachs ont permis aux bénéficiaires du RSA de se préparer à l'entretien d'embauche. 7 sessions de formation originales les ont aidés à se remobiliser, d'identifier leurs forces et faiblesses afin d'être prêts pour leurs entretiens.

- Un nouveau mode de découverte de métiers par la réalité virtuelle :

Cette action, sous un format d'atelier, aborde la découverte du monde professionnel en réalité virtuelle. L'expérience immersive permet d'explorer les conditions travail, les tâches et activités exercées par le salarié mais également de bénéficier de son témoignage. 10 sessions ont été réalisées sur l'année.

- Le Club Busin'ESS 92 :

Véritable incubateur de partenariats à forte valeur ajoutée sociétale, de développement innovant et de RSE, le club Busin'ESS 92 propose une offre de services et un programme d'actions pour faire avancer l'emploi et accroître les partenariats d'affaires avec les entreprises et acheteurs publics (rencontres experts, conventions d'affaires, etc.).



Café club Busin'ess - ©CD92



Action BE19 :

Poursuivre le développement de la politique départementale d'insertion socioéconomique et d'accès à l'emploi en coordonnant les différents partenaires de l'insertion et de l'emploi, ainsi que les entreprises, et en initiant des solutions novatrices et partenariales de remise en activité professionnelle.

De nouveaux moyens pour la réinsertion professionnelle

- Les contrats « Parcours emploi compétences-Contrat unique d'insertion » (PEC-CUI)

Le Département a signé en 2024 une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) avec l'État, permettant à l'agence ActivityY' de prescrire 80 contrats « Parcours emploi compétences-Contrat unique d'insertion » (PEC-CUI) destinés aux bénéficiaires du RSA : 40 gérés par l'agence en lien avec les postes du Département et 40 délégués à France Travail. Ces contrats d'une durée hebdomadaire de 26 heures sont un levier important pour la réinsertion professionnelle puisqu'ils favorisent un retour progressif à l'emploi.

Ces emplois de transition visent à combiner 3 dimensions essentielles du parcours d'insertion :

- 1 - L'expérience professionnelle des bénéficiaires du RSA qui sont placés dans des postes adaptés à leurs compétences, leur permettant de renouer avec le monde du travail ;
- 2 - L'accompagnement individualisé dont bénéficie chaque salarié tout au long du parcours ;
- 3 - La montée en compétences et en qualifications grâce à des formations adaptées et des parcours modulaires.

- Les Pôles d'orientation

L'approche des Pôles d'orientation consiste à conjuguer l'offre de services du Plan Départemental d'Insertion (PDI) dans le cadre de sa stratégie d'insertion par le retour à l'emploi avec la volonté de promouvoir auprès des allocataires du RSA les différents métiers des filières en tension.

L'ambition de ces Pôles d'orientation consiste à :

- Faire découvrir les métiers dans une filière en tension par des moyens diversifiés (témoignages de professionnels, visites de sites...). En 2024, 4 secteurs d'activités ont été ciblés : Hôtellerie-Restauration, Transport-Logistique, Numérique et BTP ;
- Réaliser un diagnostic personnalisé pour vérifier les prérequis et la motivation de chaque participant ;

- Préconiser un parcours personnalisé en lien avec le projet professionnel ;
- Préconiser des actions pour lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Faciliter l'accès à la qualification ou à la certification ;
- Favoriser la mise en relation avec les entreprises qui recrutent dans le secteur.

En 2024, 7 Pôles d'orientation ont été réalisés sur les secteurs de Gennevilliers, Clichy, La Défense, Rueil-Malmaison et Montrouge.

Action BE20 :

Soutenir financièrement la création, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat, des établissements d'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion professionnelle afin de faciliter l'entrée en formation ou la reprise d'emploi des familles mono-parentales.

Soutien financier du Département aux crèches remplissant les critères du label AVIP



L'accès à une solution de mode de garde demeure un frein majeur à l'insertion des bénéficiaires du RSA, notamment des familles monoparentales. C'est pourquoi, afin de leur apporter une réponse adaptée à leur besoin de garde et ainsi favoriser leur retour à l'emploi, le Département a souhaité avec le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la contractualisation pour l'insertion et l'emploi, soutenir les crèches remplissant les critères du label AVIP (à vocation d'insertion professionnelle). Ce dispositif vise à financer la réservation de places d'accueil dédiées aux jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans de parents sans emploi et en démarche d'insertion professionnelle.

Ces nouveaux financements spécifiques sur des établissements qui remplissent les conditions du label AVIP permettent de proposer à ces parents un accompagnement social et professionnel intensif en vue de leur intégration durable sur le marché du travail. Les parents disposent ainsi d'une place d'accueil réservée pour leur enfant afin d'effectuer leur recherche d'emploi et se rendre à des entretiens d'embauche. A ce titre, le dispositif promeut et accompagne l'insertion professionnelle des femmes allocataires du RSA de notre territoire.



S'ENGAGER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

©CD92 / Willy Labre

— Jeunesse et Citoyenneté —

Le deuxième enjeu de l'Agenda 2030 regroupe l'ensemble des actions à destination de la jeunesse, et tout particulièrement des collégiens, les collèges étant gérés directement par le Département.

Cela consiste tout d'abord à améliorer l'environnement scolaire des collégiens pour qu'ils s'épanouissent, qu'ils révèlent leurs talents et qu'ils deviennent des citoyens engagés. Pour cela, le Département crée un pack « Collèges 2030 » incarnant une culture globale de qualité autour des bâtiments ou des espaces extérieurs, et met en place des programmes périscolaires, des offres sportives et culturelles, ainsi que des événements festifs et éducatifs.

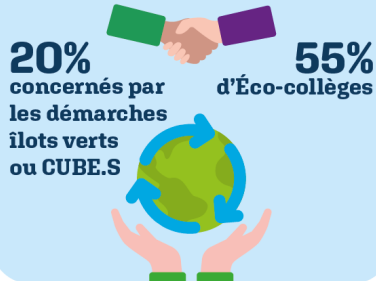
Plus largement, faire du département un territoire riche d'opportunités pour les jeunes de 6 à 25 ans implique de développer les dispositifs de sensibilisation, de prévention et de formation. C'est cibler les jeunes comme les destinataires prioritaires de plusieurs programmes d'information. Il s'agit de devenir un partenaire de confiance pour les accompagner vers leur vie de jeune adulte.

Enfin, le Département veut concentrer les outils d'information et de sensibilisation du grand public au sein d'un grand dispositif de pédagogie et de sensibilisation au développement durable baptisé « Grand Collège ». Celui-ci inclut tout particulièrement les enjeux qui engagent le Département (solidarité, jeunesse, climat, énergie, mobilité, culture, sport, égalité femmes-hommes...).



INDICATEURS CLÉS DE L'ENJEU « JEUNESSE ET CITOYENNETÉ »

IMPLICATION DES COLLÈGES DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2024



COURS ÎLOTS VERTS CRÉÉS DANS LES COLLÈGES DEPUIS 2020



ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE EN 2024

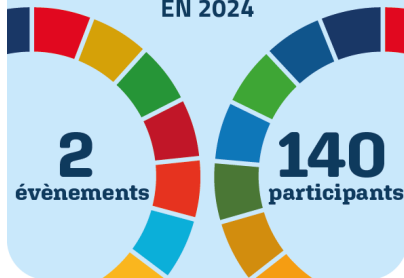
Jeunes restant tout au long de leur mission au Département

100% en Service national universel

50% en Service civique



LE GRAND COLLÈGE ACCULTURATION SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2024



NUMÉRISATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

494 000
images mises en ligne en 2024



PROGRAMME FEMMES DES HAUTS-DE-SEINE EN 2024

18 actions événementielles internes ou externes

2 500 personnes touchées par ces actions



CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES COLLÈGES

103 kWh/m²
en 2023
-14%
par rapport à 2022



ORDINATEURS DONNÉS AUX COLLÉGIENS VIA LE PASS+ ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

5 484



STRATÉGIE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

17 363
collégiens sensibilisés



COLLÈGES ENGAGÉS DANS LES MESURES DE RESPONSABILISATION DES JEUNES EN 2024

19



S'ENGAGER POUR MIEUX
VIVRE ENSEMBLE

MISSION 4

Nos collégiens, citoyens de demain

Le Département s'engage auprès des collégiens en leur offrant les meilleures conditions pour devenir les citoyens de demain. Avec 132 collèges dont 98 publics, ce sont environ 75 600 collégiens qui sont concernés par les dispositifs départementaux dans des domaines variés tels que les bâtiments scolaires, la qualité de leur alimentation, le climat scolaire, les projets soutenus financièrement ou encore leur accès au numérique, au sport et à la culture.

Le Département investit depuis longtemps dans la jeunesse en développant une politique éducative ambitieuse et innovante afin de garantir une éducation renforcée, inclusive et équitable. En partenariat avec l'Éducation nationale, il propose à toute la communauté éducative une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable notamment à travers le dispositif « Eco-collège ». De plus, dans le cadre de sa stratégie Egalité femmes-hommes, la sensibilisation des jeunes filles et garçons est mise à l'honneur.

Le Département a également initié une politique numérique éducative volontariste qui se traduit par un accès à l'informatique pour les collégiens depuis n'importe quel lieu, par l'inclusion de tous avec le déploiement de matériel spécifique pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers mais aussi par la lutte contre la fracture numérique et les inégalités en offrant un ordinateur portable aux collégiens, sous condition de ressources des familles. De plus, dans les collèges publics, les usagers bénéficient d'un environnement numérique de travail (ENT) sécurisé, soutenu par une infrastructure solide avec des équipements innovants.

De bonnes conditions de travail impliquent aussi un confort thermique dans les bâtiments. Ainsi, le Département déploie sa stratégie de performance énergétique des collèges, initiée dès 2012. L'objectif est de garantir à tous les collèges publics un contrat visant à offrir les meilleurs standards énergétiques. Cette logique de bien-être s'étend aussi à l'extérieur, avec le programme îlot vert, de végétalisation des cours de collèges.

Enfin, le Département est attentif à la qualité de ce que mangent les collégiens et à l'impact environnemental du service de restauration scolaire. Ainsi, les contrats de restauration scolaire comprennent des dispositifs éco-responsables, tels que le choix quotidien d'un plat végétarien parmi les plats traditionnels, la limitation du gaspillage alimentaire, la production sur place lorsque cela est possible, le tri des biodéchets par les élèves et leur valorisation par compostage ou méthanisation.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Nos collégiens, citoyens de demain » vous est présenté ci-après.



Marianne et Karim
Collégiens
14 ans

« L'espace est plus grand pour jouer ensemble dans la nouvelle cour îlot vert du collège Robert-Doisneau et quand on a chaud on peut se protéger à l'ombre des arbres. »



Marianne
Collégienne
14 ans

« Au mois de juin avec les Eco-délégués du collège on est allé présenter notre projet à la cérémonie des MeDDailles à la Seine Musicale devant plus de 500 collégiens ! C'était stressant mais en vrai c'était trop bien et en plus on a gagné le Prix du Jury ! »

Action JC1 :

Labéliser 100% des collèges «Eco-collèges» en 2030, c'est-à-dire concerné par au moins un des dispositifs [Challenge Climat Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire (CUBE.S), îlot vert, programme Développement Durable...], avec la création d'un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable associé.

De nouveaux collégiens impliqués dans la transition écologique

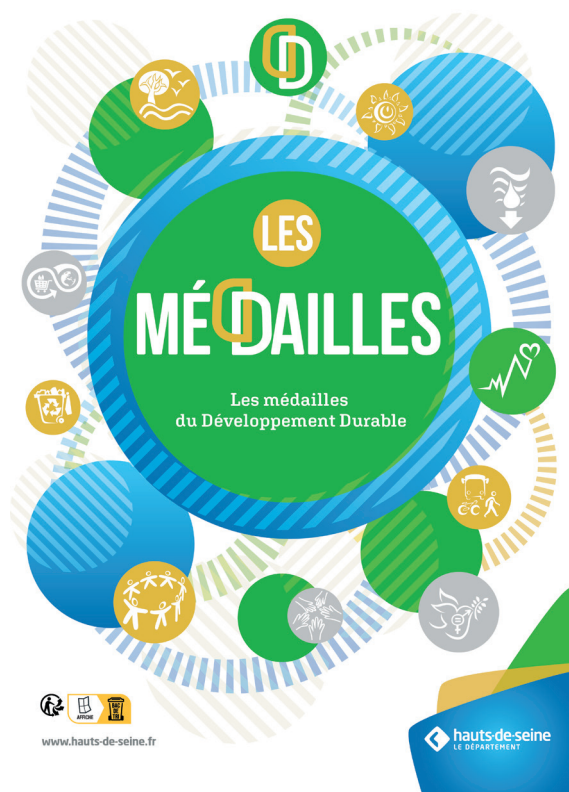
Parmi les actions mises en place dans le cadre d'Éco-collèges : les MéDDaillies des Hauts-de-Seine, les médailles du développement durable (avec deux D comme développement durable). Il s'agit d'un dispositif annuel du Département, qui vise à valoriser les collèges (publics et privés sous contrat) qui s'investissent pour le développement durable via des actions tangibles. En 2024, 50 collèges ont pris part à ce dispositif et se sont impliqués dans leur établissement, avec notamment 7 nouveaux collèges devenus Éco-collèges.

Par ailleurs d'autres actions ont été déployées en 2024 comme la mise en place du tri du papier dans 19 nouveaux collèges grâce à l'implication des élèves ou encore la participation au dispositif CUBE.S [Challenge Climat Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire] de 6 nouveaux collèges engagés dans les économies d'énergie : Alain-Fournier à Clamart, Yves-du-Manoir à Vaucresson, Jean-Macé à Clichy, Henri-Barbusse à Bagneux, François-Furet à Antony, Maurice-Genevoix à Montrouge.



Cérémonie des MéDDaillies à la Seine Musicale en juin 2024 - ©CD92/Willy Labre

Par ailleurs, à l'occasion de la cérémonie des MéDDaillies, des opérations de communication innovantes ont été menées. Ainsi, des partenariats avec des influenceurs, choisis pour leurs affinités avec les valeurs du Département, ont été conclus. Cette communication axée sur les plus jeunes a permis de mettre en lumière les réalisations auprès des collégiens et de leur établissement.



S'ENGAGER POUR MIEUX
VIVRE ENSEMBLE

Action JC2 :

Offrir aux collégiens un environnement de qualité :

- > Créer 40 îlots verts dans les collèges d'ici à 2030 (34 d'ici à 2027)
- > Poursuivre la mise en œuvre d'une restauration scolaire responsable, équilibrée et de qualité accessible au plus grand nombre :
 - Retour en production sur place dans 50% des collèges (qualité de la production, limitation du gaspillage, production au plus juste) / 80% de produits durables ;
 - Diminuer de 40% la consommation énergétique des collèges (selon les normes du Décret Tertiaire).

Aménagement de cinq nouvelles cours îlots verts

Le projet îlot vert du Département, lancé en 2021, est un projet d'aménagement des cours et espaces extérieurs des collèges qui vise à améliorer le cadre de vie des collégiens tout en s'adaptant au changement climatique par la création d'îlots de fraîcheur et en réduisant l'impact environnemental des établissements par la récupération des eaux de pluie notamment. Ces projets font une large place à la concertation des collégiens dès leur conception et prennent en compte l'aspect non genré des aménagements.

Cinq nouvelles cours ont été livrées en 2024 :

- **Le collège Paul-Éluard à Nanterre** : sur une surface de 7 km², 13 arbres plantés pour un total de 33 arbres et 46 jardinières pleine terre installées, 102 m² de potager et 209 m² de toiture végétalisée créés, réutilisation des pavés pour réaliser les nouvelles bordures, désimperméabilisation du sol sur 3,4 km². Des jeux d'extérieurs ont été installés. De plus un préau, un local à vélo et à trottinettes ont été créés et le parking et la terrasse des professeurs aménagés.

Coût des travaux : 2,3 M€



Cour centrale du collège Paul-Éluard à Nanterre - © CD92

- **Le collège Georges-Pompidou à Villeneuve-La-Garenne** : sur une surface de 19 km², 132 arbres dont 42 plantés, des nouveautés telles qu'un potager de 102 m², des jeux d'extérieurs très variés, un préau, un local à vélos et trottinettes, un amphithéâtre extérieur, désimperméabilisation du sol sur 4,3 km². En effet, le sol bétonné des cours de récréation a été remplacé par des sols drainants sur 2,3 km².

Coût des travaux : 3,3 M€



Cour du collège Georges-Pompidou à Villeneuve-la-Garenne - © CD92

- **Le collège Victor-Hugo à Issy-les-Moulineaux** : la cour de 2,5 km², a été réorganisée autour de la végétalisation du pied des arbres de grande taille existants (tilleuls, platanes), dans l'objectif de composer un îlot de fraîcheur efficace. Des massifs et des couvres-sols ont été implantés avec des espèces endémiques à la région Île-de-France, un jardin pédagogique créé et des toitures végétalisées. Les sols ont été désimperméabilisés. Pour les activités ludiques et sportives, un demi-terrain multisport, des gradins, des bancs en béton, des tables de jeux d'échecs et des tables d'études ont été installés. Un préau couvert a été aménagé.

Coût des travaux : 1,4 M€



Cour du collège Victor-Hugo à Issy-les-Moulineaux - © CD92

- **Le collège Thomas-Mazaryk à Châtenay-Malabry** : l'aménagement de la cour de 1,8 km², comprend la désimperméabilisation des sols, la plantation d'arbres, la création de zones d'infiltration des eaux pluviales, d'un potager, de zones conviviales de rencontres et d'échanges, d'une zone de basket, de pique-nique et de détente avec des terrasses bois et parasols/parapluies. L'éclairage extérieur a été redéfini, plus localisé, moins consommateur d'énergie, optimisé tourné vers le sol évitant la pollution lumineuse.



Cour du collège Thomas-Mazaryk à Châtenay-Malabry - © CD92

- **Le collège Robert-Doisneau à Montrouge** : l'aménagement de la cour basse comprend la désimperméabilisation des sols, l'infiltration des eaux pluviales et l'aménagement d'espaces verts.



Cour du collège Robert-Doisneau à Montrouge, rénovée avec de l'enrobé drainant - © CD92

Action JC3 :

Offrir aux collégiens des outils éducatifs modernes et responsables :

- Etendre la labellisation « Numérique Responsable » au périmètre des collèges d'ici 2026 ;
- Mettre à disposition une plateforme numérique globale pour tous les collégiens et jeunes avec des sessions personnalisées et un parcours de suivi ;
- Mettre à disposition des collèges des outils de dernière génération (ordinateurs portables, réalité virtuelle, équipements ergonomiques...);
- Mettre à disposition des outils adaptés aux collégiens en situation de handicap, classes Ulis, etc.

Des outils numériques adaptés aux collégiens en difficulté

Le Département s'engage sur plusieurs plans pour faciliter la scolarité des collégiens aux besoins particuliers. Il accompagne ainsi les collèges tant sur l'aménagement d'un cadre de travail adapté aux besoins des élèves qu'en proposant des ordinateurs et des équipements en matériel spécifique, afin que chaque collégien puisse suivre une scolarité la plus normale possible. En 2023-2024, le Département a aménagé 7 salles accueillant des élèves scolarisés en Ulis [Unités localisées pour l'inclusion scolaire] selon leurs besoins en mobiliers, dans l'objectif de délimiter les zones d'activités permettant de donner des repères aux élèves. Par ailleurs, tous les élèves suivis dans le cadre des Ulis bénéficient de tablettes individuelles, dotées de fonctionnalités d'accessibilité facilitant les apprentissages.

D'autre part, plus de 70% des collèges ont répondu à l'appel à projets numériques pédagogiques pour des dotations complémentaires en équipements ou services innovants. Ainsi, pour l'année scolaire 2023-2024, les collèges qui en ont fait la demande

ont pu s'équiper en matériel ergonomique destiné aux élèves aux besoins éducatifs particuliers (claviers numériques, dictaphones, règles scanner, etc.) et notamment de lampes Lili, équipement innovant facilitant la lecture des dyslexiques. Des robots de télé-présence sont également mis à disposition des élèves qui, pour des raisons de santé, sont empêchés pendant un temps de suivre normalement leur scolarité. Cet outil leur permet de garder le contact et favorise leur retour en milieu scolaire. Enfin, le Département a distribué 5 484 ordinateurs portables aux enfants de familles avec un quotient familial inférieur à 880, afin de réduire les inégalités entre élèves dans l'accès aux équipements et services numériques. Les familles éligibles peuvent faire la demande d'ordinateurs, via l'interface Pass+, à tout moment de l'année scolaire, entre l'entrée en 6^e de leur enfant et le 31 décembre de l'année de 3^e.



Lampe Lili - ©Lili for Life



Robot téléprésence - ©CD92/Olivier Ravoire

Action JC4 :

Déployer des actions éducatives pour tous les collégiens :

- Favoriser les échanges scolaires européens pour les collèges publics et privés sous contrat qui ont accès à des financements grâce au Consortium Erasmus+ porté par le Département ;
- Poursuivre les dispositifs (Ô Lab Citoyen, Rencontres de l'éloquence ...) ;
- Aider les élèves en difficulté à acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'une formation et promouvoir les notions de citoyenneté et de vivre ensemble grâce notamment aux dispositifs ERMES et PREMIS ;
- Proposer aux classes de 4e une formation à la sécurité routière et à la conduite du vélo ;
- Proposer à 100 % des collégiens une démarche d'éducation artistique et culturelle au cours de leur cursus.

Eduquer les collégiens à travers des dispositifs innovants

La richesse de l'offre éducative départementale constitue un terrain fertile pour le développement de la culture de l'engagement des collégiens alto-séquanais ; l'enjeu étant de dépasser l'individualisme, impliquant des choix, des prises de positions et de responsabilités et de s'ouvrir à l'autre et au monde. Les différents dispositifs et actions proposés par le Département favorisent à la fois le développement personnel des collégiens, la construction de la relation à l'autre, le goût de l'intérêt collectif mais aussi la capacité à comprendre avant d'agir. Sur la période 2023-2024, citons notamment :

Les « Rencontres de l'Eloquence » forment les jeunes au débat sur un thème citoyen. Ce dispositif contribue à développer la culture du dialogue, l'expression orale et la prise de parole en public. 900 jeunes ont été accompagnés par Eloquentia pour débattre sur les stéréotypes. Le dispositif « O Lab Citoyen ! » propose de réaliser une œuvre (photo, bande-dessinée, affiche, vidéo, etc.) illustrant un thème annuel. 1 115 collégiens ont participé à la production d'une œuvre sur le thème « égalité filles-garçons », exposée dans le cadre du festival Chorus. Également, les concours de programmation robotique et de création de jeux vidéo ont donné l'occasion à 1 100 jeunes de se préparer aux métiers du monde numérique. Ces concours inter-degré mettent en pratique les apports théoriques vus en classe, pour programmer un robot et le customiser ou en créant un jeu vidéo. La restitution de ces concours a été réalisée lors du festival Hauts-de-Seine Digital Games qui a accueilli 17 000 visiteurs. Le « Parcours mémoriel » à destination des classes de 3°, concernant 326 élèves, organise des visites

et ateliers au Mont-Valérien, aux Archives départementales, et au Mémorial de la Shoah dans la perspective de donner du corps au travail initié en classe sur le devoir de mémoire et la lutte contre le racisme et les discriminations. Enfin, avec l'appel à projets ERMES (Ensemble pour la Réussite et la Mobilisation des Elèves sur leur Scolarité), le Département accompagne les projets des établissements répondant aux objectifs de bien-être et d'amélioration du climat scolaire, de la persévérance, et de la citoyenneté. Ce dispositif a bénéficié à 116 établissements soit environ 50 000 collégiens.

Le Département agit également en faveur de l'amélioration du cadre de vie des collégiens en accompagnant 6 collèges dans l'aménagement des espaces de travail des élèves en-dehors de la salle de classe (salles de permanence, hall, ...) au travers du dispositif 'Réinvente ton collège'.



Concours Eloquence - ©CD92/Stéphanie Gutierrez-Ortega



Concours robotique - ©ADDV

Action JC5 :

Sensibiliser les collégiens des Hauts-de-Seine à l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les stéréotypes de genre et développer la culture du respect (dispositif Ô Lab Citoyen, Curious Lab' sur le stéréotype des métiers, forum Giga la vie, contribution au dispositif de prévention d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)).

Un programme ambitieux pour sensibiliser les collégiens à l'égalité entre les filles et les garçons

Conscient de l'importance de sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département propose à l'ensemble des collèges publics et privés des Hauts-de-Seine, la mise en œuvre d'un programme global et volontaire, avec plusieurs dispositifs départementaux complémentaires. Un suivi annuel transversal de l'ensemble de ces dispositifs permet de connaître le nombre total de collégiens qui ont été sensibilisés durant l'année scolaire de référence. 17 363 collégiens, filles et garçons, ont été ainsi sensibilisés pendant l'année scolaire 2023-2024 autour des trois objectifs suivants :

- Ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons (filières, mixité des métiers, orientation, études...), avec le Curious Lab' « Egalité femmes-hommes » ou encore les actions de l'association *Elles bougent* ;

- Sensibiliser à l'égalité et déconstruire les stéréotypes par exemple avec les Rencontres de l'éloquence « A bas les stéréotypes » ;
- Eduquer les jeunes à la vie affective et sentimentale et les filles à des thématiques de santé féminine. Grâce aux Ateliers « Toutes Informées, Toutes Culottées » conduits par l'Institut des Hauts-de-Seine, le Département accompagne les jeunes filles à mieux comprendre la santé féminine et à lutter contre la précarité menstruelle susceptible d'impacter leur scolarité. En 2023-2024, ce dispositif a permis à 6 600 collégiennes de la 5^e à la 3^e, dans le cadre de petits groupes encadrés par de jeunes professionnelles de santé, d'aborder l'anatomie féminine, la puberté, le cycle menstruel ou encore les protections hygiéniques. Des culottes menstruelles y sont également distribuées, soit près de 75% des collégiennes concernées.



Lydia Ouridjel, lauréate du Trophée Elles en Seine et marraine du Curious Lab' Egalité femmes-hommes (septembre 2024) - © CD92 / Willy Labre



Atelier Toutes Informées, Toutes Culottées - ©Institut des Hauts-de-Seine

MISSION 5

Être fier de grandir dans les Hauts-de-Seine

Dans un contexte d'incertitudes qui fragilisent les plus anxieux, la politique du Département envers les jeunes alto-séquanais de 11-25 ans a pour finalité de les aider à s'épanouir et à devenir responsables : des acteurs de leur avenir dans une culture commune ouverte, engagée, durable et citoyenne. En particulier, le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » vise à soutenir les filles et femmes du territoire, et spécifiquement les plus jeunes et les plus fragiles.

Pour les jeunes ayant besoin d'un soutien ou d'un accompagnement social, l'Équipe Mobile 11-25 ans intervient dans différents domaines dont la santé, les loisirs, le logement ou encore la scolarité. Ses missions consistent également à permettre aux jeunes de participer à différentes activités (festival Rock en Seine, Chorus, événements sportifs, séjours solidaires, journées à la mer...).

Le Département organise aussi chaque année le festival du jeu vidéo et du numérique pour sensibiliser les jeunes à la protection des utilisateurs, au développement des nouvelles technologies, aux réseaux sociaux ou encore aux dangers liés aux usages numériques et œuvre à renforcer la promotion de l'égalité des chances.

La jeunesse est aussi un public à écouter pour comprendre les évolutions sociétales. En ce sens, le Curious Lab' conforte le rôle du Département comme soutien aux Communes. Ce laboratoire d'idées et de réflexion collective amène des étudiants issus de diverses formations à enrichir l'action publique locale en travaillant sur des projets de stratégies locales.

Enfin, le Département veut soutenir l'apprentissage comme vecteur de réussite des jeunes par l'organisation du forum annuel de l'apprentissage et la mise en place de la plateforme <https://apprentissage.hauts-de-seine.fr/> qui met en relation les employeurs du territoire, les futurs apprentis et les écoles et centres de formation d'apprentis. Il prévoit un programme « passerelle » pour mettre en relation les collégiens avec les entreprises locales pour les stages de 3^e; ainsi que la publication d'un guide de l'apprentissage pour les Très Petites Entreprises (TPE). Et au sein de son administration, en complément du service national universel, le Département accueille des volontaires du service civique, levier d'épanouissement et de réussite.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Être fier de grandir dans les Hauts-de-Seine » vous est présenté ci-après.



Paco
Étudiant
23 ans

« J'ai trouvé mon contrat d'apprentissage grâce à la plateforme <https://apprentissage.hauts-de-seine.fr/>, c'est vraiment pratique. Et du coup j'ai transmis l'info à mes potes de promo qui cherchent encore. »



Agnès
Cadre de la
fonction publique
38 ans

« A la place du stage de seconde qu'elle devait faire en juin, ma fille s'est inscrite au SNU. Après son séjour de cohésion, elle a pu effectuer différentes missions d'intérêt général avec le Département, c'est vraiment enrichissant pour elle. »

Action JC6 :

Identifier et suivre 100% des jeunes de 6 à 25 ans, qui en ont besoin, par un dispositif de prévention, sans rupture quelle que soit leur situation.

De nouvelles mesures d'accompagnement pour responsabiliser les jeunes

Afin de soutenir les jeunes alto-séquanais âgés de 6 à 25 ans, le Département a mis en place une politique de prévention globale visant à promouvoir la citoyenneté, à favoriser leur bien-être et à les accompagner vers l'autonomie.

En 2024, le Département a lancé de nouvelles initiatives, telles que le soutien au développement des mesures de responsabilisation, par le copilotage d'un groupe expérimental dans le Sud du département. Ce dispositif a pour vocation de lutter contre toutes les formes d'exclusion, tout en donnant du sens à l'idée de réparation. Véritable alternative à la sanction, les mesures de responsabilisation prennent racine dans un maillage

territorial très fort. En effet, sur des périodes hors-scolaires, les élèves sont invités à donner de leur temps à des associations ou structures institutionnelles en relation avec le public. Les objectifs sont d'individualiser les mesures de responsabilisation pour travailler différentes compétences psychosociales, et pour permettre à l'élève de vivre une expérience valorisante. Cette approche nécessite une mobilisation générale des établissements scolaires dans le suivi en amont et en aval de l'élève et de sa famille, des structures d'accueil en charge de l'application des mesures et du Département dans la coordination du groupe expérimental.



Conférence de présentation du dispositif aux acteurs locaux et aux chefs d'établissement scolaire du territoire - ©CD92

Action JC10 :

Renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » qui vise à soutenir les filles et les femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, et à accompagner toutes les femmes dans leurs projets, en luttant contre les stéréotypes et tout type de discriminations [Appel à projets Egalité femmes-hommes, Trophée Elles en Seine, Soutien à l'entrepreneuriat féminin, Projets d'aménagement, Actions de sensibilisation générales thématiques, Soutien aux Ecoles Françaises des Femmes, Soutien au sport féminin...].

Valorisation de jeunes femmes remarquables avec le « Trophée Elles en Seine »

Dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la Journée internationale des droits des femmes, le Département a mis en lumière des femmes alto-séquanaises remarquables, méritantes et engagées en organisant, en 2024, le premier « Trophée Elles en Seine ». Vingt Communes alto-séquanaises ont participé à cette première édition, en proposant, chacune, une femme choisie selon les critères d'éligibilité du cahier des charges et selon son propre mode organisationnel de sélection.



Brochure des portraits des 20 femmes lauréates de Trophée départemental Elles en Seine - ©CD92

Les vingt lauréates ont été mises à l'honneur à travers la valorisation de leurs parcours et activités, lors d'une cérémonie officielle, le 8 mars 2024, au cours de laquelle leur a été remise la médaille du Département ainsi qu'un photo-portrait professionnel et des places pour assister à des événements culturels et sportifs départementaux. De plus, une brochure a été réalisée pour présenter les 20 portraits de ces femmes lauréates.

Dans le prolongement du « Trophée Elles en Seine », plusieurs de ces femmes, modèles inspirants pour la jeunesse, ont participé à des actions départementales en direction des collégiens en lien avec la thématique Egalité femmes-hommes comme par exemple le Curious Lab' Egalité femmes-hommes dont l'objectif est de conduire les collégiens à déconstruire les stéréotypes sur les filières et les métiers.



Les lauréates du premier Trophée départemental Elles en Seine, récompensées par le Président du Département le 8 mars 2024
- © CD92/Julia Brechler

Action JC12 :

Promouvoir les dispositifs d'engagement de la jeunesse, dont le service civique et le service national universel (SNU).

Des actions de communication pour valoriser le service civique et le SNU

Des journées de présentation des dispositifs SNU et service civique ont été organisées pour les agents via l'intranet. Parmi les actions de communication, 19 missions d'intérêt général ont été proposées pour le dispositif du SNU et 11 pour le Service civique. Ainsi le Département a accueilli 46 volontaires pour le SNU et 6 pour le Service civique.



Les volontaires du Service National Universel en mission d'intérêt général sur le dispositif Vacan'Sports - © CD92/Olivier Ravoire

MISSION 6

Le Grand Collège des Hauts-de-Seine

S'engager pour mieux vivre ensemble, c'est impliquer l'ensemble de la population alto-séquanaise dans une démarche participative.

Initié dans le cadre de l'Agenda 2030, le Grand Collège ouvre les portes des collèges aux acteurs du territoire pour des conférences, animations et expositions en dehors du temps scolaire. L'objectif est de renforcer les liens entre tous les publics fréquentant de près ou de loin l'établissement à savoir les collégiens, l'équipe pédagogique, les parents, les acteurs éducatifs, les riverains, ...

Le Département sollicite la curiosité et la réflexion du grand public sur les enjeux du développement durable par l'organisation d'événements sportifs ou culturels, des ateliers pratiques ou des expositions, mais aussi en mettant à disposition des outils numériques comme le salon E-Tonomy Job qui permet de renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement médico-social.

Dans une démarche de transparence et de transmission, le portail Open Data, <https://opendata.hauts-de-seine.fr> met à disposition, depuis sa création en 2013, de nombreux jeux de données gratuits et accessibles à tous, en lien avec les champs de compétences du Département et en partenariat avec des acteurs publics du territoire. En outre, par une approche cross média, le Département digitalise ses dispositifs de communication (le magazine interne Avant-Seine, HDS Mag et La Lettre Bleue).

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Le Grand Collège des Hauts-de-Seine » vous est présenté ci-après.

S'ENGAGER POUR MIEUX
VIVRE ENSEMBLE



Tao
Employé
dans le privé
32 ans

« Avec l'événement Grand Collège qui a été organisé dans le collège Les Bons Raisins à Rueil-Malmaison, j'ai appris plein de choses sur l'égalité femmes/hommes dans le sport et j'ai pu rencontrer l'équipe éducative de mon fils dans un cadre différent. »



Faïza
Retraitée
68 ans

« Un peu nostalgique de mes jeunes années, j'avais envie de replonger dans les Hauts-de-Seine de mon enfance. Fanny m'a montré que sur l'OpenData des Hauts-de-Seine, on pouvait retrouver plein de choses sur l'histoire du territoire et j'ai pu retrouver d'anciennes cartes postales qui m'ont rappelé des souvenirs. »

Action JC15 :

Créer un programme de conférences, de débats, d'animations et autres événements pédagogiques sur les enjeux du développement durable. Créer des événements au plus proche des habitants, en partenariat avec les acteurs locaux, dans des lieux symboliques (mairie, écoles, collèges, lycées, théâtres, salles de fête...)

Lancement du programme Grand Collège

Le Grand collège est un nouveau dispositif initié par le Département en 2024 qui a pour objectif de renforcer les liens entre tous les publics fréquentant de près ou de loin l'établissement à savoir les collégiens, l'équipe pédagogique, les parents, les acteurs éducatifs, les riverains etc... Le concept de ce dispositif est d'ouvrir les portes des collèges en dehors du temps scolaire pour y accueillir des conférences, des animations, des expositions sur des thématiques en lien avec les objectifs de développement durable (ODD).

Pour cette année scolaire 2024-2025, le thème retenu est l'égalité entre les femmes et les hommes porté par l'ODD N°5 « Egalité entre les sexes ».

Le premier événement a eu lieu à Rueil-Malmaison au collège Les Bons Raisins, avec pour thème « l'égalité filles/ garçons dans le sport » avec les associations *Little Miss Soccer* et *ONU Femmes France* comme partenaires et la présence des deux réalisatrices : Candice Prévost et Mélina Boetti. Pour l'occasion, le collège s'est transformé en lieu de vie : conférence, animation, exposition et débat ont animé ses espaces dans une démarche inclusive et inspirante autour du football.

Le deuxième s'est déroulé au collège Georges-Pompidou de Villeneuve-La-Garenne intégrant les mêmes acteurs et la municipalité. La présence de la Préfète déléguée à l'égalité des chances et des représentants de l'éducation nationale témoigne de la montée en puissance du projet.

L'action a ciblé des parents, des voisins, des collégiens, des enseignants et équipes pédagogiques, et des acteurs associatifs.



Exposition Little Miss Soccer au Collège Les Bons Raisins à Rueil-Malmaison - ©CD92/Julia Brechler

Action JC17 :

Poursuivre l'offre de données accessibles en ligne, gratuitement, actualisées. Culture, Archives, Open data... Suivre les nouvelles technologies de l'information pour faciliter l'accès.

La numérisation des collections pour renforcer leur accessibilité

L'objectif annuel est la mise en ligne de 300 000 fichiers numériques issus de la numérisation des fonds d'archives papier les plus consultés entre 2024 et 2030. Sur 2,1 millions d'images en ligne prévues pour 2030, 493 738 images ont déjà été mises en ligne en 2024. La priorité a été donnée aux archives de l'état-civil et aux déclarations de succession. Ces documents sont très largement consultés par de nombreux usagers dans le cadre de recherches administratives, personnelles ou historiques. En permettant la consultation de ces documents n'importe où et n'importe quand, leur mise en ligne offre un accès largement facilité à des publics qui ne peuvent pas toujours se déplacer aux Archives départementales.

La rencontre avec les collections du Département ne se fait pas uniquement dans les musées. Elle est également dématérialisée, notamment via le portail des collections du Musée départemental Albert Kahn, ou grâce au déploiement d'une offre de podcasts gratuits, ou encore grâce à la diffusion de contenus dédiés sur les réseaux sociaux. Cette offre ne cesse d'évoluer pour être toujours plus

proche des usagers et des publics n'ayant pas un accès immédiat et facile aux œuvres ou à la culture.



Archives numérisées sur le site <https://archives.hauts-de-seine.fr/n/archives-en-ligne/n:89>



SE RECONNECTER À LA NATURE

©CD92 / Julia Brechler

— Climat et Biodiversité —

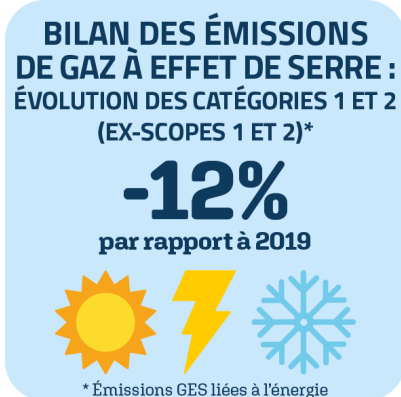
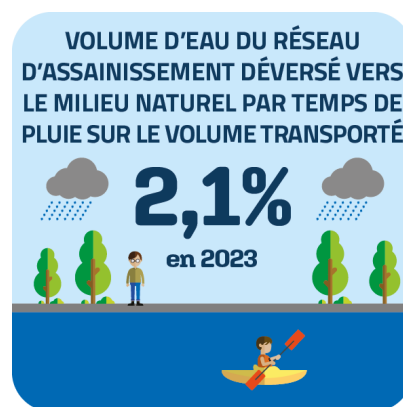
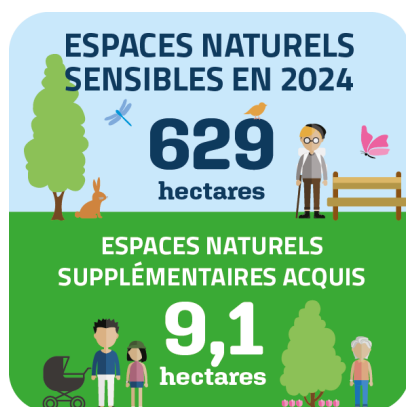
Ce troisième enjeu regroupe les enjeux environnementaux dans leur grande diversité. « 92 nuances de vert » est le nom de la stratégie globale de développement et d'animations des espaces de nature alto-séquanais. Elle vise à connecter les principaux parcs, jardins et forêts du territoire dans un réseau de promenades, soutenu par une colonne verte nord-sud s'étendant du parc des Chanteraines au Domaine de Sceaux. Elle permettra à tous les Alto-Séquanais d'avoir accès à un espace paysager de qualité de plus de 5 000 m² à moins de 15 minutes à pied.

Développer l'axe Seine, c'est rendre le fleuve et ses berges aux habitants, pour qu'ils puissent s'y promener à vélo, à pied, pour pique-niquer, s'amuser, s'y baigner... Il s'agit de renaturer les berges, améliorer encore la qualité des eaux et créer le futur grand parc des Berges de Seine.

Sur le thème majeur du climat, il faut agir sur tous les fronts et donc à la fois atténuer le problème et s'adapter aux conséquences qui sont inévitables. Cela signifie décarboner, améliorer les performances énergétiques des bâtiments, aider à la rénovation énergétique, augmenter l'efficacité des usages, développer les énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique, et construire une stratégie d'adaptation en démultipliant les îlots de fraîcheur.



INDICATEURS CLÉS DE L'ENJEU « CLIMAT ET BIODIVERSITÉ »



MISSION 7

92 nuances de vert

La protection de la nature dans les Hauts-de-Seine s'exprime tout d'abord au travers de la stratégie départementale des espaces de nature. Celle-ci poursuit des objectifs d'extension, de création et de bonne gestion d'espaces naturels sensibles (ENS). Depuis plus de 20 ans, le Département œuvre ainsi à la préservation de son patrimoine naturel : 27 ENS représentant 629 hectares de parcs, jardins, bois et promenades ouverts au public. Il favorise la création de nouveaux parcs et de corridors écologiques ainsi que l'aménagement de 414 km d'itinéraires de promenades et de randonnées sur son territoire. Il gère le patrimoine arboré des voies départementales sur un linéaire d'environ 300 km et celui des espaces de nature en sélectionnant des essences adaptées au changement climatique.

Dans les collèges, le Département contribue à l'éducation à la nature et à l'alimentation durable en aidant au développement ou à la création de jardins potagers pédagogiques depuis 2016 et contribue au développement de jardins de proximité avec les aménagements des cours îlots verts.

La gestion des parcs départementaux intègre le principe de l'écologie de la réconciliation, où les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent évoluer de concert sur un même espace. Cette gestion différenciée et écologique est à l'origine d'ambiances paysagères variées telles que les prairies, les haies, les lisières forestières ou encore les zones humides. Pour rendre cette démarche plus lisible auprès du public, le Département a décidé d'évaluer la gestion environnementale de ses parcs et de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue. Cette évaluation a été confiée à un organisme international de certification, ECOCERT, qui audite et octroie le label Eve® (Espace végétal écologique). En 2024, dans les Hauts-de-Seine, 22 ENS sont labellisés Eve®.

En outre, dans le cadre de stratégie en faveur de la cohésion territoriale et notamment grâce au dispositif « Quartiers d'avenir – Hauts-de-Seine », le Département finance les projets des Communes de création d'espaces de nature dans les quartiers carencés.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « 92 nuances de vert » vous est présenté ci-après.

SE RECONNECTER
À LA NATURE



Sven
Père de famille
45 ans

« Le week-end j'aime bien emmener mes enfants au Parc des Chanteraines. On fait un tour du parc en petit train et on va voir les animaux de la ferme, on passe un bon moment en famille dans la nature ! »



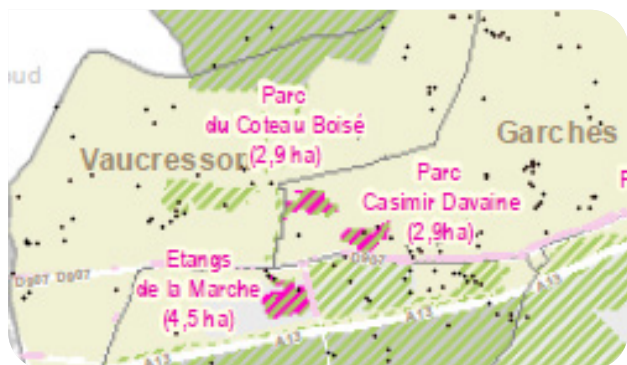
Faïza
Retraitée
68 ans

« Le parc Malraux près de chez moi est idéal pour faire ma petite balade quotidienne. Et en plus, je peux faire un peu de gymnastique le week-end. »

Action CB2 :

Créer et labéliser 5 nouveaux parcs départementaux « Espaces naturels sensibles ».

De nouveaux sites labellisés Espace végétal écologique (EVE®)



Cartographie des nouveaux ENS labellisés EVE - ©CD92

Quatre sites départementaux « espaces naturels sensibles » (ENS) du vallon du ru de Vaucresson ont été nouvellement labellisés Espace végétal écologique (EVE®) : le parc Casimir-Davaine, le parc du Coteau boisé de Garches, les Etangs de la Marche et une partie de la promenade des 4 forêts. Ils se situent sur les communes de Garches, de Vaucresson et de Marnes-la-Coquette pour une surface d'environ 16ha. Les étangs forment un habitat intéressant pour la faune, notamment les amphibiens et les oiseaux, et la flore de zone humide qui sont à préserver.

L'ambiance paysagère principale est celle d'un espace naturel ouvert. En revanche, le parc Casimir-Davaine, le parc du Coteau boisé et la promenade des 4 forêts sont principalement boisées, composés d'une futaie de chênes pédonculés en majorité. Leur intérêt est la conservation d'un habitat forestier. L'ensemble des sites est propice à la promenade, à la contemplation, avec les points de vue sur le haut du coteau boisé vers le Domaine de Saint-Cloud et la forêt de Fausses-Reposes avoisinante.



Etangs de la Marche à Marnes-la-Coquette - ©CD92/Thibault Garnier Boudier

L'acquisition d'espaces naturels : un défi pour le Département nécessaire à la création de nouveaux espaces naturels sensibles

Conformément aux objectifs fixés dans sa stratégie départementale des Espaces de nature 2021-2025, le Département recherche des espaces de nature à acquérir sur son territoire afin de répondre à ses ambitions de créer de nouveaux ENS destinés à être ouverts en public. Ainsi, en 2024, le Département a

acquis 9,1 ha d'espaces naturels supplémentaires avec :

- Liaison des Louvresses, ENS de 0,8 ha ouvert en début d'année, à Gennevilliers ;
- Parc de la Roseraie de 8,3 ha, à Châtenay-Malabry, dont l'ouverture au public se fera en 2025.

Action CB3 :

Contribuer à la création d'espaces de nature et d'îlots de fraîcheur dans les quartiers carencés, au sein du programme « quartiers d'avenir » (financement de projets de désimperméabilisation, d'enherbement, de plantation d'arbres, de massifs d'arbustes, des plates-bandes fleuries...).

Vers une rénovation du quartier du Petit-Colombes grâce au dispositif « Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine »



Certains territoires alto-séquanais répondent aux critères du dispositif départemental « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine », initié en 2021 en complément des interventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), pour soutenir les projets de renouvellement urbain labellisés au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Ce dispositif permet également de financer des projets urbains qui ne se situent pas en secteur dit « NPNRU » afin de répondre plus largement aux vulnérabilités socio-spatiales du territoire susceptibles de ne pas bénéficier du champ d'intervention de l'Etat via l'ANRU.

L'objectif est d'engager une dynamique de développement harmonieux pour ces territoires et d'y renforcer la mixité sociale et fonctionnelle par une stratégie ambitieuse de réhabilitation et de construction de logements. Celle-ci se conjugue, d'une part, à une modernisation des espaces et équipements publics et, d'autre part, à une diversification de l'offre de logements au remplacement du mobilier urbain.

Le protocole Quartier d'avenir relatif au quartier du Petit-Colombes a été approuvé par le Département le 23 septembre 2024. Il prévoit notamment l'aménagement de la place Aragon, la création d'une oasis de biodiversité et la création d'une serre équipée afin de transformer le cadre de vie de ce quartier.

MISSION 8

Reconquérir la Seine à pied, à vélo, en bateau et en famille

Avec sa nouvelle Politique de l'eau adoptée en 2022 et le schéma d'aménagement des berges de la Seine, le Département entend rendre la Seine aux habitants et réaliser une promenade de 39 km le long du fleuve, dite « promenade bleue ». Les aménagements des berges peuvent être couplés à des réaménagements de voiries départementales, avec un nouveau partage de l'espace selon les usages (piétons, cycles) et une meilleure prise en compte de l'environnement naturel. Plusieurs projets d'aménagement sont ainsi en cours à Courbevoie aval, à Asnières-sur-Seine (entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy), à l'estacade des marins à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne et à l'île Seguin.

La politique de l'eau et de l'assainissement vise également à améliorer la qualité de la Seine, à réduire les inondations par débordement des réseaux et à protéger les ouvrages d'assainissement contre les crues afin de réduire les effets du changement climatique.

Le Département possède un important patrimoine d'assainissement à entretenir pour garantir un service d'assainissement de qualité aux Alto-séquanais. Il est constitué de 628 km de réseaux de dimensions variables, 15 stations de pompage, une centaine de déversoirs d'orages, ainsi que des ouvrages de rétention d'eau de pluie d'une capacité cumulée de plus de 80 000 m³.

Le Département entreprend diverses actions spécifiques reliées au suivi du milieu aquatique telles que le suivi annuel de la qualité hydrobiologique des berges et l'utilisation des deux bateaux nettoyeurs. Il s'est d'ailleurs engagé sur les enjeux d'amélioration de la qualité et de protection des milieux aquatiques via le Contrat de territoire eau-climat (CTEC) valorisant les actions d'adaptation au changement climatique.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Reconquérir la Seine à pied, à vélo, en bateau et en famille » vous est présenté ci-après.



Malone
Employé dans
le privé
35 ans

« Quand j'ai appris que le Département consultait les habitants sur le projet d'aménagement des berges à Puteaux, j'ai tout de suite voulu participer. Après la balade urbaine qui m'a permis de découvrir le site, j'ai pu exprimer mes souhaits. J'ai hâte de pouvoir faire mon footing le long de la Seine dans un écrin de verdure ! »



Paco
Étudiant
23 ans

« Cet été j'ai testé la navette fluviale entre Issy-les-Moulineaux et Boulogne Billancourt. On ne voit pas le territoire de la même façon vu de la Seine, je vous le conseille ! »

Action CB10 :

Déployer le grand parc des berges de Seine : création de 8 km supplémentaires de berges aménagées.

Consultation des habitants sur le projet d'aménagement paysager des berges de Seine à Puteaux et Suresnes

Dans le cadre du projet d'aménagement paysager des berges de Seine à Puteaux et Suresnes, une consultation du public a été lancée en 2024 avec le concours des deux villes : expositions tem-

poraires, questionnaires papier et en ligne et enfin deux balades urbaines ont été organisées pour que le public puisse découvrir ou redécouvrir le site et exprimer son avis.

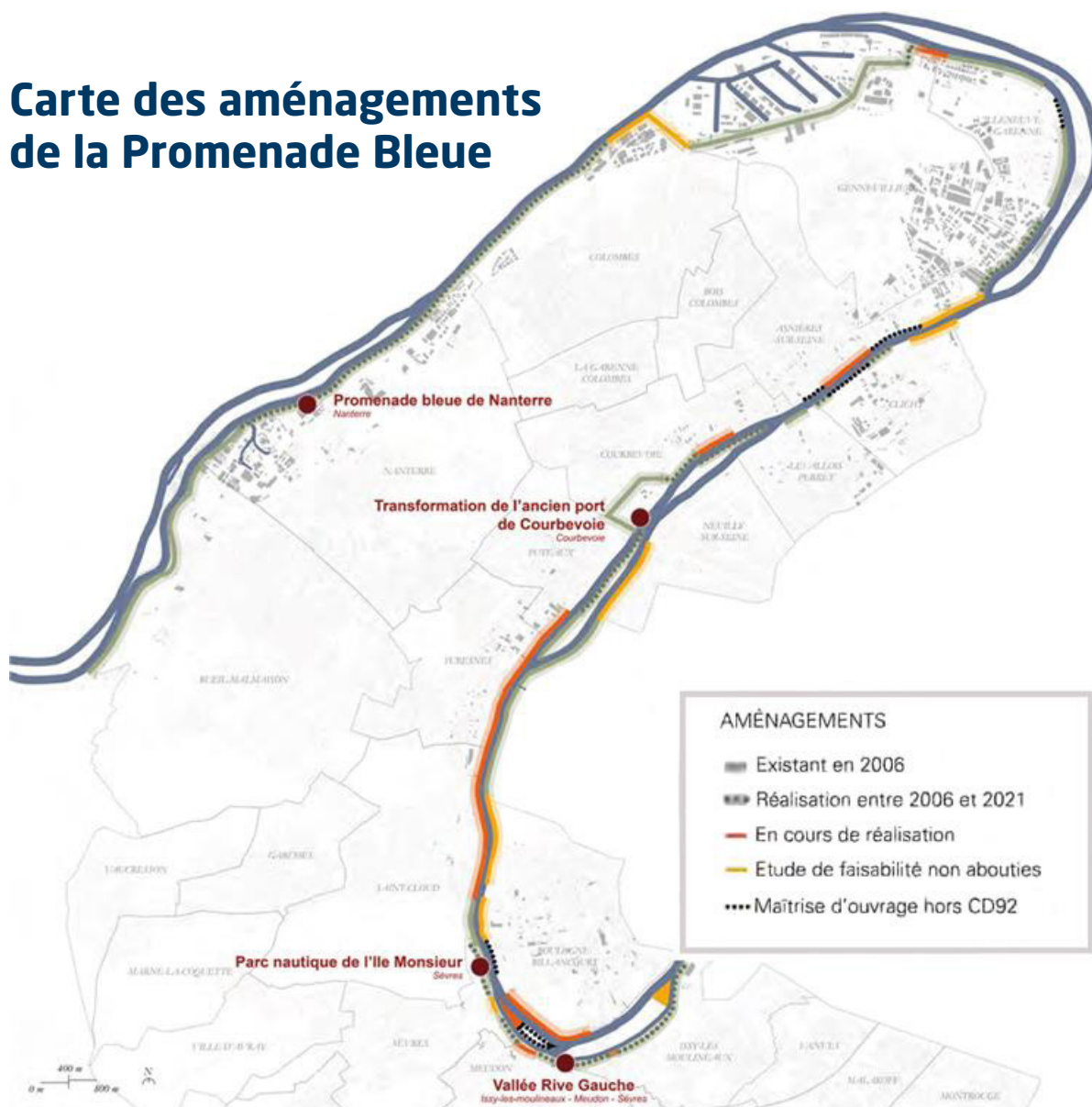


Visite des berges de Seine avec les Alto-Séquanais à Puteaux - ©CD92



Réunion de présentation du projet d'aménagement des berges entre les ponts de Suresnes et de Puteaux - ©CD92

Carte des aménagements de la Promenade Bleue



Action CB13 :

Permettre la baignade en Seine (base nautique de Sèvres).

Des avancées pour la baignade dans la Seine grâce aux Jeux olympiques et paralympiques

L'année 2024 a été marquée positivement par les JOP de Paris 2024. Depuis de nombreuses années le Département travaille avec les autres maîtres d'ouvrage sur la qualité de l'eau de la Seine pour atteindre un niveau de qualité permettant la réalisation de plusieurs épreuves olympiques et paralympiques en Seine.

La baignade en Seine est un héritage fort de ces Jeux. Le projet du Département est de déployer un site de baignade sur l'Île de Monsieur à Sèvres (Volonté du maire de Sèvres formalisée auprès du préfet de Région). L'année 2024 porte principalement sur le lancement du projet, le recueil des retours d'expérience, la capitalisation de connaissances sur la qualité de l'eau à Sèvres et l'établissement d'un état de référence bactériologique.



Parc nautique de l'Île de Monsieur à Sèvres - ©CD92 / Stephanie Gutierrez-Ortega

Action CB15 :

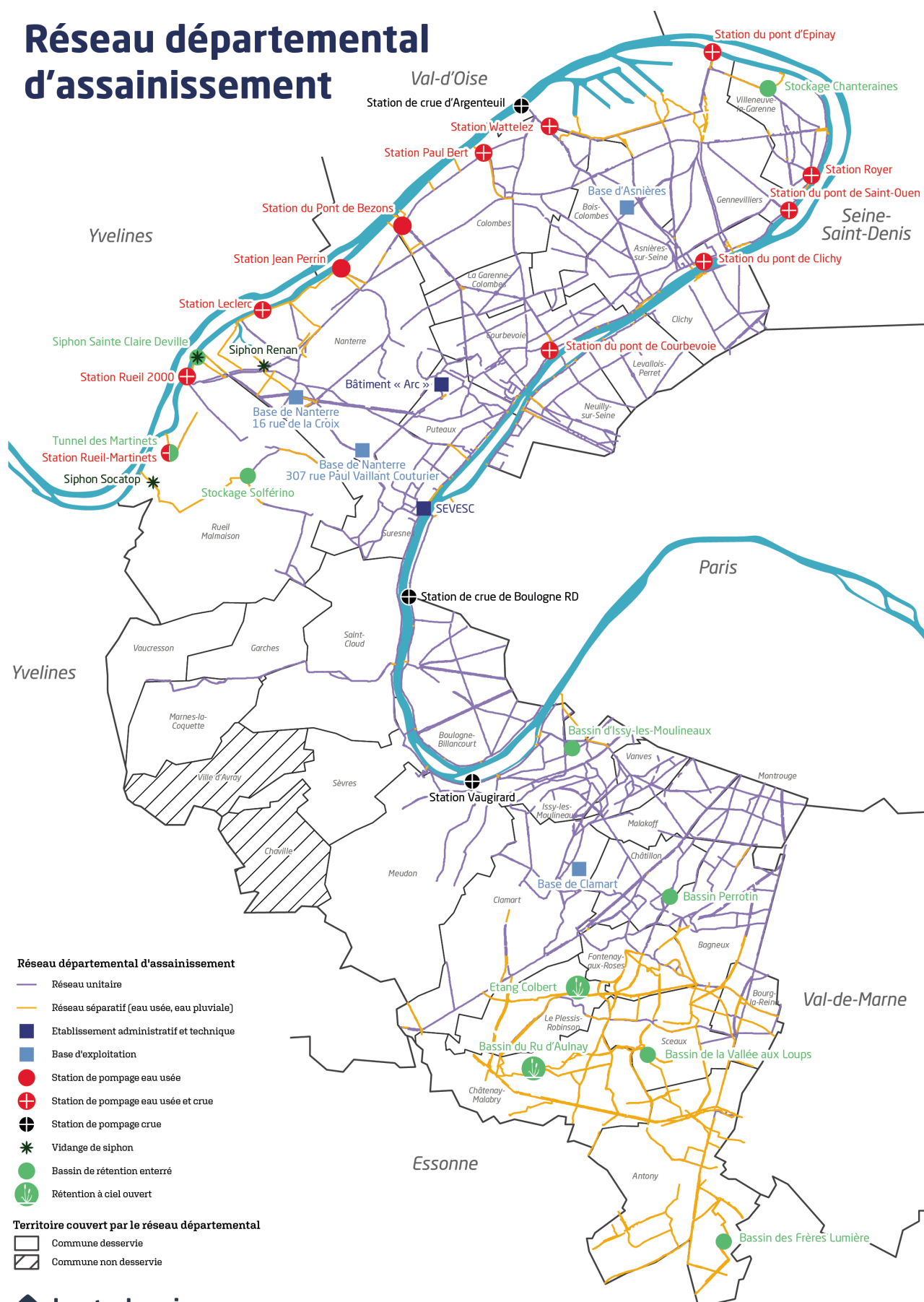
Limiter les rejets du réseau d'assainissement vers le milieu naturel par temps de pluie à 2,5% du volume transporté (hors situation inhabituelle, crue importante de la Seine notamment).

Une bonne régulation des rejets du réseau d'assainissement

Le Département a comme compétence le transport des eaux usées, et par dérogation les eaux pluviales, pour les acheminer jusqu'aux stations d'épuration du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'agglomération parisienne). En fonctionnement normal, par temps de pluie, le réseau ne doit pas déverser réglementairement plus de 5% du volume total transporté

par an. Soucieux de préserver le milieu naturel, le Département se montre plus contraignant et s'est fixé un seuil maximal de 2,5%. Malgré une année 2024 marquée par une pluviométrie exceptionnelle (près de 45% de pluie en plus que la moyenne annuelle habituelle en Ile-de-France), le Département a réussi à tenir ses objectifs et la quantité déversée reste en dessous du seuil.

Réseau départemental d'assainissement



MISSION 9

Relever le défi climatique

Depuis 2010, le Département réalise tous les 3 ans son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) assorti d'un plan d'actions ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone de ses activités et de son patrimoine. Le dernier BEGES a fait l'objet d'un plan de décarbonation beaucoup plus ambitieux que les précédents et comprend 14 actions contribuant à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050.

L'un des principaux leviers d'action est l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier départemental. L'objectif est de maîtriser ses consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées sur presque 380 sites (soit 1,5 million de m²). Une stratégie de performance énergétique a ainsi été initiée dès 2012 sur l'ensemble des collèges - soit les trois quarts du patrimoine bâti départemental. Le Département agit également sur son patrimoine non scolaire avec une stratégie de performance environnementale sur l'ensemble de son patrimoine immobilier, de la construction jusqu'à la fin de vie. Cette stratégie se concrétise par l'élaboration d'un référentiel de qualité environnementale bâtementaire exigeant sur les objectifs à atteindre, mais aussi sur les moyens et outils de suivi des indicateurs performanciers.

Toutes les activités du Département sont concernées par la recherche d'une réduction des émissions de GES. Le Département s'engage par exemple à établir le bilan carbone de ses musées et festivals, afin d'agir sur l'empreinte carbone de ses activités culturelles.

Pour aller plus loin, le Département a décidé de créer une société d'économie mixte locale (SEML) dédiée au développement des énergies renouvelables sur son territoire. La SEM-Energies92 a vocation à soutenir les Communes et créer des synergies avec les acteurs du secteur pour accélérer la transition énergétique et fournir aux habitants une énergie plus propre, plus décarbonée, à un coût optimal.

Parce que le défi climatique implique une action territoriale globale, le Département s'engage particulièrement à soutenir les 36 Communes alto-séquanaises à travers un partenariat contractuel de 3 ans qui prend la forme d'un contrat de développement Département-Ville (CDDV). Celui-ci régit les modalités d'attribution de subventions, aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité. Ainsi, à travers ces CDDV, le Département valorise des opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable.

Depuis 2019, la stratégie d'innovation urbaine lancée par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines est un autre levier d'action dans la lutte contre le changement climatique puisqu'elle vise à encourager et faciliter les projets urbains novateurs. Le prix interdépartemental de l'innovation urbaine, désormais nommé « Prix Hauts-de-Seine 2030 » récompense ainsi chaque année les Communes et Intercommunalités particulièrement investies dans des projets innovants favorisant les transitions.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Relever le défi climatique » vous est présenté ci-après.



Faïza
Retraitée
68 ans

« C'est beau le progrès ! Regardez cette route départementale à Meudon nouvellement refaite avec un liant végétal et des enrobés recyclés. Et bien j'ai appris que grâce à ce nouveau dispositif, notre empreinte carbone va baisser. »



Charlene
Cadre dans
le privé
37 ans

« J'ai vu que le Département s'engageait dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire avec la création de la SEM Energie. Pour moi qui suis très sensible à la lutte contre le changement climatique, je trouve que c'est une bonne chose qu'une grosse collectivité comme celle-là s'investisse sur ces sujets de société, c'est l'avenir ! »

Action CB17 :

Actualiser et déployer le plan de décarbonation avec les nouveaux objectifs de la stratégie française de l'énergie et du climat.

Les résultats encourageants du bilan départemental 2023 des émissions de gaz à effet de serre

Le Département réalise son bilan de gaz à effet de serre tous les 3 ans et se dote d'un plan d'actions, dit plan décarbonation, pour réduire ses émissions. Le plan actuel 2022-2024 comporte 14 actions qui visent à réduire de 12% les émissions des catégories 1 et 2 (émissions directes et indirectes liées aux énergies) et de 10% la catégorie 3 (les autres émissions indirectes).

En 2024, le Département a réalisé le bilan de gaz à effet de serre sur l'année 2023. Celui-ci s'établit à 115 000 tCO₂e, soit au même niveau que le précédent bilan de 2019. Néanmoins le bilan 2023 est encourageant par rapport à celui de 2019 sur la base des mêmes hypothèses :

- l'atteinte de l'objectif de -12% sur scope 1 et 2, un an en avance,
- la stabilité des émissions du scope 3,

- une baisse de 20% des émissions sur le périmètre collège (bâtiments, repas, déplacement, parc informatique, déchets).

La prochaine étape est l'élaboration du plan décarbonation 2025-2027 avec l'ensemble des Directions début 2025 lors d'un séminaire dédié. L'assemblée délibérante départementale prendra acte du bilan des émissions de gaz à effet de serre et de son plan de décarbonation 2025-2027 en 2025.



Action CB18 :

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour produire de la chaleur et de l'électricité verte accessibles à tous. Créer et développer une SEML départementale afin qu'elle devienne un interlocuteur incontournable pour garantir une cohérence territoriale et porter des projets innovants : Géothermie, Photovoltaïque, Biomasse.

Projet d'élaboration d'un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur Urbains

A travers le projet d'élaboration du Schéma directeur des réseaux de chaleur urbains (SDRCU), le Département se fixe deux axes principaux : l'un consiste à obtenir une vision partagée des réseaux de chaleur urbains (RCU) via une coopération et une cohésion entre les acteurs et l'autre à actualiser le schéma au fil de l'eau en maintenant une dynamique collaborative entre acteurs.

Ainsi deux comités techniques ont été organisés en 2024, pour recueillir les avis des parties prenantes. A compter d'octobre 2024, des concertations avec les Communes et leurs parties prenantes ont été initiées afin de partager les résultats et amender si besoin le schéma directeur.

Un résultat intéressant du projet de SDRCU a été de proposer une carte présentant la vision idéale de l'utilisation de la ressource géothermique (Dogger), afin qu'un maximum de communes puisse en bénéficier. En proposant cette organisation des forages de géothermie actuels et potentiels, le Département insiste sur la nécessité de concertation et de coordination des projets portés par les Communes et leurs opérateurs. L'objectif est bien d'éviter les projets de géothermie, qui mal positionnés, viendraient priver le territoire voisin de la ressource géothermique au Dogger.

Création de la Société d'économie mixte SEM-ENERGIES92

Pour atteindre ses objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération, le Département se dote d'un opérateur économique : la SEM-ENERGIES92 fondée par 5 partenaires (le Département des Hauts-de-Seine, le syndicat d'énergie SIGEIF, la Ville de Clichy, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Epargne). La création de cette société a été délibérée le 5 juillet 2024.

Son objet est volontairement large, afin de disposer d'un grand champ d'actions : conception, développe-

ment, réalisation et financement de projets, portant sur la production, captation, exploitation, gestion, distribution, stockage et livraison d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire des Hauts-de-Seine et les territoires limitrophes. En tant qu'investisseur, la SEM peut entrer au capital de sociétés de production de chaleur ; mais aussi répondre à des délégations de service public communales, en groupement avec des industriels et constituer des sociétés de projet dédiées.

Action CB23 :

Mettre en œuvre une politique d'entretien durable des chaussées en utilisant des solutions d'entretien favorisant la décarbonation et préservant le niveau de service pour les usagers :

- Recherche d'optimisation des matériaux utilisés, sur les conditions de transport et de mise en œuvre ;
- Expérimentation de techniques alternatives avec un suivi qualitatif adapté.

Expérimentation d'un enrobé innovant avec un liant bitumineux en partie substitué par un composé d'origine végétale

Une innovation technique développée pour l'entretien des routes plus respectueuse de l'environnement a été expérimentée par le Département en 2024 sur quelques chantiers d'entretien de voirie. Il s'agit d'utiliser une gamme d'enrobés à base d'un liant bitumineux en partie substitué par un composé d'origine végétale, combiné à l'emploi d'agrégats d'enrobés recyclés. Ce substitut biosourcé issu de la sylviculture couplée au recyclage d'agrégats

d'enrobés (jusqu'à 70%) permet de réduire l'empreinte carbone d'au moins 30% par rapport à un enrobé au bitume traditionnel, tout en conservant les mêmes performances. Trois sections de routes départementales ont été réalisées avec cette technique sur 1,1 km : la RD109, boulevard Camelinat à Gennevilliers, la RD406, avenue de Trivaux à Meudon et route du pavé blanc à Clamart.

Action CB24 :

Systématiser l'écoconception et l'éco-réalisation des espaces publics de voirie (obtenir un label type E+C- (Energie Positive et Réduction carbone)).

De nouveaux outils et une valorisation des engagements environnementaux dans la voirie

En 2023, dans le cadre du pilotage de trois projets, le Département a bénéficié d'un accompagnement du Cerema relatif à la définition, au suivi et à l'évaluation de critères environnementaux à différentes phases de projet (conception, appel d'offres, travaux). Depuis, l'écocomparateur SEVE est utilisé pour comparer les offres des candidats selon plusieurs critères environnementaux.

Le Département a obtenu le label «Engagement Economie Circulaire» (2EC) de la phase conception du projet Tramway T1 Nanterre-Rueil en 2024. Ce label est porté par le Ministère de la transition écologique et solidaire et piloté par le Cerema.





CHOISIR LES HAUTS-DE-SEINE

©CD92 / Julia Brechler

— Attractivité et rayonnement —

Ce quatrième enjeu regroupe les déplacements, le logement, le tourisme et les loisirs. Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer nécessite de renforcer les mobilités douces et les transports en commun, et donc un réseau multimodal dense irriguant tout le territoire, à pied, à vélo, en tramway, en métro, en train, en bus...

Permettre aux citoyens de disposer d'un logement abordable et adapté pour tous, c'est contribuer au développement d'une offre de logements sociaux neufs à prix modérés, à la rénovation de logements existants et à l'adaptation des logements du parc social et du parc privé pour les personnes âgées et handicapées. C'est aussi participer au renouvellement urbain et à la transformation sociale des quartiers.

Faire du Département une destination pour les loisirs, c'est lui permettre de rayonner grâce à une offre touristique étendue et à la mise en avant de ses infrastructures culturelles et sportives, de ses parcs et jardins ou de ses grands événements festifs.



INDICATEURS CLÉS DE L'ENJEU « ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT »

LINÉAIRE DE ROUTES
DÉPARTEMENTALES REQUALIFIÉES
pour la marchabilité ou
l'accessibilité ou
le partage des usages
ou l'inclusivité
depuis 2021



16,2 km
en novembre
2024

LOGEMENTS ABORDABLES
ENGAGÉS PAR
HAUTS-DE-SEINE HABITAT

2 661
en 2024



LOGEMENTS SOCIAUX RÉHABILITÉS
(AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE,
ACCESSIBILITÉ, CADRE DE VIE,
SÉCURITÉ ET MAINTIEN À DOMICILE)

1 626
en 2024



« QUARTIERS D'AVENIR
HAUTS-DE-SEINE »

10
en 2024

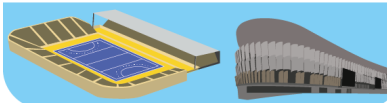


ACCUEIL DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES 2024
SUR LE TERRITOIRE

4 événements

12 équipements utilisés

95% de remplissage
des stades et salles

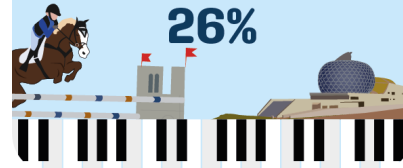


ÉVÈNEMENTS CULTURELS

1397
en 2023

Fréquentation du jeune
public aux événements
culturels départementaux

26%



MISSION 10

Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer

Le Département gère un patrimoine routier de près de 315 km de voirie et ambitionne de requalifier ses grands axes routiers en boulevards urbains. Les missions d'entretien et d'exploitation de la voirie (gestion du réseau routier, gestion du trafic, éclairage public, sécurité routière, etc.), sont assurées par l'Établissement Public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78-92).

La pratique du vélo est encouragée par le Département depuis plus de 20 ans ; d'ailleurs, le plan vélo départemental 2022-2028 témoigne d'une ambition sans précédent à travers des leviers d'action sur les infrastructures et sur les services. En ce sens, la politique du Département en matière de requalification et d'aménagement de ses routes est caractérisée par la volonté de voir cohabiter en toute sécurité piétons, cyclistes, transports en commun et automobilistes. Chaque projet de rénovation de voirie intègre systématiquement des itinéraires cyclables sécurisés et cohérents entre les villes et prévoit des aménagements paysagers soignés. La traversée des Hauts-de-Seine par 4 itinéraires inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes (l'Avenue Verte, la Seine à Vélo, la Paris-Lille et la Véloscénie) valorise le territoire et promeut son développement des mobilités actives.

Le Département a aussi pour mission d'assurer la co-maîtrise des opérations de tramways. En tant que membre du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, il contribue au développement, à l'exploitation et à l'amélioration de services de transport en commun traversant son territoire. Cela concerne le prolongement de lignes de métros (lignes 4, 15 et 18), du RER E, du Grand Paris Express, des tramways (T1, T2, T10) et des lignes de bus. Il est également maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways, et à ce titre, il assure la conception et la réalisation des aménagements urbains sur les linéaires de tramways.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Se déplacer facilement, en toute sécurité, sans polluer » vous est présenté ci-après.



Charlène
Cadre dans
le privé
37 ans

« J'habite à Nanterre dans le quartier du Mont Valérien. Depuis la création de la nouvelle piste cyclable à Suresnes, je vais au travail à vélo tous les jours. Le trajet est très agréable et sécurisé. Je gagne du temps et c'est bon pour ma santé ! »



Tao
Employé
dans le privé
32 ans

« Quel plaisir de gagner du temps en prenant les transports en commun ! Depuis la mise en service du RER E, je gagne ainsi une heure par jour pour aller travailler à la Défense et en plus c'est direct et tout neuf ! »

Action AR1 :

Mettre en œuvre le plan vélo 2022-2028 (120 km d'aménagements sécurisés supplémentaires).

Action AR4 :

Transformer 25 kilomètres de voiries départementales d'ici 2030 en boulevards urbains dans un objectif de haute qualité de l'espace public, véritables lieux de destination au profit des modes actifs et résilients au changement climatique [travail sur les matériaux, la végétalisation, la gestion de l'eau].

Réaménagement du Boulevard Washington (RD5) à Suresnes en boulevard urbain

Le Département, financeur de ce projet, en a délégué la maîtrise d'ouvrage à la ville de Suresnes, une première. Ce partenariat historique a permis de concilier les objectifs du plan vélo municipal et du plan vélo départemental afin de couvrir les enjeux rencontrés par les usagers, de la promotion de la pratique du vélo à la sécurisation des déplacements.

Cet itinéraire majeur desservant le quartier du Mont-Valérien, poumon vert de la ville, a été transformé en boulevard urbain avec des reprises des trottoirs et des quais de bus mis aux normes d'accessibilité, nouvelles traversées piétonnes et des aménagements paysagers.

Financement : 1,4 million d'euros



Boulevard Washington RD5 à Suresnes - ©CD92/ Willy Labre



Inauguration de la piste cyclable du boulevard Washington en présence de Georges Siffredi, Président des Hauts-de-Seine et Guillaume Boudy, Maire de Suresnes © CD92/Willy Labre

Action AR6 :

Prendre en compte systématiquement dans les aménagements de voirie le sujet de la marchabilité, de l'accessibilité et du partage des usages, de l'inclusivité.

Création de la passerelle des Louvresses à Gennevilliers

Cette passerelle inaugurée le 30 avril 2024, enjambe l'A86 et permet de relier directement le parc départemental des Chanteraines, la gare RER et la ZAC des Louvresses.

Accessible aux piétons, cyclistes et PMR ce nouveau tronçon vient prolonger la liaison verte vers la Seine

qui s'étend désormais sur près de deux kilomètres. L'itinéraire, ouvert 24h/24, alterne les ambiances paysagères et s'ouvre sur une vaste prairie bordée de haies bocagères. Ce projet s'inscrit à la fois dans la stratégie départementale des espaces de nature et dans le plan vélo du Département.



La passerelle des Louvresses © CD92/Willy Labre



Promenade des Jardins de Sèvres à Saint-Cloud : entre nature et culture

Depuis le centre-ville de Sèvres, ce cheminement piéton réalisé par le Département mène en toute quiétude vers le secteur du pont de Sèvres.

Il chemine le long du « jardin fleuriste de Marie-Antoinette », où sont toujours cultivées des plantes sous serre. Il parvient ensuite sur un parvis mettant en valeur deux bâtiments réhabilités puis chemine le long de l'ancien « jardin du directeur » de la Manufacture de Sèvres. Des percées visuelles ont été aménagées sur ces domaines

grâce à des clôtures en bois ou à un abaissement des murs en pierre de taille, restaurés sous la direction des Monuments historiques.

Autres ornements à admirer en toutes saisons, trois sculptures d'Achiam, artiste ayant vécu à Sèvres, sur le thème de la femme, de la tendresse et de la maternité ainsi qu'un miroir d'eau abritant une réalisation rendant hommage au savoir-faire des émailleurs de la Cité de la céramique.



Promenade des Jardins comprenant un miroir d'eau dont le socle a été réalisé par les artisans de la Cité de la céramique voisine - @CD92/Stéphanie Gutierrez-Ortég



Promenade des Jardins - Sculpture d'Achiam - @CD92/Stéphanie Gutierrez-Ortég

Action AR8 :

Soutenir financièrement le développement des modes lourds de transports (études de prolongement des lignes de métros 2, 3, 4, 10 et 12 dans les Hauts-de-Seine, reconfiguration du pôle La Défense, réalisation des abords des gares du métro 15 et 18 dans une logique d'attractivité et d'intermodalité)..

Mise en service du RER E « Eole » jusqu'à la gare Nanterre-la-Folie

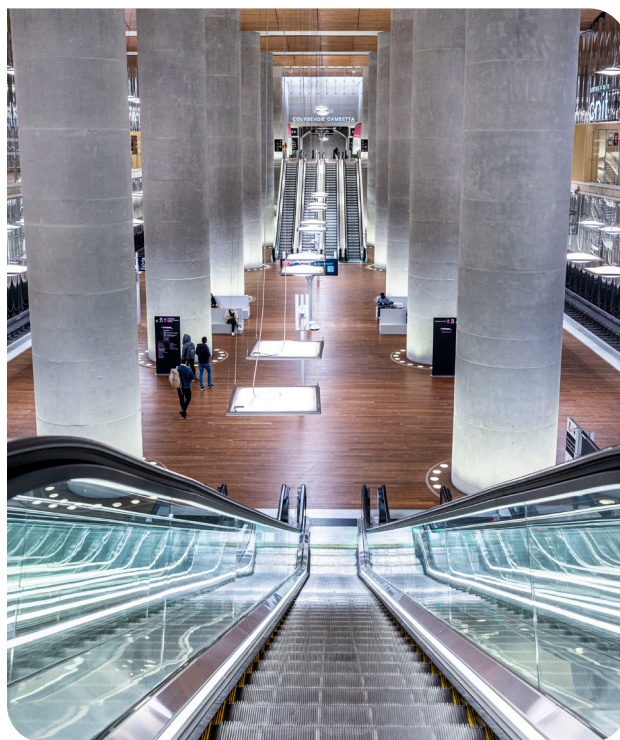
Inauguré le 3 mai 2024 pour une mise en service le 6 mai, la nouvelle infrastructure souterraine de 8 km comprend trois nouvelles gares entre Haussmann Gare Saint-Lazare et Nanterre-la-Folie dont deux dans les Hauts-de-Seine :

- la gare de la Défense,
- la gare de Nanterre-la-Folie.

Depuis 2012, le Département s'engage activement dans l'amélioration des transports en commun pour les Alto-Séquanais, avec un investissement de 245 millions d'euros pour le prolongement du RER E.



Inauguration de la ligne E du RER jusqu'à Nanterre - @CD92/Olivier Ravoire



Gare du RER E à Paris La Défense, le jeudi 3 octobre 2024 - @CD92/Stephanie Gutierrez-Ortég

MISSION 11

Un logement abordable et adapté pour tous

La politique départementale en matière de logement inclut l'aide au logement et la prévention des expulsions locatives. Elle repose sur le fonds de solidarité logement (FSL), un dispositif majeur de l'action départementale auprès des publics fragilisés. Son nouveau règlement, via un accès simplifié, s'adresse à une population plus large (notamment les jeunes) et applique des critères d'éligibilité mieux adaptés afin d'apporter un soutien rapide à l'accès au logement et un accompagnement social plus efficace. Les aides au logement « Accès » et « Maintien » du FSL sont accessibles via la plateforme des démarches simplifiées en ligne « Aides et services 78/92 ».

Par ailleurs, le Département soutient l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat (dont il est la collectivité de rattachement) et la Société coopérative Hauts-de-Seine Habitat. L'objectif est de garantir un parc social rénové, adapté aux enjeux du changement climatique et du vieillissement de la population.

Il finance notamment la rénovation de nombreux logements sociaux pour obtenir une certification environnementale (BBC, NF Habitat HQE, E3C1) qui dépasse la performance énergétique inscrite dans la réglementation thermique RT 2012. Le Département a également acquis des titres participatifs émis par Hauts-de-Seine Habitat, afin de contribuer au développement d'une offre nouvelle, plus performante énergétiquement, notamment dans les communes dont le taux de logement social est inférieur au seuil minimum de 25% fixé par l'État.

Toujours dans une logique de lutte contre la précarité énergétique, le Département aide les propriétaires privés à revenus modestes à l'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Le Département met également en œuvre une stratégie en faveur de la cohésion territoriale et promeut la mixité sociale. Par exemple, grâce au dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine », il finance les projets des Communes ayant une ambition forte en matière de transformation des quartiers en difficulté.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Un logement abordable et adapté pour tous » vous est présenté ci-après.



Sven
Père de famille
45 ans

« J'ai un appartement à Suresnes dans une résidence gérée par Hauts-de-Seine Habitat qui a bénéficié cette année d'une rénovation énergétique. J'apprécie vraiment le confort de mon logement et la qualité des parties communes. »

Action AR10 :

Produire 10 000 logements abordables d'ici 2032 grâce à Hauts-de-Seine habitat pour renforcer la mixité sociale, diversifier l'offre de logements et rapprocher les habitants de leur bassin d'emploi.

Réhabilitation et construction de logements sociaux abordables

Le soutien financier du Département, en faveur de la programmation 2024 de travaux d'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine habitat, concerne la réhabilitation de 285 logements au total, dont 40 situés à Asnières-sur-Seine (commune SRU*) à la Cité des Grésillons. Dans le cadre de son dispositif de droit commun en faveur de la production de

logements sociaux, le Département a également octroyé son soutien à l'Office en faveur d'opérations qui concernent un total de 82 logements, dont 56 en communes SRU à Bois-Colombes et La Garenne-Colombes.

*Loi Solidarité et Renouvellement urbain

Action AR11 :

Accompagner le bailleur Hauts-de-Seine habitat dans la mise en œuvre de l'échéancier de la loi Climat & Résilience pour un parc social rénové, adapté aux enjeux du changement climatique et du vieillissement de la population.

La rénovation des logements sociaux indispensable à l'autonomie de tous les publics

Le soutien financier du Département, en faveur du programme 2024 de travaux d'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine habitat comporte une part de financement consacrée aux travaux de rénovation et de mise aux normes des ascenseurs. Indispensables pour les publics les plus âgés

et/ou en situation de handicap, afin de garantir leur autonomie, ces travaux concernent plus de 1 300 logements dans le cadre de cette programmation (48 ascenseurs sont concernés), pour un coût total de travaux de 5,7 M€.

Action AR12 :

Transformer les quartiers dégradés (construction ou réhabilitation de logements, création d'équipements publics de type crèche, groupe scolaire, gymnase et requalification d'espaces publics) grâce au dispositif « Quartier d'Avenir - Hauts-de-Seine » (enveloppe financière de 150 M€ minimum dédiée).

Transformer des quartiers dégradés

10 projets urbains ont fait l'objet d'un protocole « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine », pour un niveau d'engagements financiers de 92,15 M€, afin de transformer les quartiers dégradés dans les communes suivantes : Bagneux, Clamart, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Malakoff, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne.

Le dispositif prévoit de soutenir la diversification de l'offre de logements et la mixité sociale dans les quartiers. 43% du volume d'engagements actuels portent sur des opérations de logement (réhabilitation/résidentialisation).



La résidence Hachette à Colombes (projet Quartier d'avenir Hauts-de-Seine) Livraison prévisionnelle en 2026 © IDF Architecture

MISSION 12

Destination Hauts-de-Seine !

Place au tourisme, à la culture et au sport !

En matière de tourisme, la stratégie départementale 2022-2028 met l'accent sur un tourisme durable, visant à attirer de nouveaux publics, notamment les jeunes et les sportifs, tout en offrant des réductions avec le « Pass Malin Hauts-de-Seine/Yvelines ». En outre, plusieurs programmes ont été lancés, comme « Artisan du Tourisme » pour promouvoir l'artisanat local, « Made In 92 » pour encourager les jeunes entrepreneurs, et « Open H'innov » pour aider les PME dans leur transition écologique. Le dispositif « Progress » soutient quant à lui, les initiatives innovantes au service des populations fragiles.

Concernant la politique culturelle départementale, considérée comme un véritable levier de déclouisonnement et de cohésion, son déploiement suit deux logiques complémentaires : la démocratisation culturelle visant à rendre la culture accessible à tous, notamment aux jeunes et aux publics éloignés, en valorisant le patrimoine départemental et en pilotant sept équipements culturels (le musée du Domaine départemental de Sceaux, le musée départemental Albert-Kahn, la Maison de Chateaubriand, le Jardin des métiers d'Art et du Design (JAD), la Tour aux Figures, la Seine Musicale et le Musée du Grand Siècle) ; et l'accompagnement des initiatives du territoire à travers le soutien à 30 équipements culturels structurants, des dispositifs d'éducation artistiques et culturels et la production d'une offre culturelle exigeante, accessible et variée.

Le sport est également un axe clé d'attractivité et de rayonnement, affichant une dimension sociale fondamentale. Cela s'est révélé encore plus fortement cette année, avec un engagement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et la labellisation « Terre de Jeux 2024 ». Le Département s'efforce ainsi de promouvoir l'inclusion par le sport, en s'adressant à tous les habitants, et a mis en place divers programmes pour soutenir l'éducation et l'inclusion sociale à travers l'activité sportive. Dans cette optique, il a d'ailleurs signé en 2022 la Charte d'engagement en faveur de l'inclusion des parasportifs dans les Hauts-de-Seine et a créé un comité de pilotage favorisant le parasport en 2023.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Destination Hauts-de-Seine ! » vous est présenté ci-après.



Karim
Collégien
14 ans

« Je suis allé voir un match de hockey sur gazon au stade Yves-du-Manoir à Colombes avec mes parents pendant les JO, l'ambiance et le stade étaient incroyables ! Je crois que je m'en souviendrai toute ma vie. »



Malone
Employé dans
le privé
35 ans

« J'adore la programmation musicale de La Défense Jazz Festival. Avec mes amis de Lyon on a un rituel, ils montent dans les Hauts-de-Seine chaque année et on passe un super week-end entre amis au son des groupes de jazz. »



Agnès et Marianne
Mère et fille
38 et 14 ans

« J'ai emmené Marianne voir l'exposition Roues libres au musée de Sceaux, elle qui adore le vélo. Et bien c'était vraiment intéressant même pour les non initiés comme moi ! »

Action AR15 :

Faire du Département des Hauts-de-Seine une « Terre de Champions » :

- Soutenir le sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive, qui concerne les athlètes aussi bien que les clubs ;
- Accueillir de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale ;
- Généraliser la sensibilisation au développement durable sur l'ensemble des dispositifs Sport pour Tous (tri des déchets, protection de la biodiversité, économie de l'eau, diminution des plastiques, alimentation saine, conseil santé, solidarité avec les plus fragiles...)

Soutien au sport féminin de haut niveau

Le Département a décidé de renforcer sa politique départementale de soutien au haut niveau sportif, dont le haut niveau sportif féminin. Ainsi, dans le cadre des dispositifs pour les clubs évoluant dans le premier ou le deuxième niveau du championnat national (D1/D2) et para-sport pour la saison 2023-2024, 1,4 M€, soit 44% des subventions votées, ont été attribués à des équipes féminines.

Le Département soutient également les centres de formation, agréés par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, des équipes professionnelles et notamment ceux de Paris 92, le club de handball féminin des Hauts-de-Seine, et des Mariannes 92, en volley-ball féminin, permettant ainsi aux espoirs du club d'accéder au haut niveau sportif tout en menant parallèlement leur projet de formation scolaire et professionnelle.

Aussi, 36 athlètes féminines ont été soutenues à hauteur de 211 k€ durant la saison 2023-2024 au travers d'une bourse annuelle individuelle afin d'aider les sportives de haut niveau licenciées dans un

club des Hauts-de-Seine pratiquant une discipline inscrite au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ou de Milano Cortina 2026.

Des athlètes médaillées olympiques aux Jeux de Paris 2024 comme Althéa Laurin en Taekwondo ou Sarah-Léonie Cysique en judo, sont ainsi soutenues par le Département.

Le Département a par ailleurs développé des partenariats avec les Clubs des Hauts-de-Seine véhiculant des valeurs fortes partagées, comme la solidarité, l'exemplarité, le courage, le respect, l'engagement, la ténacité ou encore l'humilité. Parmi les huit clubs qui portaient les couleurs des Hauts-de-Seine, cinq clubs représentent plus particulièrement le sport féminin de très haut niveau :

- BLR 92, le club de fleuret ;
- Boulogne 92, le club d'aviron ;
- CAM 92, le club de hockey sur gazon ;
- Paris 92, le club de handball féminin ;
- Les Mariannes 92, le club de volley-ball féminin.

Christelle Ribault
AVG Paracyclisme
de Villeneuve-la-Garenne
• Vice-championne d'Europe en
course en ligne en 2023
• Médaille de bronze à l'épreuve
Scratch des championnats
du monde en 2022

Lily
10 ans

AU FÉMININ
SOLIDARITÉ - EXEMPLARITÉ - RESPECT
Le Département des Hauts-de-Seine s'engage
pour le sport féminin.

#sportauféminin

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

#DépartementSportif

Sarah-Léonie Cysique
ACB Judo, Boulogne-Billancourt
• Sélectionnée pour les Jeux
de Paris 2024
• Vice-championne d'Europe
en 2021
• Vice-championne Olympique
à Tokyo en 2021
• Championne Olympique en
équipe à Tokyo en 2021

Ambre
4 ans

AU FÉMININ
SOLIDARITÉ - EXEMPLARITÉ - RESPECT
Le Département des Hauts-de-Seine s'engage
pour le sport féminin.

#sportauféminin

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

#DépartementSportif

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur le territoire des Hauts-de-Seine

Avec deux sites olympiques, six villes traversées par le marathon, le passage de la flamme olympique et paralympique et 18 médaillés, le département des Hauts-de-Seine a occupé une place de choix pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

- Pour les volontaires de Paris 2024

Dans le cadre du contrat d'adhésion au programme des volontaires de Paris 2024, le Département a fourni une liste de 500 candidats présélectionnés en lien avec les acteurs locaux, et répondant aux ambitions de Paris 2024 en matière de parité femmes/hommes, de diversité des territoires, de personnes en situation de handicap. Les volontaires choisis ont été les premiers points de contact avec les acteurs des jeux et avec les visiteurs de toutes origines. De plus le Département a sélectionné 120 agents qui ont été présents aux abords du Stade Yves-du-Manoir lors des JOP 2024. Une chance pour ces agents de pouvoir s'impliquer et de valoriser leur lieu de travail. 50 personnes en situation de handicap venant de différentes structures des Hauts-de-Seine ont aussi rejoint ce programme afin de devenir de véritables acteurs de ces Jeux.



Bénévoles en situation de handicap accueillant les spectateurs sur le parcours menant au stade Yves-du-Manoir - ©CD92/Olivier Ravoire

- Pour le relais de la flamme olympique

Le 24 juillet 2024, la flamme olympique a traversé 7 lieux emblématiques et 19 villes du département des Hauts-de-Seine, de Sceaux à Paris La Défense. À cette occasion, le Département s'est mobilisé pour offrir une journée exceptionnelle d'animations sportives et culturelles. Tout au long de la journée, les Alto-Séquanais ont pu profiter de :

- Spectacles et performances artistiques ;
- Rencontres sportives et démonstrations ;
- Stands de découverte et d'initiation aux sports ;
- Ateliers et animations pour les enfants ;
- Visites et expositions au sein des différents lieux culturels et patrimoniaux du Département.



Relais de la flamme olympique dans les Hauts-de-Seine au parvis de la Défense - ©CD92/Olivier Ravoire

- Pour valoriser les anciens et les futurs champions

L'exposition grand format en plein air Sports en Seine, *Histoires de champions d'hier et de demain* a pris place au domaine départemental de Sceaux et au parc départemental des Chanteraines. Elle a réuni une quarantaine de photographies valorisant les sportifs et les équipements du département à travers l'histoire. Cette exposition a notamment mis à l'honneur dix portraits de jeunes espoirs des clubs partenaires du Département pour le plus grand plaisir du public familial de ces sites ainsi que pour les visiteurs.



- Pour la rénovation du Stade départemental Yves-du-Manoir, emblème de l'héritage olympique

Inauguré le 19 mars 2024, le stade départemental Yves-du-Manoir ouvre un nouveau chapitre de son histoire olympique. Par ce projet, le Département réaffirme ses engagements environnementaux :

- Infiltration des eaux pluviales dans le sol ;
- 90% de réemploi ou recyclage des déchets et des terres de chantier ;
- Un bilan carbone maîtrisé et analysé sur le cycle de vie des ouvrages et durant les travaux (Atteinte du Niveau C1 du label E+C-) ;
- Une production électrique par 350 m² de panneaux photovoltaïques équivalente à 50% de la consommation électrique ;
- Une couverture de 50% en énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) pour les besoins chaud/froid, par une cogénération à l'huile de colza et panneaux photovoltaïques (Atteinte du niveau E3 du label E+C-) ;
- Constructions à 50% en bois minimum et un bois 100% labellisé. Atteinte du niveau 1 du label biosourcé. Avec 131 kg.m⁻³ de matériaux biosourcés, le bâtiment A présente le 2^e meilleur ratio des ouvrages olympiques (après l'école élémentaire du Bourget, 133 kg.m⁻³) ;

Et sociaux :

- Près de 70 000 heures d'insertion ont été réalisées sur les chantiers olympiques, au-delà de ce qui était prévu contractuellement [61 000 heures d'insertion] ;
- 25% du montant des marchés réservés aux TPE, PME et aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- Accessibilité universelle : mise en œuvre des espaces inclusifs allant au-delà de la réglementation en créant des aménagements non-stigmatisants.



Match de hockey sur gazon masculin pendant les JO 2024 au stade Yves-du-Manoir - ©CD92/Olivier Ravoire

Action AR16 :

Faire rayonner la Vallée de la Culture :

- Ouvrir aux publics et faire rayonner le Musée du Grand Siècle ;
- Faire de la démocratisation un marqueur de l'action territoriale : assurer l'accès à l'art et à la culture par un renforcement d'une offre accessible (politique tarifaire adaptée, intégration des mobilités écoresponsables, médiation...), exigeante et dynamique sur le territoire : expositions, festivals, parcours artistiques ;
- Intégrer au maximum les nouveaux enjeux et l'impact environnemental dans la conception des projets (écoconception ; rotation d'une même exposition...), et identifier cette démarche visant la durabilité et la sobriété par un label. Solliciter également les certifications et labellisation environnementales (HQE, RSE) pour nos projets et festivals ;
- Renforcer et développer la sensibilisation et l'implication de nos publics sur ces enjeux, via des thématiques singulières de nos établissements, de nos partenaires territoriaux et de nos dispositifs de l'Éducation Artistique et Culturelle.

La "Culture pour tous", un marqueur de la cohésion sociale et de l'attractivité du Département

La programmation culturelle du Département contribue fortement à l'attractivité du territoire en touchant par sa programmation 850 000 personnes par an. Dans le cadre de sa mission de service public à La Seine Musicale, le Département soutient toujours les trois ensembles en résidence et porte aussi sa propre programmation. Parmi les temps forts de l'année 2024, la journée des enseignements artistiques a été un moment important de mobilisa-

tion et de structuration des acteurs de l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire. Par ailleurs, plusieurs expositions parmi lesquelles *Roues libres*, *la grande histoire du Vélo*, au château de Sceaux, *Atala, 1801* à la Maison de Chateaubriand, ou *Natures vivantes. Images et Imaginaires des Jardins Albert-Kahn*, ont permis des échanges et des rencontres avec les visiteurs et une appropriation des collections.



Journée des enseignements artistiques à la Seine musicale - ©CD92/Stéphanie Gutierrez-Ortégua



Week-end festif au Petit Château - © CD92/Véronique Delacour

Le pavillon de préfiguration du musée du Grand Siècle au Petit Château de Sceaux s'inscrit également dans cette dynamique. Durant les travaux de réalisation du futur musée à Saint-Cloud, il fallait pouvoir « incarner » le projet dans un lieu, à la fois pour le grand public, la presse, enfin les mécènes potentiels. Il a donc été décidé d'installer un pavillon de préfiguration au Petit Château de Sceaux, dont l'accès est gratuit.

Cœur du futur musée, la donation Pierre Rosenberg au Département sera présentée au public et mise en valeur au sein de l'ancienne caserne Sully, implantée dans le bas du parc de Saint-Cloud et qui fait l'objet d'un projet de réhabilitation complet. Ainsi, le musée du Grand Siècle prendra la suite logique du musée du Moyen-Age (musée de Cluny à Paris) et du musée de la Renaissance à Écouen (Val d'Oise) et proposera aux visiteurs de manière thématique et pédagogique, un panorama complet de la civilisation française du XVII^e siècle, entendu comme une période longue, allant d'Henri IV à la Régence (1590-1725).

La Culture pour tous au Haras de Jardy

Dans le cadre du programme Olympiade culturelle de Paris 2024 permettant d'amener la culture dans les lieux sportifs ou insolites, le Département a organisé, pour les 100 ans des Jeux Olympiques de 1924, un spectacle équestre et musical assuré par le Cadre noir de Saumur et Insula Orchestra, sous la direction de Thibault Valette (écuyer en chef) et de Laurence Equilbey (cheffe d'orchestre). Ce Gala s'est déroulé au Domaine départemental du Haras de Jardy à Marnes-la-Coquette.

Pour cette occasion, le Département a invité 1 000 jeunes altoséquanais dont 150 jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et 380 jeunes en situation de handicap (accompagnants compris) et 200 personnes âgées des établissements et services médico-sociaux des Hauts-de-Seine.



Spectacle galop baroque au Haras de Jardy - ©CD92/Julia Brechler





ÊTRE FIER DE TRAVAILLER AU DÉPARTEMENT

©CD92 / Willy Labre

— Administration Responsable —

Ce cinquième enjeu regroupe trois missions autour de ce que pourrait être une administration responsable et exemplaire. Sur ce sujet, la commande publique est un levier majeur d'innovation et d'investissement. Elle permet d'inciter et d'accompagner les entreprises dans la transition écologique via des exigences et des normes, des contrôles renforcés dans le respect des objectifs du développement durable.

La qualité de vie au travail est essentielle pour la santé et le bien être des agents ; elle permet de susciter un meilleur engagement dans les missions au quotidien. Cela nécessite d'avoir des agents formés aux enjeux de la transition écologique et aux impacts des politiques sectorielles – tout en s'assurant de la cohésion de l'action de l'administration sur ces sujets.

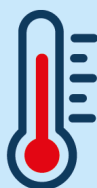
Améliorer l'efficacité de l'administration, enfin, signifie conjuguer performance et sobriété. Cela implique de diminuer l'impact environnemental de l'administration par des économies d'énergie et de ressources naturelles, de diminuer les pollutions et les nuisances des chantiers et de soutenir la préservation de la biodiversité par une multitude d'actions.



INDICATEURS CLÉS DE L'ENJEU « ADMINISTRATION RESPONSABLE »

LA FRESQUE DU CLIMAT

414
agents formés
depuis 2023



**LA FRESQUE
DU CL!MAT**

ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (NOVEMBRE 2024)

7,5%

6,1% neutralisant le temps partiel



RESTAURATION CONNECTÉE POUR LES AGENTS

795 comptes actifs
231 transactions
journalières
en moyenne



MISSION 13

La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement

La politique en matière environnementale de l'administration est mise en avant depuis 2023 par un budget vert qui reflète l'impact des dépenses en investissement et en fonctionnement sur le climat.

Afin d'assumer pleinement sa responsabilité en matière de développement durable, tout en assurant une gestion rigoureuse et efficace des deniers publics, le Département mène sa politique d'achat durable avec des engagements déclinés dans le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté en 2021. Cela se traduit notamment par la mise en place de mesures pour prendre en compte systématiquement les considérations environnementales et sociales - dont la prise en compte de l'égalité femmes/hommes - dès la définition des besoins (introduction de critères pour la sélection des offres et des clauses de performance adaptées en matière de protection de l'environnement et de solidarité) pour l'ensemble de ses achats.

Dans ce même objectif, depuis 2023, le Département a acquis un outil de sourcing permettant d'identifier les fournisseurs selon des critères prédéfinis afin de limiter l'impact environnemental d'une partie des achats du Département.

De plus, des moyens sont déployés pour renforcer l'attractivité des consultations de la commande publique et aider les sociétés, notamment les TPE et PME locales, à candidater aux contrats de la commande publique lancés par le Département.

Le Département est aussi détenteur du « Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables » depuis 2017 ; il s'engage ainsi sur le respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants, les impacts des achats sur la compétitivité économique, l'intégration des facteurs environnementaux et sociétaux dans les processus d'achat et la qualité de la relation fournisseur/sous-traitant.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « La commande publique, moteur d'innovation et d'investissement » vous est présenté ci-après.



Agnès

Cadre de la
fonction publique
38 ans

« J'ai trouvé du sens à mon travail : à la direction des finances, on change les contrats pour prendre en compte l'environnement dans la commande publique. Je sais que je suis utile. »



Tao

Employé
dans le privé
32 ans

« Grâce aux dispositions prises par le Département pour aider les petites entreprises locales à candidater, la PME dans laquelle je travaille a réussi à décrocher un gros marché avec lui ! »

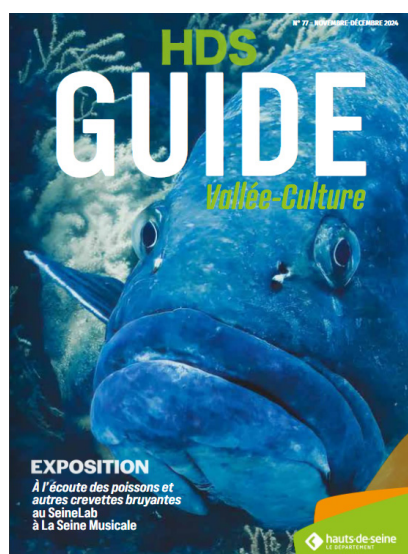
Action ARE3 :

Systématiser la prise en compte de l'impact environnemental des achats à l'ensemble des marchés passés par le Département.

Généralisation du recours au papier recyclé et optimisation des volumes pour les publications départementales

En 2024, le Département a terminé, au terme d'un processus de deux ans, la conversion de l'impression de l'ensemble de ses publications sur papier 100% recyclé (HDS, La Lettre du Département, Guide Vallée-Culture, Buzzz, Avant Seine). Le volume d'exemplaires imprimé a, par ailleurs, été optimisé. Ces publications, à l'exception du supplément du magazine HDS mag (HDS+ : 100% recyclé), étaient précédemment imprimées sur du papier issu de forêts gérées durablement (certification PEFC/FSC) ou recyclé

(mais pas à 100% pour Buzzz). Principal tirage, le magazine HDS est également imprimé à partir d'encre blanches. La seule exception, pour des raisons qualitatives, est aujourd'hui la revue Vallée de la Culture dont le tirage est limité (5000 exemplaires). Cependant, la revue est imprimée sur du papier certifié PEFC et FSC avec des encres végétales. Les imprimeries prestataires sont toutes labellisées Imprim'Vert.



Action ARE7 :

Promouvoir l'achat local en saisissant toutes les opportunités d'évolutions réglementaires en la matière.

Les récentes évolutions réglementaires introduisant l'achat local dans la commande publique

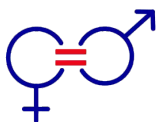
Comme d'autres acheteurs publics, le Département souhaite recourir à l'achat local mais le code de la commande publique interdit d'introduire une préférence locale dans les marchés publics. Aujourd'hui, il est possible de promouvoir l'achat local uniquement sur les marchés de fournitures de denrées alimentaires, de véhicules, de produits de santé et

d'habillement. En effet, la réglementation permet de demander au titulaire du marché de déterminer la part des produits issus de l'Union européenne, dont la part de produits français, avec laquelle le marché sera exécuté. Ces données sont d'ailleurs rassemblées sur le portail acheteur (AWS) où sont publiés les marchés publics.

Action ARE8 :

Systématiser l'obligation de transmettre une déclaration sur l'honneur mentionnant que le candidat respecte les dispositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes prévues par le code du travail, suppression des écarts de rémunération, qualité de vie au travail dans les marchés publics passés par le Département.

L'égalité professionnelle femmes/hommes, un critère pris en compte par la commande publique



L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le travail implique le respect de plusieurs principes par l'employeur :

- Interdictions des discriminations en matière d'embauche ;
- Absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière ;
- Obligations vis-à-vis des représentants du personnel [mise à disposition d'informations relatives à l'égalité professionnelle dans la base de données économiques et sociales, négociation] ;
- Information des salariés et candidats à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise.

Afin de s'assurer du respect de ces obligations par ses prestataires, le Département impose dans ses procédures de mise en concurrence, l'obligation de transmettre une déclaration sur l'honneur mentionnant que le candidat :

- N'a pas été condamné pour discrimination, ou pour ne pas avoir respecté les dispositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes prévues par le code du travail ;
- A mis en œuvre l'obligation de négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur la suppression des écarts de rémunération et la qualité de vie au travail.

MISSION 14

Des agents au top !

La politique sociale à destination des agents les protège et favorise leur épanouissement, leur bien-être et celui de leurs familles. Il s'agit notamment d'une offre renouvelée de prestations sociales et de loisirs telles que des aides facilitant la garde des enfants, leur scolarité, le départ en vacances ou des activités culturelles pour un moindre coût. Il s'agit aussi d'une offre plus individualisée, face à des problématiques professionnelles ou personnelles, où les agents peuvent bénéficier en interne d'un accompagnement par un assistant social, de consultations de médecine professionnelle et préventive. En particulier, le Département accompagne les personnes porteuses d'un handicap vers et dans l'emploi au sein de la collectivité.

Conserver des agents « au top » c'est aussi leur proposer régulièrement des animations ou des activités sportives sur des sujets en lien avec leur bien-être et leur santé ; les sensibiliser aux enjeux de développement durable et aux gestes éco-responsables au travail ; les inciter à se déplacer en transport en commun ou à vélo grâce à des participations financières ; les rendre finalement acteurs et parties-prenantes de la dynamique collective.

En termes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des engagements ont été pris pour diminuer au maximum l'écart de rémunération.

En somme, ces considérations et actions, aussi diverses et variées soient-elles, conduisent à une meilleure qualité de vie au travail, à la cohésion des équipes, au bien-être des agents au sein d'une dynamique partagée, de transition écologique et sociale.

Cette dynamique est mise à contribution pour la marque employeur, qui promeut l'administration départementale en mettant à l'honneur ses agents, leurs métiers, leurs compétences et leurs engagements. Au-delà des ressources actuelles, il s'agit ici d'étendre son rayonnement pour mieux recruter les forces vives de demain.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Des agents au top ! » vous est présenté ci-après.



Sandrine
Agent de la
fonction publique
30 ans

« Grâce aux événements organisés par le Département pendant la Semaine européenne du développement durable, j'ai appris plein de trucs et notamment à réparer ma machine à café plutôt que de la jeter ! »



Paco
Étudiant
23 ans

« En tant qu'apprenti au Département, j'ai les mêmes avantages que les agents et du coup cette année j'ai pu avoir une location pas chère pour les vacances ! »

Action ARE9 :

Former les agents, dont les ambassadeurs de la marque employeur, afin qu'ils deviennent de véritables porte-paroles des enjeux de la transition écologique auprès du grand public.

Première campagne marque employeur sur les métiers de l'Agenda 2030

Cette première campagne met en scène 5 portraits d'agents qui contribuent à mettre en œuvre l'Agenda 2030 au sein de la collectivité.

Son objectif est double :

- Interne, pour sensibiliser les agents de la collectivité aux objectifs de l'Agenda 2030 par des illustrations concrètes mises en œuvre par leurs collègues et par la même occasion, pour les rendre fiers d'appartenir à la collectivité en montrant la valeur ajoutée du Département sur ses objectifs, les agents intervenants se transformant en ambassadeurs de leurs actions ;

- Externe, pour accroître l'attractivité du Département et permettre le recrutement de nouveaux talents, particulièrement dans les métiers en tension.

La campagne de portraits est déclinée dans le magazine interne et sur l'intranet mais aussi sur le site de recrutement, la page LinkedIn et le site du Département.

La campagne sera renouvelée régulièrement avec d'autres portraits via des moyens d'illustration différents dès 2025.



Portraits de la première campagne de la marque employeur - ©CD92

Action ARE11 :

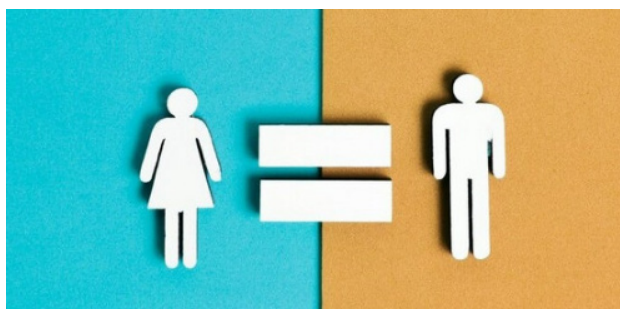
Réduire au maximum l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes d'ici 2030 [index égalité, refonte des cotations, renforcer l'accès des femmes aux postes à responsabilités].

Refonte du système de cotation du Département effectif depuis le 1^{er} janvier 2024

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, appelé RIFSEEP, a été refondu de manière à répondre aux objectifs suivants :

- Remplacer la grille fonctionnelle des cotations en la simplifiant ;
- Rendre au complément indemnitaire annuel (CIA) sa valeur annuelle de prime au mérite, en ne garantissant plus son caractère pérenne, à l'instar des autres collectivités ;
- Renforcer l'attractivité des rémunérations des agents de la collectivité et limiter l'impact de l'inflation sur les rémunérations des agents départementaux, notamment les plus bas salaires ;
- Gommer les écarts de rémunération entre agents, titulaires ou contractuels, mais également entre hommes et femmes, à catégorie, expérience, compétences et manière de servir égales sur des missions similaires.

Cette refonte consiste ainsi à augmenter l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) pour rééquilibrer certains écarts de rémunération, notamment entre les hommes et les femmes et fidéliser les agents.



Action ARE12 :

Favoriser l'acculturation des agents sur les thématiques du numérique responsable par la réalisation d'opérations de communication et d'ateliers.

Sensibilisation au réemploi des appareils

A l'occasion de la Semaine européenne de développement durable (SEDD) en octobre 2024 et de sa récente labellisation « Numérique responsable » de niveau 1, le Département a organisé à destination de ses agents un Village Numérique Responsable au sein de l'Hôtel du Département à l'Arena afin d'aborder différents thèmes de façon ludique et pratique :

- Mise en place d'un « Repair Café » pour sensibiliser les agents au réemploi ;
- Ateliers de sensibilisation aux impacts environnementaux du numérique ;
- Ateliers de présentation des actions engagées dans le cadre de la labellisation.



Repair Café : Atelier de réparation d'une cafetière - ©CD92

Action ARE13 :

Poursuivre la dynamique d'ajustement en continu des offres de prestations sociales au plus près des besoins des agents (aides sociales, crèche, prestations de loisirs, etc.).

Des offres de prestations sociales toujours au plus près des besoins des agents

- La mise en place d'une offre de restauration quotidienne et connectée dans les bâtiments centraux

La nouvelle offre de restauration permet aux agents l'acquisition instantanée de plats cuisinés dans des frigos connectés installés dans les bâtiments de l'Hôtel du Département et de l'Arc et de pré-commandes via un service Click and Collect. Cette prestation répond à de forts engagements environnementaux (achat raisonné, alimentation saine, opérations anti-gaspillage quotidiennes et hebdomadaires) ainsi qu'à des engagements sociaux (emploi durable et réinsertion, internalisation en CDI de tous les postes de livreurs/préparateurs, collaboration avec des Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT)).



Frigos connectés dans le nouveau bâtiment ARC - ©CD92

- L'organisation d'événements pour sensibiliser les agents sur différentes thématiques sanitaires et sociales

- La médecine du travail et les conseillers de prévention ont invité les agents à réaliser un bilan auditif gratuit en présentiel sur une journée ou via internet. Cible atteinte : 36 rendez-vous.
- Une conférence sur la « santé mentale » a été organisée au Pôle Léonard de Vinci avec l'intervention de formateurs de Premiers secours en santé mentale (PSSM) et du service de médecine professionnelle et préventive (SMPP) du Département pour sensibiliser les agents à la question de la santé mentale au travail.
- Lors de la journée de l'Olympisme du 24 juin, des ateliers sportifs pour initier les agents à la pratique sportive ont été organisés et le SMPP a tenu un stand pour aborder la prévention de la santé par le sport. Cible atteinte : environ 50 entretiens pour l'atelier prévention.
- Le Département propose à ses agents un dispositif de participation financière à la protection sociale complémentaire. L'Assemblée départementale a voté une augmentation du montant de la subvention employeur mensuelle brute de 28 à 34 € (+ 21,42%) par agent effective depuis le 1er avril 2024 permettant d'aider les agents face à l'augmentation de la mutuelle. 1 820 agents sont concernés.

- A l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Département a proposé à tous les agents des actions autour de l'égalité femmes-hommes et des animations durant la semaine du 4 au 8 mars : journée « Juste Elles santé bien-être » de l'Institut des Hauts-de-Seine, ateliers de découverte du self-défense, concours d'affiches, conférence, visite thématique des archives... Près de 1 000 agents participants.

- Ouverture plus large de l'accès aux prestations sociales : la liste des agents pouvant bénéficier des prestations sociales a été élargie aux apprentis et aux contrats aidés à compter du 1^{er} juillet 2024. Environ 150 potentiels nouveaux bénéficiaires.

- Sensibilisation aux situations de handicap à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) de novembre.

- Sensibilisation contre les risques de cancer (du sein, de la prostate, de la peau, des poumons, etc...) à l'occasion d'Octobre Rose et de Novembre Bleu.



Journée olympique du 24 juin pour les agents du Département - ©CD92

MISSION 15

Allier performance et sobriété

Pour le Département, allier performance et sobriété implique d'intégrer des mesures d'atténuation, mais aussi d'adaptation au changement climatique de son patrimoine et de ses activités, tout en améliorant son niveau de service. Dans cette optique, son plan de décarbonation est actualisé tous les 3 ans et une trajectoire d'adaptation au changement climatique de son territoire (TACCT) est en cours d'élaboration.

Ces engagements visant une meilleure performance environnementale concernent l'ensemble de ses activités. Par exemple, la sobriété énergétique du numérique est étudiée et la démarche de Green IT, ou informatique durable, est déjà appliquée. Elle vise à réduire l'empreinte carbone du numérique et s'intensifie avec la modernisation du parc informatique en PC portables moins gourmands en énergie que des PC fixes. Pour aller plus loin, le Département s'est d'ailleurs engagé en 2023 dans un processus de labellisation « Numérique Responsable ».

Autre exemple, pour privilégier des déplacements professionnels plus vertueux, le Département rationalise sa flotte automobile selon un plan pluriannuel. Il continue d'ajuster son pool de véhicules mutualisés et renouvelle son parc, en optant pour l'achat de véhicules moins polluants tels que des véhicules hybrides.

L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier départemental est un autre enjeu fort de sobriété. Cela se traduit notamment par sa stratégie de performance environnementale sur l'ensemble de ses bâtiments, de la construction jusqu'à la fin de vie. Concrètement, le Département a élaboré un référentiel de qualité environnementale bâtiminaire exigeant, sur les objectifs à atteindre mais aussi sur les moyens et outils de suivi des indicateurs de performance, servant désormais de cadre à l'élaboration des marchés publics de travaux.

Un focus sur quelques réalisations phares de 2024 de la mission « Allier performance et sobriété » vous est présenté ci-après.



Agnès
Cadre de la
fonction publique
38 ans

« Le Département s'engage à lutter contre le changement climatique via la TACCT. L'idée est de s'adapter aux conséquences du changement climatique, c'est un projet passionnant qui nous concerne tous ! Je suis ravie d'avoir été choisie pour représenter ma Direction et de pouvoir agir concrètement. »



Sandrine
Agent de la
fonction publique
30 ans

« Nous avons intégré le nouveau bâtiment l'Arc à La Défense en avril dernier. Nous travaillons en open space et en flex office et du coup je change régulièrement de place mais ça ne me gêne pas. J'apprécie particulièrement les espaces conviviaux et les nombreuses salles de réunion. Le tout dans un design moderne et moins énergivore. »

Action ARE15 :

Lancer la démarche de Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT) et aligner les plans d'actions avec les cibles désignées.

Vers le diagnostic de vulnérabilité départementale pour sa démarche TACCT



Depuis fin 2023, le Département est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portée par l'Agence de la transition écologique (ADEME) sur la Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT). Par sa délibération votée le 22 décembre 2023, le Département confirme son engagement à lutter contre le changement climatique à la fois en atténuant ses effets, via son plan de décarbonation, mais également en s'adaptant au changement climatique via la démarche TACCT.

Cette démarche, élaborée par l'ADEME, permet d'identifier les vulnérabilités et les opportunités de notre Département face aux conséquences climatiques. Le but est d'évaluer et d'adapter les politiques sectorielles du Département, afin d'anticiper les risques selon leur criticité (chaleurs excessives, sécheresses, pluies torrentielles, inondations, incendies, nouveaux parasites et vecteurs de maladie, retrait-gonflement des argiles...).

L'AMI se déroule sur une période de 18 mois et comprend :

- un accompagnement individualisé par un coach TACCT et les partenaires de l'AMI ;
- un accompagnement collectif avec des rencontres entre lauréats et partenaires de l'AMI.

En 2024, le Département a donc participé aux différentes rencontres organisées et commencé à collecter des données pour établir son diagnostic de vulnérabilité. Les échanges avec le coach ont permis de cadrer les priorités pour 2025.



Première rencontre des lauréats et des partenaires
©ADEME /Claire Peyet-Febrer

Action ARE17 :

Inscrire 100% des bâtiments du siège (ARENA et ARC) au Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE) dans l'objectif d'aider les utilisateurs de bâtiments à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage.

Emménagement des agents au bâtiment l'ARC à Puteaux

Après plus d'un an de co-construction des nouveaux espaces pour répondre aux besoins et aux usages des équipes, environ 750 agents se sont installés à l'ARC à Puteaux en avril 2024, à quelques minutes à pied de l'Hôtel du Département.

L'objectif de ce nouvel équipement est double pour le Département :

- accroître la synergie entre les services et leur offrir un meilleur cadre de travail ;
- réduire ses consommations d'énergie grâce à ce nouveau bâtiment plus économe et à la rationalisation de l'occupation des locaux.

Fondés sur une conception de bureaux partagés, les nouveaux espaces sont pensés de manière dynamique pour répondre aux différentes situations de travail individuelles et collectives des agents. D'autre part, des accès vélos et trottinettes ainsi que des voies de circulation douces sur le boulevard Kupka ont été aménagés offrant ainsi aux agents la possibilité de se déplacer en vélo plus facilement. Pour nourrir l'empreinte végétale des lieux, en plus des plantes installées dans les étages, des espaces verts ont été conçus sur les espaces extérieurs.



Entrée de l'ARC - ©CD92



Aménagement des bureaux à l'ARC - ©CD92

Action ARE20 :

Engager le Département dans une stratégie Numérique Responsable notamment par l'obtention du label « Numérique Responsable » niveau 2.

L'obtention du Label Numérique Responsable (NR) niveau 1



Le Numérique Responsable recouvre plusieurs thématiques :

- L'inclusion numérique ;
- Le réemploi, recyclage du matériel et l'économie circulaire ;
- L'allongement de la durée de vie du matériel ;
- La sensibilisation des publics ;
- Limiter l'impact sur l'environnement et optimisation de la consommation d'énergie.

Construit par l'Institut du Numérique Responsable en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique, l'ADEME et WWF, le label Numérique Responsable (NR) s'appuie sur 4 axes et 14 principes d'action. Avec ses 2 niveaux, le label NR permet à toutes les organisations de s'engager.

La stratégie Numérique Responsable du Département a été engagée par l'obtention en 2024 du label NR niveau 1 dont la démarche a pour objectif de structurer les actions et engagements qui ont été pris afin de diminuer l'impact de nos usages numériques sur l'environnement.

A moyen terme, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de développement des projets permettra de monter en compétence sur les sujets plus impactants et de s'engager vers une labellisation niveau 2.



ANNEXES

ANNEXE 1 : La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD) - 73

ANNEXE 2 : La notice de calcul des indices de progression des actions - 76

ANNEXE 3 : Le tableau des indicateurs pour les années 2023 et 2024 - 79

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Extrême pauvreté, pauvreté Protection sociale Accès aux ressources Vulnérabilité Mobilisation des ressources Prise en compte dans les politiques
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim Malnutrition Productivité et petits exploitants Agriculture performante et résiliente Diversité et partage des ressources génétiques Recherche agronomique Exportation et commerce Fonctionnement des marchés alimentaires
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Mortalité maternelle Mortalité néonatale et infantile Maladies transmissibles, maladies non transmissibles Conduites addictives Accidents de la route Santé sexuelle et procréative Couverture santé universelle Santé environnement Tabac Recherche/ mise au point et accès aux médicaments Personnel de santé Sécurité sanitaire
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire Soins et éducation préscolaires Formation professionnelle et enseignement supérieur Compétences et accès à l'emploi Égalité des chances Apprentissages fondamentaux Éducation pour le développement durable Accessibilité des établissements scolaires Bourses de formation et d'études supérieures Formation des enseignants (pays en développement PED)
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations Violences et exploitation Mariage forcé et mutilations Promotion et partage des travaux domestiques Participation et accès aux postes de direction Santé sexuelle et procréation Droit et accès aux ressources Technologies et autonomisation Politiques d'égalité
	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable Accès aux services d'assainissement et d'hygiène Qualité de l'eau Gestion durable des ressources en eau Gestion intégrée des ressources Protection et restauration des écosystèmes Coopération et renforcement de capacités Gestion collective de l'eau

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Accès à l'énergie Énergies renouvelables Efficacité énergétique Recherche et investissement Approvisionnement en énergie
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Croissance du PIB Productivité économique Développement des TPE et PME Utilisation efficiente des ressources Plein emploi et travail décent Accès des jeunes à l'emploi et la formation Exploitation des enfants, traite, travail forcé Droits & sécurité au travail Tourisme durable Accès aux services financiers et d'assurance Aide pour le commerce des PED Pacte mondial pour l'emploi
 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures durables, résilientes et accessibles Industrialisation socio-économiquement durable Accès de toutes les entreprises aux services financiers Modernisation et durabilité des filières industrielles Innovation, recherche et développement Appui aux pays en développement Diversification et ajout de valeur Accès aux technologies de l'information et de la communication
 10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Evolution des revenus des plus pauvres Autonomisation et intégration Égalité des chances Politiques publiques ciblées au service de l'égalité Règlementation de la finance Gouvernance internationale Migrations Traitement spécial et différencié Aide publique au développement Coûts de transaction
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Accès au logement décent Transports sûrs, accessibles et viables Urbanisation durable Préservation du patrimoine Prévention et limitation de l'impact des catastrophes Impact environnemental Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs Développement territorial Politiques intégrées pour des territoires résilients Bâtiments durables et résilients
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable des ressources naturelles Gaspillage alimentaire Gestion écologique des produits chimiques Réduction des déchets Responsabilité sociétale des entreprises Marchés publics durables Formation et information environnementales Tourisme durable Politique de subvention de l'énergie

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Résilience et adaptation Politiques climatiques Éducation et capacité d'action Fonds vert Renforcement des capacités
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Pollutions marines Écosystèmes marins et côtiers Acidification des océans Règlementation de la pêche Préservation de zones marines Subventions nuisibles à la pêche Petits États insulaires Recherche et transferts de techniques marines Préservation de la pêche artisanale Droit de la mer
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préservation des écosystèmes terrestres Gestion durable des forêts Dégradation des sols Écosystèmes montagneux Biodiversité et espèces menacées Ressources génétiques Braconnage et trafics d'espèces protégées Espèces envahissantes Intégration de la biodiversité dans les politiques Financement (Biodiversité) Financement (Forêts) Moyens dans la lutte contre le braconnage
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Réduction de la violence Maltraitance et exploitation infantiles État de droit et accès à la justice Criminalité organisée Corruption Institutions exemplaires Prise de décisions inclusive Gouvernance internationale État civil Information et protection des libertés Terrorisme et criminalité Politiques non discriminatoires
	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Mobilisation des ressources nationales Aide publique au développement Ressources financières supplémentaires Maîtrise de la dette nationale Investissements ciblés Coopération scientifique et technologique Transferts ciblés de technologies Capacités scientifiques et technologiques Renforcement des capacités Système commercial multilatéral équitable Exportations des pays en développement Accès aux marchés Stabilité économique mondiale Cohérence des politiques Souveraineté nationale Partenariat pour le développement durable Partenariats multi-acteurs Recueil de données Construction d'indicateurs de développement durable

Notice de calcul des indices de progression

L'indice de progression permet de situer l'avancement d'une action sur la période 2024-2030. Cette progression est évaluée selon le travail effectué en cours d'année et selon les indicateurs de moyens ou de résultats livrés par action. C'est un ordre de grandeur qui symbolise le progrès réalisé.

2 types d'actions sont identifiés : actions à objectif et actions récurrentes.

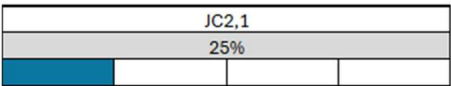
I. Actions à objectif

Ce sont des actions avec un objectif clair, chiffré si possible et que l'on peut mesurer au fur et à mesure de l'avancement. Ici le choix a été de rester sur un avancement en quart assez macro : 0%, 25%, 50%, 75%, 100%.

Plusieurs exemples pour illustrer

Exemple 1

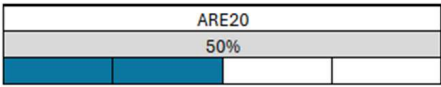
JC2.1 : Créer 40 îlots verts dans les collèges d'ici à 2030.



L'objectif est clair, 40 îlots verts d'ici 2030. En 2024 on était à 11 îlots verts, ce qui correspond à 25% de l'objectif.

Exemple 2

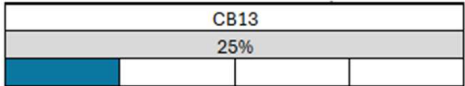
ARE20 : Engager le Département dans une stratégie numérique responsable notamment par l'obtention du label «Numérique Responsable» Niveau 2.



L'objectif est d'avoir le label Niveau 2 qui est le niveau maximum. Le Département a déjà le Niveau 1, on considère que la moitié du chemin a été fait.

Exemple 3

CB13 : Permettre la baignade en Seine (base nautique de Sèvres).



Il n'y a pas de chiffre mais l'objectif est clair, permettre la baignade en Seine. Il sera à 100% quand ce sera le cas effectivement. L'avancement est qualitatif et colle à l'avancement du projet. L'action est entamée, des choses ont été faites notamment sur la qualité de l'eau et les travaux continuent.

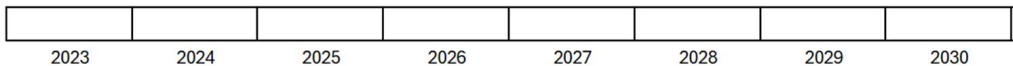
II. Actions récurrentes

Ce sont des actions qui n'ont pas d'objectif de fin, c'est-à-dire qu'une fois une réalisation faite, elles ne se terminent pas forcément et peuvent continuer. Cela concerne par exemple les dispositifs mis en place par le Département comme les Observatoires, l'accompagnement des personnes en insertion, des femmes victimes de violence, les sensibilisations, le soutien à des associations sociales ou sportives etc...

L'idée est de pouvoir visualiser l'avancement plutôt que d'avoir des actions qui restent à 100% entre 2024 et 2030, faussant artificiellement l'avancement global. Autrement dit, il suffirait d'une réalisation sur une année pour qu'elle reste à 100% ou alors il faudrait la faire redescendre à 0% une année où il n'y aurait pas de réalisation. Il y aura alors des fluctuations passant de 100% à 0% et inversement, difficiles à suivre.

Le parti pris est de montrer un avancement temporel et récurrent. Si on fait quelque chose qui participe à l'action, cela concourt à son avancement. Si rien n'est réalisé, l'avancement ne bougera pas.

L'Agenda 2030 a été voté en 2024 et a pour terme 2030. Sa durée est de 7 années. Pour des questions pratiques de calculs, les actions récurrentes ont été divisées en 8 années (en intégrant 2023) pour tomber sur un multiple de 4 et retomber sur les quarts d'avancement (25%, 50%, 75% 100%) pour homogénéiser avec les actions à objectif.



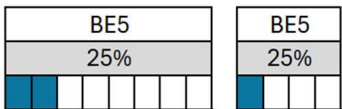
Pour qu'une des 8 cases soit cochée, il faut qu'il y ait eu dans l'année en cours au moins une réalisation en lien avec l'action.

Cas particulier des 2 premières années 2023 et 2024 : on a considéré qu'une réalisation en 2024 ou en 2023 suffisait pour cocher les 2 premières cases.

Plusieurs exemples pour illustrer :

Exemple 1

BE5 : Garantir aux personnes âgées et handicapées une offre d'accompagnement à domicile et une offre d'accueil en établissement de qualité et respectant les choix de vie de la personne.



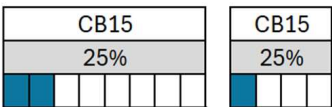
A gauche : subdivision en 8 années
A droite : conversion en quart

Il n'y a pas d'objectif chiffré.

Néanmoins, l'action pourrait être considérée comme terminée car le Département soutient les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Néanmoins dans l'avancement, il ne sera qu'à 25% car il n'y a pas de fin d'objectif, ce n'est pas parce qu'on a soutenu une fois que c'est terminé. Tous les ans, il faudra que le Département œuvre dans ce sens et donc si c'est le cas chaque année une case supplémentaire sur les 8 sera ajoutée.

Exemple 2

CB15 : Limiter les rejets du réseau d'assainissement vers le milieu naturel par temps de pluie à 2,5 % du volume transporté (hors situation inhabituelle, crue importante de la Seine notamment).



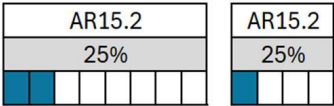
A gauche : subdivision en 8 années
A droite : conversion en quart

Il y a un objectif chiffré mais qui est une limite à ne pas dépasser.

C'est déjà le cas aujourd'hui et le but est que ce soit le cas tous les ans. C'est pour cela que l'action n'est pas à 100% mais uniquement 25%.

Exemple 3

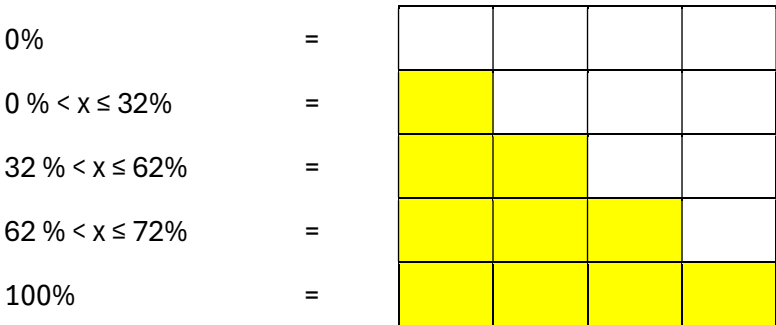
AR15.2 : Accueillir de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale.



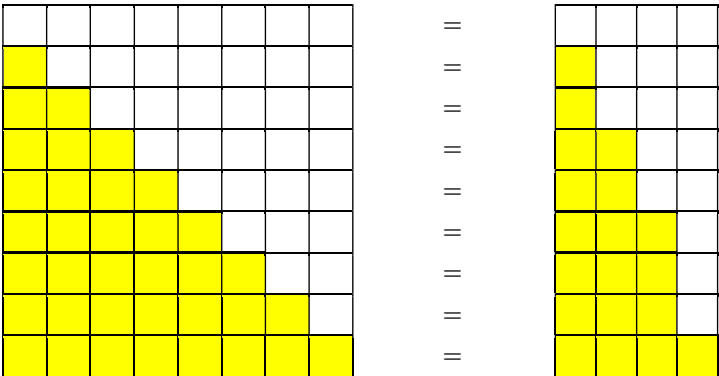
A gauche : subdivision en 8 années
A droite : conversion en quart

En 2024, le Département a accueilli les JOP 2024 de Paris. L’objectif aurait pu être à 100% car le Département a accueilli un grand (si ce n’est le plus grand) événement sportif. Mais l’objectif est d’accueillir tous les ans de grands événements.

III. Arrondis au quart



Pour les actions subdivisées en 8 cases :



Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
Prendre soin des habitants - Bien-être					
BE1	100% des Pôles sociaux équipés d'espaces numériques accessibles en libre-service (pour les démarches simples) ou en démarche accompagnée (pour les publics les plus fragiles non autonomes). - Schéma d'implantation territorial permettant à tout Alto-Séquanais de se trouver à 20 min en transport d'un Pôle social ou 15 min à pied d'une antenne (création d'un 14e Service de solidarité territoriale et de 6 nouvelles implantations PMI).	Nombre de pôles sociaux et Services de solidarité territoriale (SST)	Nombre	-	13
BE1		Nombre de Services de solidarité territoriale (SST) équipés en espaces numériques (prévisionnel)	Nombre	-	8
BE1		Nombre de déplacements de la Caravane Solidaire dans les communes du département	Nombre	-	10
BE1		Fréquentation moyenne des caravanes solidaires par déplacement (sept 2024)	Nombre de personnes	-	136
BE2	Mettre en oeuvre le programme co-construit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance :				
BE2	- Consolider les données existantes sur le territoire et en assurer la communication en publiant un panorama annuel de la protection de l'enfance dans les Hauts-de-Seine. - Créer un Conseil des jeunes afin de renforcer l'écoute des jeunes de l'ASE.	Non défini	-	-	-
BE2		Nombre de rencontres des jeunes au Conseil des jeunes	Nombre	-	42
BE2		Nombre de jeunes inscrits au Conseil des jeunes	Nombre	-	-
BE3	Offrir à 100% des enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 21 ans admis à l'aide sociale à l'enfance un accompagnement dans un dispositif d'hébergement :				
BE3	- Accompagner les opérateurs à la création des nouvelles places d'accueil prévues pour les jeunes adultes de moins de 21 ans ; - Créer des structures d'accueil innovantes (ex : Maison de l'avenir à Nanterre) permettant d'offrir une prise en charge complète des jeunes (psychologique, éducative, sanitaire, ...) ;	Nombre de places d'accueil et d'hébergement (ESMS) ouvertes depuis 2022 (octobre 2024)	Nombre	-	510
BE3		Taux de couverture par an	Pourcentage	-	NC
BE3		Pourcentage de la capacité d'accueil des structures de placement pour les jeunes de moins de 21 ans par rapport à 2019	Pourcentage	-	50%
BE3		Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes de moins de 21 ans qui ont quitté l'hôtel pour être accompagnés et hébergés dans un ESMS (y compris dispositif d'accueil familial) adapté à leur parcours	Nombre	-	NC
BE3	Augmenter le nombre d'assistants familiaux en renforçant l'attractivité du métier.	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes admis à l'aide sociale (placement) sans solution assistant familial	Nombre	-	0
BE3		Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes admis à l'aide sociale et placés chez un assistant familial	Nombre	-	392
BE3		Taux d'embauche effectif des assistants familiaux	Pourcentage	35%	NC
BE3		Taux de fidélisation des assistants familiaux (recrutements et départs ailleurs)	Pourcentage	3,7%	NC
BE3		Taux d'attractivité du Département pour l'embauche des assistants familiaux	Pourcentage	-	NC
BE4	Co-construire « un service public départemental de l'autonomie » offrant aux personnes âgées et à leurs aidants un parcours sans rupture et une approche globale (information, orientation, évaluation des besoins, recherche de solutions, accès partagé au dossier médical, suivi et coordination) via la plateforme Mon espace autonomie.	Non défini	-	-	-
BE5	Garantir aux personnes âgées et handicapées une offre d'accompagnement à domicile et une offre d'accueil en établissement de qualité et respectant les choix de vie de la personne.	Nombre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les personnes âgées et handicapées (de janvier à août en 2024)	Nombre	37	18
BE5		Nombre d'actions réalisées dans le cadre du CPOM	Nombre	471	NC
BE5		Taux de réussite des actions réalisées dans le cadre du CPOM	Pourcentage	68%	NC

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
BE6	Poursuivre et renforcer la lutte contre toutes les formes de violences subies ou de précarité rencontrées par les femmes et par les enfants victimes de violences intra-familiales :	-			
BE6	• Repérer et accompagner de manière adaptée les femmes victimes de violences	Nombre d'agents des services sociaux formés au repérage de femmes victimes de violences depuis 2024	Nombre	-	103
BE6	• Identifier les partenaires et dispositifs d'accompagnement existants pour les femmes victimes de violence	Nombre de violentomètres distribués (en cumulé)	Nombre	1 600	3 900
BE6	• 100% des femmes victimes de violences accueillies dans les services sociaux et médico-sociaux du Département.	Nombre de guides diffusés à destination des professionnels (en cumulé) dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes	Nombre	1 000	1 500
BE6	• Développer des parcours adaptés de sortie de violence pour les femmes, depuis le repérage systématique en lien avec les associations spécialisées.	Nombre de femmes victimes identifiées et orientées par les services sociaux et médico-sociaux vers au moins un dispositif des partenaires	Nombre	1 289	-
BE6		Nombre de femmes victimes identifiées par les partenaires et accompagnées	Nombre	1 450	-
BE6		Montant total des subventions allouées aux associations spécialisées dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes	Montant en millions d'euros	1,8	1,9
BE6	• Animer et piloter l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.	Nombre de personnes au colloque interprofessionnel sur les violences faites aux femmes	Nombre	340	365
BE6	• Augmenter le nombre d'hébergements d'urgence et pérennes pour les femmes victimes de violence.	Non défini	-	-	-
BE7		Nombre de bénéficiaires de l'allocation Bébédom (octobre 2024)	Nombre	5 350	4 864
BE7		Part des enfants ayant eu un bilan de santé en école/nombre d'enfants de 4 ans concernés (sept n-1 à juin n)	Pourcentage	84%	89%
BE7	Permettre à tout Alto-Séquanais éligible à une aide ou prestation à caractère social départementale l'ouverture de ses droits dans des délais optimisés.	Nombre de jeunes de moins de 21 ans suivis par une aide éducative ou accueillis par l'aide sociale à l'enfance qu'ils soient accompagnés ou pas (octobre 2024)	Nombre	11 161	10 021
BE7		Nombre de personnes âgées bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (octobre 2024)	Nombre	10 498	10 884
BE7		Nombre de personnes handicapées bénéficiant soit de la prestation compensation du handicap soit de l'allocation compensatrice pour tierce personne (octobre 2024)	Nombre	6 425	6 761
BE8	Renforcer l'action en faveur de l'égalité républicaine, l'égalité des chances et une vie sociale de qualité sur l'ensemble du territoire (soutien scolaire, apprentissage de la langue française, permanences d'accès au droit...)	Non défini	-	-	-
BE9	Rendre accessible à tous 100% des sites départementaux classés établissements recevant du public (ERP) : 161 sites ERP.	Nombre d'attestations d'accessibilité aux sites départementaux classés établissements recevant du public (ERP)	Nombre	89	97
BE10	Engager le programme « 100 % de la voirie départementale accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) » : reprise des passages piétons, repositionnement des potelets, diminution des pentes, réduction des encombrements, ...)	Non défini	-	-	-
BE11	Intégrer des actions sur l'égalité homme-femme dans les programmes agricoles dans le cadre de la coopération internationale	Nombre d'actions mises en place visant à valoriser le rôle des femmes dans le cadre de la coopération internationale (en cumulé)	Nombre	0	4
BE12	Améliorer la prise en charge de la santé mentale des enfants et des adolescents :				
BE12	• Repérer très tôt les troubles du neuro-développement de l'enfant via les professionnels des centres de PMI ;	Pourcentage d'enfants ayant des troubles de l'attention dépistés dans le cadre des bilans de santé en école maternelle (sept n à juin n+1)	Pourcentage	-	2%
BE12	• Apporter un soutien à certains établissements en santé mentale infantile/juvenile ;	Pourcentage d'enfants orientés vers un médecin (sept n à juin n+1)	Pourcentage	-	0,9%
BE12	• Ouvrir un Institut médico-éducatif à Villeneuve-la-Garenne dédié aux enfants et adolescents souffrant de troubles du spectre autistique ;	nombre de situations prises en charge par les 2 hôpitaux psychiatriques	Nombre	-	NC
BE12	• Offrir aux jeunes ayant des besoins en soins psychiatriques des prises en charge de proximité (ex : Institut de prise en charge du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent commun aux départements 78 et 92).	Taux d'enfants et adolescents confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et faisant l'objet d'une notification de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)	Pourcentage	-	7%
BE12		Nombre de jeunes de L'ASE pris en charge en soins psychotraumatiques	Nombre	33	37

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
BE13	Faciliter la pratique du sport tout au long de la vie en proposant des équipements de qualité, des activités adaptées à toutes les situations (âge et handicap notamment) et un maillage associatif riche et varié.	Nombre de participants qui ne sont pas en situation d'handicap à Vacan'Sports	Nombre (en milliers)	37,7	35,7
BE13		Nombre de participants en situation de handicap à Vacan'Sport et aux activités Plein Air Handicap	Nombre	5 196	5 026
BE13		Nombre de clubs ou sections accueillant des personnes en situation de handicap (affiliés à la Fédération française handisport (FFH) ou Fédération française du sport adapté (FFSA)) (année n-1 à année n)	Nombre	65	63
BE14	Continuer la démarche engagée de mise en oeuvre d'une restauration scolaire responsable, équilibrée et de qualité accessible au plus grand nombre :	-			
BE14	• Le retour en production sur place dans les cantines scolaires pour 50% des collèges d'ici 2030 (qualité de la production, limitation du gaspillage, production au plus juste) ; • 80% de produits durables dans la restauration scolaire des collèges.	Pourcentage de produits alimentaires non transformés dans les cantines départementales en production sur place (septembre n-1 à juin n)	Pourcentage	96%	96%
BE14		Quantité de nourritures gaspillées dans les plateaux repas dans les cantines départementales en production sur place (septembre n-1 à juin n)	Tonne	334	NC
BE14		Nombre de collèges en production sur place	Nombre	15	19
BE14		Part des produits alimentaires achetés de qualité SICO (sigle de l'identification de qualité et de l'origine) dans la restauration scolaire des collèges	Pourcentage	44%	NC
BE14		Part des produits achetés labellisés BIO dans la restauration scolaire des collèges	Pourcentage	25%	NC
BE14		Part des produits achetés locaux dans la restauration scolaire des collèges	Pourcentage	15% minimum	NC
BE15	Mettre en place une charte du bien-être dans les bâtiments départementaux prenant en compte les différents volets du confort d'usage: la qualité de l'air intérieur, l'éclairage, le confort thermique et la réduction des nuisances sonores.	Non défini	-	-	-
BE16	Continuer d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air par la mise en oeuvre des politiques départementales d'aménagement du territoire : nature en ville (développement du végétal fixant les poussières) ; mobilité (réduction des pollutions par le plan vélo, transports en commun) [...] ;	Linéaire de routes départementales transformées en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air (Pour 2024, de janvier à août)	Kilomètre	9,3	2,7
BE16	Continuer d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air par la mise en oeuvre des politiques départementales d'aménagement du territoire : [...] habitat (rénovation énergétique).	Nombre de logements sociaux financés pour une rénovation énergétique	Nombre	2 789	2 248
BE17	Lutter contre le bruit :				
BE17	• Améliorer la surveillance du bruit sur le territoire, afin d'optimiser les dispositifs de réduction de bruit. Lancer une cartographie fine, de carrefour à carrefour, des zones les plus sensibles.	Non défini	-	-	-
BE17	• Via l'entretien de la voirie départementale : 100% des opérations de rénovation de voirie contribueront à la réduction du bruit dans l'environnement par renouvellement de la couche de roulement, adaptation de matériaux à chaque site, mesures de modération des vitesses ;	Linéaire de voirie renouvelée	Kilomètre	14,2	NC
BE17	• Créer des lieux de calme au sein des parcs départementaux, en définissant des zones et des horaires sans bruit.	Nombre d'opérations avec un revêtement phonique	Nombre	0	NC
BE17		Non défini	-	-	-
BE18	Proposer à 100 % des bénéficiaires du RSA un accompagnement adapté à leurs besoins :				
BE18	• Accompagnement social des bénéficiaires du RSA (accès aux droits, maîtrise du français, problématiques de santé, accès ou maintien dans le logement, appui à la parentalité et modes de garde, etc.) ;	Nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) (septembre2024)	Nombre	29 853	29 143
BE18		Nombre de bénéficiaires du RSA (septembre2024)	Nombre	32 521	31 431
BE18		Nombre de personnes couvertes par le RSA (adultes et enfants) (septembre2024)	Nombre	53 059	51 606
BE18		Pourcentage des bénéficiaires du RSA orientés vers un accompagnement social	Pourcentage	23%	23%
BE18	• Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA s'appuyant sur des outils d'insertion (définition du projet professionnel et remobilisation, découverte des métiers, formation, accueil en entreprise d'insertion, etc.) ;	Pourcentage d'allocataires du RSA orientés vers un accompagnement socio-professionnel	Pourcentage	9%	9%
BE18		Pourcentage d'allocataires du RSA orientés vers le parcours emploi d'une agence France Travail ou vers un prestataire spécifique	Pourcentage	68%	68%
BE18		Pourcentage d'allocataires du RSA orientés vers un Espace insertion (de janvier à juin 2024)	Pourcentage	-	79%
BE18	• Accompagner les entreprises d'insertion par l'activité économique et celles de l'économie sociale et solidaire dans leur développement commercial via le Club Business.	Nombre de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) subventionnées	Nombre	-	50
BE18		Nombre d'adhérents au Club Business	Nombre	-	70

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
BE19	Poursuivre le déploiement de la politique départementale d'insertion socioéconomique et d'accès à l'emploi en coordonnant les différents partenaires de l'insertion et de l'emploi, ainsi que les entreprises, et en initiant des solutions novatrices et partenariales de remise en activité professionnelle :				
BE19		Nombre de recrutements réalisés par rapport à l'objectif fixé dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM)	Nombre	-	24
BE19	• Les Parcours emploi Compétences (PEC)	Nombre de collaborateurs en contrat Parcours emploi compétences (PEC) ayant bénéficié d'un module de formation	Nombre	-	0
BE19		Taux de retours à l'emploi via les PEC (CDD / CDI supérieurs à 6 mois ou formations qualifiantes)	Pourcentage	-	-
BE19		Nombre d'allocataires du RSA ayant intégré les Pôles d'Orientation	Nombre	-	47
BE19	• Les Pôles d'orientation	Taux de retour à l'emploi via les Pôles d'orientation (mesuré à M+6)	Pourcentage	-	-
BE19		Taux de sortie du RSA (mesuré à M+12)	Pourcentage	-	-
BE20	Soutenir financièrement la création, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat, des établissements d'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion professionnelle afin de faciliter l'entrée en formation ou la reprise d'emploi des familles mono-parentales.	Nombre de structures labellisées AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) soutenues	Nombre	-	5
BE20		Nombre de places réservées aux publics en insertion	Nombre	-	65
BE21		Nombre de structures accompagnées en formation via l'Agence Autonomy	Nombre	-	97
BE21	Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des salariés des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux et des crèches en renforçant la formation et l'accompagnement des personnels via l'Agence Autonomy.	Taux « d'adhésion » de la plateforme Mon espace autonomie (MEA) partie professionnels et partie candidats	Pourcentage	-	NC
BE21		Nombre de recrutements liés à l'accompagnement d'une structure par l'Agence Autonomy	Nombre	-	39
BE22	Renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » qui vise à soutenir les filles et les femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, et à accompagner toutes les femmes dans leurs projets, en luttant contre les stéréotypes et tout type de discriminations.				
BE22	Appel à projets Egalité femmes-hommes	Nombre de personnes touchées par les actions mises en œuvre par les lauréats de l'Appel à projet Egalité femmes-hommes- directement et cas échéant indirectement	Nombre	-	435
BE22	Trophée Elles en Seine	Nombre de Communes participant au "Trophée Elles en Seine"	Nombre	-	20
BE22	Soutien à l'entrepreneuriat féminin	Nombre de créatrices d'entreprises accompagnées par le dispositif "Boost entrepreneurs au féminin"	Nombre	14	15
BE22		Nombre d'actions évènementielles internes et externes du programme "Femmes des Hauts-de-Seine"	Nombre	-	18
BE22	Actions de sensibilisation générales thématiques	Nombre de personnes touchées par les actions évènementielles internes et externes (journées thématiques) en lien avec la stratégie égalité femmes-hommes	Nombre	-	3 115
BE22	Soutien aux Ecoles Françaises des Femmes	Nombre de femmes scolarisées dans les Ecoles françaises des femmes (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	466
BE22	Soutien au sport féminin	Nombre de clubs évoluant dans le premier ou le deuxième niveau du championnat national (D1/D2) soutenus par le Département	Nombre	48	50
BE22		Nombre d'athlètes féminines de haut niveau percevant une bourse du Département	Nombre	27	36

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
S'engager pour mieux vivre ensemble - Jeunesse et Citoyenneté					
JC1	Labéliser 100% des collèges «Eco-collèges» en 2030, c'est-à-dire concernés par au moins un des dispositifs [...] programme Développement Durable...), avec la création d'un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable associé.	Nombre de collèges "Eco-collège" en cumulé sur un total de 132 collèges publics et privés	Nombre	66	73
JC1		Pourcentage de collèges "Eco-collège"	Pourcentage	50%	55%
JC1	Labéliser 100% des collèges «Eco-collèges» en 2030, c'est-à-dire concernés par au moins un des dispositifs (Challenge Climat Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire (CUBE.S), Ilot vert, [...])	Pourcentage de collèges concernés par les démarches Ilots verts ou CUBE.S	Pourcentage	-	20%
JC1		Nombre de collèges (publics) concernés par les démarches Ilots verts ou CUBE.S. sur 98 collèges publics	Nombre	-	20
JC2	Offrir aux collégiens un environnement de qualité :				
JC2	• Créer 40 Ilots verts dans les collèges d'ici à 2030 ;	Nombre d'Ilots verts créés dans les collèges depuis 2020	Nombre	6	11
JC2		Nombre de collèges en production sur place	Nombre	15	19
JC2		Pourcentage de produits alimentaires non transformés dans les cantines départementales en production sur place (septembre n-1 à juin n)	Pourcentage	0,96	NC
JC2	• Poursuivre la mise en oeuvre d'une restauration scolaire responsable, équilibrée et de qualité accessible au plus grand nombre ;	Part des produits alimentaires achetés de qualité SIQO (sigle de l'identification de qualité et de l'origine) dans la restauration scolaire des collèges	Pourcentage	0,44	NC
JC2	Retour en production sur place dans 50% des collèges (qualité de la production, limitation du gaspillage, production au plus juste) / 80% de produits durables ;	Part des produits achetés labellisés BIO dans la restauration scolaire des collèges	Pourcentage	0,25	NC
JC2		Part des produits achetés locaux dans la restauration scolaire des collèges	Pourcentage	15% minimum	NC
JC2		Quantité de nourritures gaspillées dans les plateaux repas dans les cantines départementales en production sur place (septembre n-1 à juin n)	Tonne	334	NC
JC2	• Diminuer de 40% la consommation énergétique des collèges (selon les normes du Décret Tertiaire).	Variation de la consommations d'énergie dans les collèges (septembre n-1 à juin n)	Pourcentage	-14%	NC
JC2		Consommation d'énergie des collèges	Kilowatt heure par mètre carré	103	NC
JC3	Offrir aux collégiens des outils éducatifs modernes et responsables :				
JC3	Etendre la labellisation « Numérique Responsable » au périmètre des collèges d'ici 2026 ;	Non défini	-	-	-
JC3	• Mettre à disposition une plateforme numérique globale pour tous les collégiens et jeunes avec des sessions personnalisées et un parcours de suivi ;	Nombre de visites sur la plateforme numérique globale	Nombre	-	-
JC3	• Mettre à disposition des collèges des outils de dernière génération (ordinateurs portables, réalité virtuelle, équipements ergonomiques...)	Taux de jeunes (11-18 ans) inscrits aux dispositifs Pass+ (septembre n-1 à juin n)	Pourcentage	60%	70 4%
JC3		Non défini	-	-	-
JC3	• Mettre à disposition des outils adaptés aux collégiens en situation de handicap, classes Ulis, etc.	Nombre de collégiens ayant bénéficié d'un don d'ordinateur via le Pass+ (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	5 484
JC3		Taux d'établissements ayant demandé des matériels ergonomiques	Pourcentage	-	10%
JC3		Nombre de classes Ulis réaménagées/équipées en fonction de leurs besoins	Nombre	-	7
JC4	Déployer des actions éducatives pour tous les collégiens :				
JC4	• Favoriser les échanges scolaires européens pour les collèges publics et privés sous contrat qui ont accès à des financements grâce au Consortium Erasmus+ porté par le Département ;	Nombre de collégiens alto-séquanais ayant pu bénéficier d'une mobilité dans le cadre du consortium Erasmus+ porté par le Département	Nombre	-	2
JC4	• Poursuivre les dispositifs (Ô Lab Citoyen, Rencontres de l'éloquence ...) pour les collégiens ;	Nombre de collégiens engagés dans les dispositifs de O lab, rencontres de l'éloquence, concours programmation et jeux vidéo, parcours mémoriel, 5000 collégiens à Versailles, Toutes culottées	Nombre	-	11 290
JC4	• Aider les élèves en difficulté à acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'une formation et promouvoir les notions de citoyenneté et de vivre ensemble grâce notamment aux dispositifs ERMES et PREMIS ;	Nombre de bénéficiaires du dispositif ERMES (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	50 000
JC4		Nombre de bénéficiaires du dispositif PREMIS	Nombre	-	528
JC4	• Proposer aux classes de 4e une formation à la sécurité routière et à la conduite du vélo ;	Nombre de bénéficiaires des Ateliers pédagogiques	Nombre	-	4 166
JC4	• Proposer à 100 % des collégiens une démarche d'éducation artistique et culturelle au cours de leur cursus.	Non défini	-	-	-
JC4		Non défini	-	-	-

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
JC5	Sensibiliser les collégiens des Hauts-de-Seine à l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les stéréotypes de genre et développer la culture du respect (dispositif Ô lab citoyen, Curious lab sur le stéréotype des métiers, forum Giga la vie, contribution au dispositif de prévention d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS),...)				
JC5	Axe ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons (filères, métiers, orientation, études... notamment avec le Curious Lab' Egalité f-h et le soutien à l'association Elles bougent) ;	Nombre de collégiens sensibilisés par au moins un dispositif en lien avec la stratégie Egalité femmes-hommes (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	17 363
JC5	• Axe sensibilisation générale à l'égalité et déconstruction des stéréotypes ;	Pourcentage de collégiens et collégiennes sensibilisés évoluant dans leur perception de l'égalité entre les femmes et les hommes et des stéréotypes correspondants	-	-	-
JC5	• Axe éducation à la vie affective (EVRAS) et santé féminine (Toutes Culottées) ;	Nombre de jeunes filles ayant participé aux Ateliers "Toutes Informées, Toutes Culottées" (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	6 600
JC6	Identifier et suivre 100% des jeunes de 6 à 25 ans, qui en ont besoin, par un dispositif de prévention, sans rupture quelle que soit leur situation.	Nombre de collégiens reçus dans le cadre d'une action de médiation sur l'année scolaire (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	9 613
JC6		Nombre de collèges engagés dans les mesures de responsabilisation des jeunes (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	19
JC7	Mettre en oeuvre un plan de lutte contre le cyber-harcèlement des jeunes : mission des médiateurs éducatifs dans les collèges, sensibilisation des jeunes via « les rencontres de l'éloquence », Ô Lab citoyen, festival des jeux vidéo, etc.	Nombre de jeunes participants aux actions proposées dans le cadre du plan de lutte contre le cyber-harcèlement	Nombre	-	-
JC8	Protéger la santé mentale des jeunes à travers les actions de l'institut du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent, avec des formations spécifiques dites « de gestes de premier secours en santé mentale » à destination des médiateurs.	Nombre d'agents ayant l'attestation de premiers secours en santé mentale (PSSM)	Nombre	-	-
JC9	Promouvoir et développer l'apprentissage des jeunes en formation, via le site www.apprentissage.hauts-de-seine.fr	Nombre d'apprentis accueillis au Département	Nombre	96	102
JC9		Nombre d'offres déposées sur la plateforme www.apprentissage.hauts-de-seine.fr pour des contrats d'apprentissage (octobre 2024)	Nombre	182	222
JC10	Renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » qui vise à soutenir les filles et les femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, et à accompagner toutes les femmes dans leurs projets, en luttant contre les stéréotypes et tout type de discriminations ;				
JC10	Appel à projets Egalité femmes-hommes ;	Nombre de personnes touchées par les actions mises en oeuvre par les lauréats de l'Appel à projet Egalité femmes-hommes- directement et cas échéant indirectement	Nombre	NC	433
JC10	Trophée Elles en Seine ;	Nombre de Communes ayant participé au "Trophée départemental Elles en Seine"	Nombre	NC	20
JC10	Soutien à l'entrepreneuriat féminin ;	Nombre de créatrices d'entreprises accompagnées par le dispositif "Boost entrepreneurs au féminin"	Nombre	14	15
JC10		Nombre d'actions événementielles internes et externes du programme "Femmes des Hauts-de-Seine"	Nombre	-	18
JC10	Actions de sensibilisation générales thématiques ;	Nombre de personnes touchées par les actions événementielles internes et externes (journées thématiques) en lien avec la stratégie égalité femmes-hommes	Nombre	-	3 115
JC10	Soutien aux Ecoles Françaises des Femmes ;	Nombre de femmes scolarisées dans les Ecoles françaises des femmes (septembre n-1 à juin n)	Nombre	-	466
JC10	Soutien au sport féminin.	Nombre de clubs évoluant dans le premier ou le deuxième niveau du championnat national (D1/D2) soutenus par le Département	Nombre	49	50
JC10		Nombre d'athlètes féminines de haut niveau percevant une bourse du Département	Nombre	27	36
JC11	Intégrer au Curious Lab l'ensemble des 36 communes des Hauts-de-Seine et atteindre une participation totale de 5 000 jeunes.	Nombre d'étudiants mobilisés depuis 2019 dans le cadre du Curious Lab	Nombre	-	3 000
JC11		Nombre de défis ou projets communaux depuis 2019	Nombre	-	125
JC12	Promouvoir les dispositifs d'engagement de la jeunesse, dont le service civique et le service national universel (SNU).	Nombre de communes bénéficiaires depuis 2019	Nombre	-	26
JC12		Pourcentage des jeunes en service national universel restant tout au long de leur mission	Pourcentage	-	100%
JC12		Pourcentage des jeunes en service civique restant tout au long de leur mission	Pourcentage	-	50%

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
JC13	Accompagner les jeunes dans le monde numérique (usage, formation, sécurité, etc) à travers le festival annuel des jeux vidéo.	Nombre de participants au festival Hauts-de-Seine Digital Games (Septembre n-1 à juin n)	Nombre	10 000	17 000
JC14	Mettre à disposition une plateforme numérique globale pour tous les jeunes (Espace Numérique de Travail (ENT) et bouquet de services numériques, Pass+, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), Service National Universel (SNU), service civique...) avec des sessions personnalisées, et un parcours de suivi.	Nombre de visites sur la plateforme numérique globale. Taux de jeunes (11-18 ans) inscrits aux dispositifs Pass+ (septembre n-1 à juin n)	Nombre Pourcentage	-	70,4%
JC14		Nombre de bourses accordées pour le BAFA	Nombre	170	NC
JC14		Nombre de jeunes réalisant leur Service national universel au Département	Nombre	15	37
JC14		Nombre de personnes réalisant leur Service civique au Département	Nombre	4	7
JC15	Créer un programme de conférences, de débats, d'animations et autres événements pédagogiques sur les enjeux du développement durable. Créer des événements au plus proche des habitants, en partenariat avec les acteurs locaux, dans des lieux symboliques (mairie, écoles, collèges, lycées, théâtres, salles de fête...)	Nombre de participants aux événements Grand Collège sur les enjeux du développement durable	Nombre	-	140
JC15		Nombre d'événements Grand Collège sur les enjeux du développement durable	Nombre	-	2
JC16	Promouvoir l'égalité des chances, à travers le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » qui témoigne de la réussite des femmes, notamment dans des domaines traditionnellement non-mixtes, et de sensibiliser et d'accompagner les femmes des Hauts-de-Seine, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, en luttant contre tous types de discriminations.	Indicateurs identiques aux actions JC10 et BE22			
JC17	Poursuivre l'offre de données accessibles en ligne, gratuitement, actualisées. Culture, Archives, Open data... Suivre les nouvelles technologies de l'information pour faciliter l'accès.	Nombre de visiteurs uniques sur le portail Open Data départemental (pour 2024 de janvier à octobre)	Nombre en milliers	174	135
JC17		Nombre d'images issues de la numérisation des Archives départementales et mises en ligne	Nombre en milliers	172,5	494
Se reconnecter à la nature - Climat et Biodiversité					
CB1	Créer la « Grande promenade des Hauts-de-Seine » : vérifiable colonne verte nord-sud, reliant le parc des Chanteraines au domaine de Sceaux, avec un marquage fort du territoire (mobiliers et signalétique au design « signature 92 »).	Linéaire de la "Grande promenade" créée et balisée	Kilomètre	-	15
CB2		Surface des Espaces naturels sensibles (ENS)	Hectare	620	629
CB2		Surface d'espaces naturels supplémentaires acquis par le Département (en cumulé à partir de 2024)	Hectare	-	9,1
CB2	Créer et labéliser 5 nouveaux parcs départementaux « Espace naturel Sensible ».	Nombre de parcs départementaux "Espace naturel sensible" cumulés	Nombre	27	29
CB2		Nombre de parcs départementaux "Espace naturel sensible" labélisés EVE*	Nombre	22	26
CB3	Contribuer à la création d'espaces de nature et d'îlots de fraîcheur dans les quartiers carencés, au sein du programme « quartiers d'avenir » (financement de projets de dés-imperméabilisation, d'enherbement, de plantation d'arbres, de massifs d'arbustes, des plates-bandes fleuries...)	Nombre d'espaces de nature dans le dispositif « Quartier d'avenir » (en cumulé depuis 2023)	Nombre	3	7
CB3	Contribuer à la création d'espaces de nature et d'îlots de fraîcheur dans les quartiers carencés, au sein du programme « quartiers d'avenir » (financement de projets de dés-imperméabilisation, d'enherbement, de plantation d'arbres, de massifs d'arbustes, des plates-bandes fleuries...)	Surface de jardins partagés, de squares, d'îlots de fraîcheurs créés dans le cadre du dispositif « Quartier d'avenir » (en cumulé depuis 2023)	Hectare	0,53	3,50
CB4	Elaborer un plan CANOPEE : améliorer la couverture arborée du territoire en plantant 30 000 arbres dont les essences sont adaptées au changement climatique.	Nombre d'arbres plantés	-	2 580	4 966
CB5	Promouvoir un volet Nature en Ville dans les Contrats de Développement Département-Ville et les projets partenariaux.	Non défini	-	-	-
CB6	Créer 40 îlots verts dans les collèges et identifier ceux éligibles à une ouverture au public, hors temps scolaire, pour en faire des jardins de proximité et des îlots de fraîcheurs pour leur quartier.	Nombre d'îlots verts créés dans les collèges depuis 2020	Nombre	6	11
CB7	Créer un parc démonstrateur de gestion écologique (économie d'énergie, d'eau, d'intrants, recyclage, zéro déchets, matériaux durables, protection de la flore et de la faune...) – avec une ferme pédagogique - centre d'éducation à l'environnement.	Non défini	-	-	-

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
CB8	Expérimenter un nouveau standard de boulevard urbain vers une haute qualité environnementale : voies de circulation apaisées au revêtement réducteur de bruit, des noues végétalisées pour infiltrer les eaux de pluies, une piste cyclable sécurisée, des trottoirs ombragés par des arbres, des bancs pour se reposer, un éclairage nocturne adapté aux usagers, des massifs fleuris.	Linéaire de routes départementales transformées en boulevard urbain en cumulé depuis 2021 (novembre 2024)	Kilomètre	13,2	16,2
CB9	Lancer le programme Archipel : valoriser les micro-friches, délaissées de voiries départementales, en créant des îlots de fraîcheurs urbains, végétalisés, arborés, fleuris, marqueurs du Département.	Non défini	-	-	-
CB10	Déployer le grand parc des berges de Seine : création de 8 km supplémentaires de berges aménagées.	Linéaire d'aménagement de berges en projet (juin 2024)	Kilomètre	-	5,7
CB10		Linéaire d'aménagement de berges réalisé (cumulé)	Kilomètre	-	15,25
CB11	Créer un grand rendez-vous estival et festif des Hauts-de-Seine.	Non défini	-	-	-
CB12	Développer la mobilité fluviale le plus largement possible sur le Département afin de faire voyager plus 10 000 passagers à la découverte du territoire.	Nombre de passagers empruntant les navettes fluviales	Nombre	3 000	2 000
CB13	Permettre la baignade en Seine (base nautique de Sèvres).	Pourcentage de jours de baignade acceptable dans la Seine sur la période 15 juin/15 sept	Pourcentage	-	-
CB13		Nombre de baigneurs	Nombre	-	-
CB14	Réduire l'apport en eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. En bénéfice global, au moins 40% des surfaces traitées seront perméabilisées en 2030.	Pourcentage des surfaces traitées en techniques alternatives par rapport à la surface totale des aménagements réalisés afin de réduire l'apport en eaux pluviales dans le réseau d'assainissement (novembre 2024)	Pourcentage	72,6%	31,0%
CB15	Limitier les rejets du réseau d'assainissement vers le milieu naturel par temps de pluie à 2,5 % du volume transporté (hors situation inhabituelle, crue importante de la Seine notamment).	Pourcentage du volume du réseau d'assainissement déversé vers le milieu naturel par temps de pluie sur le volume transporté (de janvier à juin pour 2024)	Pourcentage	2,1%	1,6%
CB16	Lancer la démarche de Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT) et aligner les plans d'actions avec les cibles désignées.	Non défini	-	-	-
CB17	Actualiser et déployer le plan de décarbonation avec les nouveaux objectifs de la stratégie française de l'énergie et du climat.	Indice global d'avancement annuel du plan décarbonation 2022-2024	Pourcentage	66%	-
CB17		Evolution des émissions de gaz à effet de serre des catégories 1 et 2 (ex-scope 1 et 2) par rapport à 2019 de la collectivité	Pourcentage	-	-12%
CB17		Evolution des émissions des gaz à effet de serre des catégories 3, 4, 5 et 6 (ex-scope3) par rapport à 2019 de la collectivité	Pourcentage	-	0%
CB18	Accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour produire de la chaleur et de l'électricité verte accessibles à tous. Créer et développer une SEMI. départementale afin qu'elle devienne un interlocuteur incontournable pour garantir une cohérence territoriale et porter des projets innovants : Géothermie, Photovoltaïque, Biomasse.	Non défini	-	-	-
CB19	Développer des îlots de fraîcheurs (dans les zones denses, [...], le long des routes départementales) et augmenter la couverture arborée du territoire (canopée augmentée de 10%).	Nombre total d'arbres plantés dans les ENS, les collèges et d'autres espaces (Tiges, cèpées, baliveaux, plants forestiers) (provisoire en 2024)	Nombre	2 207	4 336
CB19		Nombre d'arbres plantés le long des routes départementales (Tiges, cèpées, baliveaux, plants forestiers) (provisoire en 2024)	Nombre	373	630
CB19	Développer des îlots de fraîcheurs (dans [...] les collèges,...).	Nombre d'îlots verts créés depuis 2024 (cumulé)	Nombre	6	11
CB20	Obtenir que 100% des bâtiments départementaux de plus de 500 m² aient bénéficié d'une rénovation énergétique.	Pourcentage des grands projets concernant les bâtiments départementaux, conformes au référentiel environnemental pour la rénovation énergétique	Pourcentage	-	100%
CB21	Impulser la rénovation écologique et la transformation énergétique des établissements et services sociaux et médico-sociaux en intégrant un axe dédié dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.	Non défini	-	-	-
CB22	Favoriser l'amélioration énergétique du parc de logements via le dispositif « Habitat privé – Hauts-de-Seine ».	Nombre de logements aidés au titre de l'intervention du Département en faveur de l'amélioration énergétique du parc de logements et au titre de la lutte contre l'habitat indigne	Nombre	627	373

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
CB23	Mettre en oeuvre une politique d'entretien durable des chaussées en utilisant des solutions d'entretien favorisant la décarbonation et préservant le niveau de service pour les usagers :	Non défini	-	-	-
CB23	• Recherche d'optimisation des matériaux utilisés, sur les conditions de transport et de mise en oeuvre (Mettre en oeuvre une politique d'entretien durable des chaussées en utilisant des solutions d'entretien favorisant la décarbonation et préservant le niveau de service pour les usagers) ;	Empreinte carbone des enrobés appliqués du programme annuel de rénovation de chaussée	Tonne équivalent CO2/ tonne	0,0474	-
CB23	• Expérimentation de techniques alternatives avec un suivi qualitatif adapté.	Nombre d'opérations de rénovation de chaussée avec un taux d'agrégats d'enrobés supérieur à 30%	Nombre	3	-
CB23	(Mettre en oeuvre une politique d'entretien durable des chaussées en utilisant des solutions d'entretien favorisant la décarbonation et préservant le niveau de service pour les usagers).	Nombre d'opérations de rénovation de chaussée avec un abaissement de température supérieure à 35% par rapport à une solution chaude	Nombre	41	-
CB23		Nombre d'opérations de rénovation de chaussée avec une part de liant végétal	Nombre	3	-
CB24	Systématiser l'écoconception et l'éco-réalisation des espaces publics de voirie (obtenir un label type E+C- (Energie Positive et Réduction carbone)).	Pourcentage de marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux intégrant des critères ou des clauses d'écoconception ou d'écორéalisation pour l'aménagement des espaces publics de voirie. (Pour 2024 de janvier à juillet)	Pourcentage	100%	100%
CB25		Nombre de chartes signées par les partenaires dans les programmes de coopération internationale	Nombre	0	0
CB25	Systématiser une approche climat dans les programmes de coopération internationale (aide à la création de jardin nourricier, recours aux énergies renouvelables, diversification des cultures).	Nombre de jardins de démonstration créés en Arménie, au Bénin, au Cambodge, en Haïti (Données en Haïti non communiquées)	Nombre	-	24
CB25		Nombre de femmes accompagnées par les programmes en Arménie, au Bénin, au Cambodge, en Haïti (cumulé) (Données en Arménie non communiquées)	Nombre	-	7 375
Choisir les Hauts-de-Seine - Attractivité et Rayonnement					
AR1	Mettre en oeuvre le plan vélo 2022-2028 (120 km d'aménagements sécurisés supplémentaires).	Linéaire d'aménagements nouveaux du plan vélo depuis 2022	Kilomètre	14.6	21.1
AR2	Préparer et adopter avec les territoires le plan Vélo 2028-2035	Non défini	-	-	-
AR3	Valoriser les 3 grandes vélos-routes (signalétique, aménagement, communication).	Nombre d'usagers de la Véloscénie et de la Seine à Vélo	Nombre en millions	2,12	-
AR4	Transformer 25 kilomètres de voiries départementales d'ici 2030 en boulevards urbains dans un objectif de haute qualité de l'espace public, véritables lieux de destination au profit des modes actifs et résilients au changement climatique (travail sur les matériaux, la végétalisation, la gestion de l'eau).	Linéaire de routes départementales transformées en boulevard urbain en cumulé depuis 2021 (novembre 2024)	Kilomètre	13.2	16.2
AR5	Mettre en chantier de nouvelles lignes de tramway extensions (T1, T10) : T1 Colombes Nanterre et Rueil 15 km ; T10 Clamart 4 km.	Non défini	-	-	-
AR6	Prendre en compte systématiquement dans les aménagements de voirie le sujet de la marchabilité, de l'accessibilité et du partage des usages, de l'inclusivité.	Linéaire de routes départementales requalifiées en prenant en compte le sujet de la marchabilité ou de l'accessibilité ou du partage des usages ou de l'inclusivité depuis 2021 (novembre 2024)	Kilomètre	13.2	16.2
AR7	Développer sur les routes départementales des systèmes de transport intelligents coopératifs, pour améliorer l'information et la sécurité des usagers, et la gestion du trafic (communication entre véhicule et infra ; gestion des priorités ; adaptation des carrefours en temps réel ; fluidification sur allure du trafic ; régulation de vitesse).	Non défini	-	-	NC
AR8	Soutenir financièrement le développement des modes bords de transports (études de prolongement des lignes de métros 2, 3, 4, 10 et 12 dans les Hauts-de-Seine, reconfiguration du pôle La Défense, réalisation des abords des gares du métro 15 et 18 dans une logique d'attractivité et d'intermodalité).	Non défini	-	-	NC
AR9	Mettre en oeuvre un programme de résorption des coupures urbaines (Seine, autoroutes et voies rapides, voies ferrées) avec dans ce cadre la mise en service d'une première passerelle dédiée aux modes actifs entre Asnières et Clichy ; (adaptation des ponts de Clichy, Levallois, Courbevoie, Suresnes...)	Non défini	-	-	NC
AR10	Produire 10 000 logements abordables d'ici 2032 grâce à Hauts-de-Seine Habitat pour renforcer la mixité sociale, diversifier l'offre de logements et rapprocher les habitants de leur bassin d'emploi.	Nombre de logements abordables engagés par Hauts-de-Seine habitat en cumulé	Nombre	0	2 661
AR11	Accompagner le bailleur Hauts-de-Seine Habitat dans la mise en oeuvre de l'échéancier de la loi Climat & Résilience pour un parc social rénové, adapté aux enjeux du changement climatique et du vieillissement de la population.	Nombre de logements sociaux réhabilités sur le plan de l'amélioration énergétique, de l'accessibilité, du cadre de vie, de la sécurité et du maintien à domicile	Nombre	1 297	1 626

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
AR12	Transformer les quartiers dégradés (construction ou réhabilitation de logements, création d'équipements publics de type crèche, groupe scolaire, gymnase et requalification d'espaces publics) grâce au dispositif « Quartier d'Avenir - Hauts-de-Seine » (enveloppe financière de 150 M€ minimum dédiée).	Nombre de quartiers concernés par le programme "Quartier d'avenir Hauts-de-Seine" en cumulé (protocoles approuvés)	Nombre	7	10
AR12		Montant des engagements financiers sur l'enveloppe de 150M€ en cumulé	Million d'euros	64%	92%
AR13	Financer chaque année 1 000 logements du parc privé au titre du dispositif « Habitat privé – Hauts-de-Seine » en vue de réaliser des travaux d'amélioration (notamment de rénovation énergétique) et d'adaptation (maintien à domicile des personnes âgées et handicapées).	Nombre de logements aidés tous dispositifs confondus (habitat privé, PCH, APA Dom)	Nombre	-	580
AR14	Déployer un tourisme durable sur le territoire des Hauts-de-Seine :	-	-	-	-
AR14	• Lancer le rendez-vous estival et festif des Hauts-de-Seine :	Non défini	-	-	-
AR14	• Créer de nouveaux espaces de nature et les inclure dans un réseau de promenades à l'échelle du territoire :	Linéaire de promenade créée et balisée	Kilomètre	-	15
AR14		Nombre de d'entreprises artisanales labellisées par la Chambre des métiers et de l'artisanat (pour 2024 de janvier à novembre)	Nombre	651	758
AR14	• Valoriser l'artisanat, le commerce et l'entrepreneuriat local : création de labels, événements, soutien à l'économie sociale et solidaire ;	Nombre de structures associatives ou agréées Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS) lauréates à l'appel à projet Progr'ESS	Nombre	13	14
AR14		Nombre de communes ayant eu des structures labellisées ou/et ayant eu des structures lauréates de l'appel à projet Progr'ESS (pour 2024 de janvier à novembre)	Nombre	29	29
AR14	• Renforcer les itinéraires de découverte en mobilité décarbonnée (cyclotourisme, randonnée pédestre, parcours sportif, navettes fluviales électriques) ;	Nombre de téléchargements de l'application Géovélo	Nombre	521	931
AR14	• Viser la labellisation « Accueil Vélo » des acteurs du tourisme sur le territoire alto-séquanais.	Nombre de partenaires labellisés "Accueil Vélo" depuis 2022	Nombre	13	27
AR15	Faire du Département des Hauts-de-Seine une « Terre de Champions » :	-	-	-	-
AR15	• Soutenir le sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive, qui concerne les athlètes aussi bien que les clubs :	Nombre de sportifs de haut niveau ayant reçu une aide financière	Nombre	59	99
AR15		Nombre d'événements sportifs à forte exposition nationale et internationale	Nombre	4	4
AR15	• Accueillir de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale ;	Nombre d'équipements sportifs utilisés dans le cadre de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale	Nombre	-	12
AR15		Taux de remplissage de stades ou de salles de sport à l'occasion de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale	Pourcentage	95%	95%
AR15	• Généraliser la sensibilisation au développement durable sur l'ensemble des dispositifs Sport pour Tous (tri des déchets, protection de la biodiversité, économie de l'eau, diminution des plastiques, alimentation saine, conseil santé, solidarité avec les plus fragiles...) ;	Non défini	-	-	-
AR16	Faire rayonner la Vallée de la Culture :	-	-	-	-
AR16	• Ouvrir aux publics et faire rayonner le Musée du Grand Siècle :	Fréquentation du Petit Château en préfiguration du Musée du Grand Siècle	Nombre de visiteurs	11 000	-
AR16		Nombre d'événements culturels organisés par le Département	Nombre	1 397	-
AR16	• Faire de la démocratisation un marqueur de l'action territoriale : assurer l'accès à l'art et à la culture par un renforcement d'une offre accessible (politique tarifaire adaptée, intégration des mobilités écoresponsables, médiation...). exigeante et dynamique sur le territoire :	Nombre de personnes touchées directement ou indirectement par l'offre culturelle départementale	Nombre en millions	-	1,2
AR16	expositions, festivals, parcours artistiques ;	Taux de fréquentation du public issu des solidarités à l'offre culturelle départementale	Pourcentage	4%	-
AR16		Taux de fréquentation du jeune public aux événements culturels départementaux	Pourcentage	-	26%
AR16	• Intégrer au maximum les nouveaux enjeux et l'impact environnemental dans la conception des projets (écoconception ; rotation d'une même exposition...), et identifier cette démarche visant la durabilité et la sobriété par un label. Solliciter également les certifications et labellisation environnementales (HQE, RSE) pour nos projets et festivals ;	Nombre de festivals départementaux labellisés	Nombre	-	-
AR16	• Renforcer et développer la sensibilisation et l'implication de nos publics sur ces enjeux, via des thématiques singulières de nos établissements, de nos partenaires territoriaux et de nos dispositifs de l'Éducation Artistique et Culturelle.	Non défini	-	-	-

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
Etre fier de travailler au Département - Administration Responsable					
ARE1	Créer des outils d'évaluation et d'aide à la décision sur l'impact de la dépense budgétaire au regard des ODD (confirmer le budget vert et élargir l'évaluation aux objectifs de développement durable).	Non défini	-	-	-
ARE2	Obtenir que moins de 2% des dépenses budgétaires annuelles aient un impact défavorable, au sens du budget vert, sur les composantes du développement durable.	Pourcentage des dépenses budgétaires prévisionnelles ayant un impact défavorable sur les composantes du développement durable	Pourcentage	1,41%	1,81%
ARE3	Systématiser la prise en compte de l'impact environnemental des achats à l'ensemble des marchés passés par le Département.	Part des marchés comportant une clause ou un critère à caractère environnemental (au 1er trimestre 2024)	Pourcentage	90%	95%
ARE4	Contribuer à l'insertion sociale via les marchés publics.	Part des marchés comportant une clause ou un critère à caractère social (1er trimestre 2024)	Pourcentage	39%	31%
ARE5	Systématiser la prise en compte de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone, de recours à des matériaux de réemploi ou issus des ressources renouvelables dans les marchés de travaux passés par le Département.	Part des marchés de travaux comportant une clause, une spécification technique ou un critère de sélection, exigeants pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone, de recours à des matériaux de réemploi ou issus des ressources renouvelables	Pourcentage	-	-
ARE6	Evaluer les produits selon des labels Eco-responsable type Energy Star, Réparabilité pour tous les achats d'ordinateurs et écrans.	Pourcentage d'achats de matériel informatique respectant les critères « Eco-responsables »	Pourcentage	-	-
ARE7	Promouvoir l'achat local en saisissant toutes les opportunités d'évolutions réglementaires en la matière.	Non défini	-	-	-
ARE8	Systématiser l'obligation de transmettre une déclaration sur l'honneur mentionnant que le candidat respecte les dispositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes prévues par le code du travail, suppression des écarts de rémunération, qualité de vie au travail dans les marchés publics passés par le Département.	Pourcentage de marchés respectant les obligations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Pourcentage	-	-
ARE9	Former les agents, dont les ambassadeurs de la marque employeur, afin qu'ils deviennent de véritables porte-paroles des enjeux de la transition écologique auprès du grand public.	Fréquentation de la page internet Marque employeur	-	-	-
ARE9		Nombre d'agents formés à la Fresque du climat depuis 2023	Nombre	237	414
ARE10		Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable	Nombre	188	280
ARE10	Inciter les mobilités actives et transport en commun pour les agents (forfait mobilité durable, augmentation de la prise en charge de l'abonnement de transport, accès au parking limité).	Pourcentage d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable	Pourcentage	3%	6%
ARE10		Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	Nombre	2 280	2480
ARE10		Pourcentage d'agents abonnés aux transports en commun	Pourcentage	50%	50%
ARE11	Réduire au maximum l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes d'ici 2030 (index égalité, refonte des cotations, renforcer l'accès des femmes aux postes à responsabilités).	Pourcentage de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (au novembre 2024)	Pourcentage	8,7%	7,5%
ARE11		Pourcentage de l'écart de rémunération en neutralisant le temps partiel (en novembre 2024)	Pourcentage	7,2%	6,1%
ARE12	Favoriser l'acculturation des agents sur les thématiques du numérique responsable par la réalisation d'opérations de communication et d'ateliers.	Nombre d'événements organisés au sein du Département sur les thématiques du Numérique Responsable	Nombre	-	1
ARE13	Poursuivre la dynamique d'ajustement en continu des offres de prestations sociales au plus près des besoins des agents (aides sociales, crèche, prestations de loisirs, etc.)	Nombre de comptes actifs par semaine en restauration connectée	Nombre	-	491
ARE13		Nombre de transactions journalières en moyenne en restauration connectée	Nombre	-	194
ARE14	Développer une offre d'activités sportives spécifiques aux agents du Département. Une gamme étendue d'activités répondant à de nombreuses situations de vie : sport santé (retour de maladie), remise en forme (retour de congé maternité), bien-être (pratique libre ou encadrée d'activités diverses), vie courante (self-défense), etc.	Nombre d'activités et de dispositifs sportifs mis en place en faveur des agents	Nombre	9	15
ARE15	Lancer la démarche de Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT) et aligner les plans d'action avec les cibles désignées.	Non défini	-	-	-

Les indicateurs de suivi de l'Agenda 2030

Action	Intitulé de l'action	Indicateur	Unité	2023	2024
ARE16	Actualiser et déployer le plan de décarbonation avec les nouveaux objectifs de la stratégie française de l'énergie et du climat.	Indice global d'avancement annuel du plan décarbonation 2022-2024	Nombre	66%	-
ARE16		Evolution des émissions de gaz à effet de serre des catégories 1 et 2 (ex-scopes 1 et 2) de la collectivité par rapport à 2019	Pourcentage	-	-12%
ARE16		Evolution des émissions des gaz à effet de serre des catégories 3, 4, 5 et 6 (ex-scopes3) de la collectivité par rapport à 2019	Pourcentage	-	0%
ARE17	Inscrire 100% des bâtiments du siège (ARENA et ARC) au Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE) dans l'objectif d'aider les utilisateurs de bâtiments à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage.	Nombre de bâtiments du siège inscrits au Concours Usage Bâtiment Efficace (CUBE)	Nombre	-	1
ARE18	Accroître la part de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre dans la flotte de véhicule du Département.	Nombre de véhicules à très faibles émissions (véhicules électriques)	Nombre	NC	75
ARE18		Part de la flotte de véhicules à très faible émission de gaz à effet de serre	Pourcentage	NC	16%
ARE18		Part de la flotte de véhicules composée de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre	Pourcentage	NC	NC
ARE19	Doubliez le taux de matériel numérique réparé et remis en service d'ici 2025 sur le parc du Département.	Nombre de matériel informatique récupéré suite à une panne (janvier à octobre 2024)	Nombre	244	277
ARE19		Nombre de matériel informatique réparé et remis en service (janvier à octobre 2024)	Nombre	25	35
ARE19		Taux de matériel informatique réparé et remis en service sur le parc du Département (janvier à octobre 2024)	Pourcentage	10,2%	12,6%
ARE20	Engager le Département dans une stratégie numérique responsable notamment par l'obtention du label «Numérique Responsable» Niveau 2.	Non défini	-	-	-
ARE21	Adhérer à la Charte post carbone de la Paris La Défense : poursuivre et améliorer ses engagements.	Pourcentage d'engagements de la Charte post carbone de Paris-La Défense que le Département a déjà pris (objectifs non atteints)	Pourcentage	-	71%
ARE21		Pourcentage d'engagements de la Charte post carbone de Paris-La Défense dont les objectifs sont déjà atteints par le Département	Pourcentage	-	8%

Département des Hauts-de-Seine

Pôle Attractivité, Culture et Territoire

Mission Transition écologique et énergétique

Unité opérationnelle

Élaboration et coordination :

Magali Esteves, Anaïs Laviolette, Fabienne Michels
Olivier Bouviala, Olivier Blond
L'ensemble des Directions du Département

Maquettage - Infographies - Cartographie :

Service Informations Territoriales
Céline Aubert, Alexandre Médina, Maxime Plantey, Mathilde Richet

Impression

Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Février 2025



